

STELLANTIS FINANCIAL SERVICES EUROPE

Société anonyme au capital de 199 619 936 euros. Siège social – 43, Rue Jean-Pierre Timbaud - 78 300 POISSY

RCS Versailles 325 952 224 - Siret 325 952 224 00047 - Code APE 6419Z - Code interbancaire 13168N

www.stellantisfinancialservices.com

Tél : +33 (1) 61 45 45 45

RAPPORT ANNUEL



STELLANTIS FINANCIAL SERVICES EUROPE

- I. Rapport de Gestion**
- II. Rapport sur les Comptes Consolidés**
- III. Rapport sur les Comptes Annuels**
- IV. Rapport spécial des commissaires aux comptes sur les conventions réglementées**

I. RAPPORT DE GESTION

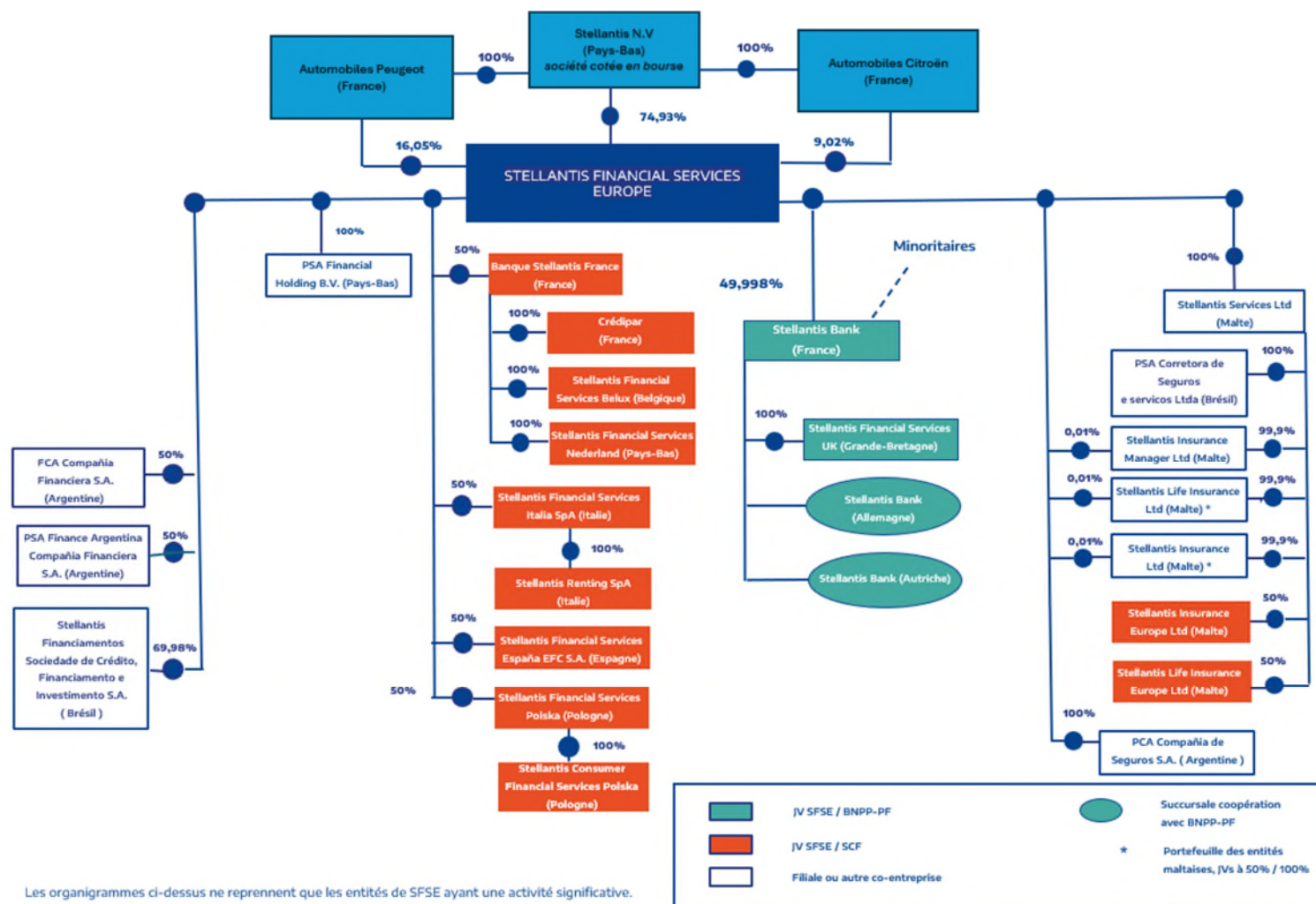
Table des matières

1	Situation et activité de la société aux cours de l'exercice écoulé.....	6
1.1	Organigramme de SFSE.....	6
1.2	Stratégie & Vision.....	7
1.3	Evènements importants postérieurs à la clôture.....	8
1.4	Analyse de l'activité de Stellantis Financial Services Europe.....	8
1.4.1	Performances commerciales pour Europe & Amérique Latine.....	8
1.4.2	Activité de financement et d'épargne vers la clientèle.....	11
1.4.3	Activité de financement Corporate Réseau.....	14
1.4.4	Activité d'assurance et de service.....	14
1.4.5	Autres informations.....	15
1.4.6	Evolution prévisible et perspectives d'avenir.....	16
2	Analyses des résultats financiers.....	18
2.1	Définition des concepts du rapport de gestion et Compte de résultat.....	18
2.2	Produit net bancaire.....	19
2.3	Charges générales d'exploitation et assimilés.....	19
2.4	Coût du risque.....	20
2.5	Résultat d'exploitation.....	20
2.6	Résultat net consolidé.....	20
3	Situation Financière.....	21
3.1	Bilan.....	21
3.2	Encours de crédit.....	22
3.3	Dépréciation des encours de crédit.....	22
3.4	Politique de refinancement.....	23
3.5	Sécurité de liquidité.....	24
3.6	Notation de Crédits.....	24
4	Comptes sociaux de Stellantis Financial Services Europe.....	25
4.1	Bilan.....	25
4.2	Hors Bilan.....	26
4.3	Comptes de résultat.....	27
5	Résultats financiers de la société au cours des cinq derniers exercices.....	28
6	Fonds propres, Risques, Pilier 3.....	29
6.1	Gestion du Capital.....	29
6.1.1	Fonds propres de la Banque.....	29
6.1.2	Exigences de fonds propres.....	32

6.2	Synthèse sur les actifs grevés	34
6.3	Facteurs de risque et gestion des risques	34
6.3.1	Risque de crédit.....	34
6.3.2	Risques financiers et risques de marché.....	36
6.3.3	Risque de concentration	38
6.3.4	Risque opérationnel.....	38
6.3.5	Risque de modèle.....	39
6.3.6	Risque de non-conformité	39
6.3.7	Risque de réputation	40
6.3.8	Risque des activités d'assurances et de services.....	41
6.3.9	Risque stratégique.....	42
7	Contrôle interne.....	43
7.1	Le dispositif du contrôle permanent	43
7.1.1	Les contrôles de premier niveau	43
7.1.2	Le contrôle permanent de second niveau.....	43
7.2	Le dispositif du contrôle périodique	44
7.3	La surveillance du dispositif par l'organe de surveillance	45
7.4	La base organisationnelle du contrôle interne de la banque.....	45
8	Actionnariat et Gouvernance	46
8.1	Capital.....	46
8.2	Conventions intra-groupe	46
8.3	Proposition d'affectation du résultat lors de l'assemblée générale ordinaire du 17 mars 2026.....	46
8.4	Gouvernance.....	47
8.4.1	Conseil d'administration.....	47
8.4.2	Comités	51
8.4.3	Commissaires aux comptes.....	51
8.5	Politique d'égalité et de diversité.....	52

1 Situation et activité de la société aux cours de l'exercice écoulé

1.1 Organigramme de SFSE



1.2 Stratégie & Vision

La stratégie de Stellantis Financial Services Europe (SFSE) est d'accompagner les marques de Stellantis et de proposer à ses clients et ses réseaux de distributeurs une gamme complète de produits de financement et de services aussi bien pour les véhicules neufs que pour les véhicules d'occasion. Cet accompagnement s'appuie sur le développement de nouvelles solutions de mobilité abordables, flexibles et incluant des solutions de services, d'assurances.

Cette stratégie repose sur 3 dimensions :

1. Un modèle robuste et adéquat basé sur des partenariats

Depuis 2015, la banque a mis en place un business model de coopérations afin d'assurer un financement au meilleur prix. Un premier partenariat a démarré en 2015 avec le Groupe Santander, dans 11 pays d'Europe et un second accord avec le Groupe BNP Paribas cette fois, a été signé en 2017 pour l'acquisition des activités financières d'Opel Vauxhall, afin de former Opel Vauxhall Finance (OVF).

En 2023, en Europe, l'activité de financement a été regroupée et simplifiée sous une seule entité SFSE qui couvre l'ensemble des marques de Stellantis et pour toutes les solutions de financement à l'exception de la LLD B2B. Cette simplification s'est réalisée avec les partenaires historiques et a permis de proposer un seul partenaire par pays et de renforcer le potentiel de l'activité. SFSE opère désormais avec BNP Paribas Personal Finance au UK, Allemagne et Autriche, et avec Santander Consumer Finance sur la France, l'Italie, l'Espagne, les Pays Bas, la Belgique, la Pologne et enfin le Portugal, celui-ci avec un schéma de marque blanche.

En Argentine, l'entité argentine PSA Finance Argentina Compania Financiera S.A., au service des activités commerciales des Marques Peugeot, Citroën et DS Automobiles, est détenue en partenariat avec Banco Bilbao Vizcaya Argentina (BBVA). Par ailleurs, en décembre 2025, SFSE a acquis 50 % du capital de FCA Compania Financeira S.A. avec BBVA auprès de Fidis S.p.A. (société appartenant à Stellantis). À la suite de cette opération, FCA Compania Financeira S.A. est détenue à part égal (50/50) par SFSE et BBVA et est au service des activités commerciales des marques marques Fiat, Abarth, Jeep, et Ram.

2. Acteur majeur de la mobilité et facilitateur de paiement

SFSE accompagne Stellantis pour qu'il devienne un acteur majeur mondial des nouvelles mobilités pour les consommateurs, en intégrant des solutions de services, d'assurances et de mobilité pour tous les clients B2C et B2B, à l'exception de la LLD B2B.

SFSE propose des solutions d'ePaiement en s'appuyant sur un partenariat opérationnel avec des acteurs de premier plan afin de payer simplement et rapidement les services et les produits commercialisés en ligne par les différentes marques de Stellantis. En 2023, SFSE a élargi son périmètre au-delà de l'Europe grâce au lancement d'un nouveau partenariat stratégique avec Stripe qui dispose d'une plateforme de paiement mondiale. Cela permet d'accompagner les projets eCommerce de Stellantis et de ses marques dans 46 pays à date.

3. Transformation digitale au service de l'Expérience Client

SFSE s'inscrit dans la stratégie digitale du plan de croissance de Stellantis qui a pour objectif de placer le client au cœur de ses activités. SFSE repense les parcours clients en ligne pour permettre aux clients de réaliser leurs propres simulations de financement et d'assurances et de pouvoir valider leur financement très rapidement si le client accepte de nous donner accès à plus d'informations bancaires le concernant. Ainsi SFSE accompagne les marques dans le développement de leurs ventes en ligne en intégrant les solutions de financements, de services et d'assurances dans les parcours digitaux des pays.

Le client peut aussi effectuer les démarches courantes de son contrat dans des espaces personnels, enfin la e-signature des contrats de financement est une réalité pour une majorité de clients.

En cohérence avec les initiatives innovantes du marché et toujours orienté sur la satisfaction client, SFSE mène aussi des travaux sur « l'IA générative », en harmonie avec notre engagement à innover et à améliorer nos services afin de répondre au mieux aux besoins de nos clients, tout en assurant une utilisation éthique et responsable de ces technologies avancées.

1.3 Evènements importants postérieurs à la clôture

Aucun évènement important postérieur à la clôture à signaler.

1.4 Analyse de l'activité de Stellantis Financial Services Europe

1.4.1 Performances commerciales pour Europe & Amérique Latine

Pays	Financements de VN SFS (VP + VU) ¹		Taux de pénétration SFS (en %)	
	2025	2024	2025	2024
France	154 496	204 436	27,5	34,1
Royaume-Uni	66 089	64 955	22,8	21,7
Allemagne	130 899	151 081	33,8	36,3
Italie	143 582	154 779	28,6	29,0
Espagne	47 277	42 538	21,9	20,4
Belgique	22 128	20 264	26,6	26,6
Pays-Bas	11 091	15 203	25,0	24,3
Autriche	22 411	13 989	56,7	47,2
Pologne	26 039	25 156	48,8	52,2
Portugal	22 126	19 187	35,6	32,3
Europe	646 138	711 588	28,9	30,5
Brésil	186 330	162 437	24,9	22,1
Argentine	26 512	12 661	35,4	24,3
Amérique Latine	212 842	175 098	25,8	22,3
Turquie	0	56 037		28,1
Reste du Monde	0	56 037		28,1
Total	858 980	942 723	28,0	28,4

(1) Financement des Véhicules particuliers et utilitaires légers

A. POLITIQUE COMMERCIALE ET PERFORMANCE

En 2025, Stellantis Financial Services Europe (SFSE) a financé 28,0% des ventes de véhicules neufs des marques du groupe Stellantis soit 858 980 contrats. Le volume de contrats de financement recule, sur le périmètre Europe & Amérique Latine de -3,1 % impacté principalement par la baisse des immatriculations, un mix canal défavorable et, dans une moindre mesure par une diminution de la pénétration de -0,4pts. L'activité en 2024 avait profité d'une année complète de l'introduction du leasing électrique alors qu'en 2025 la liquidation des contrats du leasing social s'étale entre octobre 2025 et début 2026.

L'année écoulée a été caractérisée par une solide performance avec une convergence des résultats entre les différentes Marques du groupe, renforçant ainsi la dynamique globale de SFSE. Le second semestre s'est distingué par une nette accélération, notamment en Europe, où la pénétration SFSE a atteint 30,4 %.

Ce résultat témoigne de l'efficacité des ajustements opérés et des offres commerciales, renforçant ainsi notre position sur un marché européen sous tension et confirmant une étroite collaboration, pays par pays, entre les marques et les entités locales SFS.

Par ailleurs, nous accompagnons activement nos marques dans la transition énergétique en proposant non seulement des offres différenciantes mais aussi des programmes de formation et des outils pour les points de vente (comparateurs des coûts d'usage entre différentes énergies...) afin de répondre aux attentes clients. Ainsi, avec le développement progressif des ventes de véhicules électrifiés d'une part et le poids important des offres fidélisantes d'autre part, le montant financé a augmenté au cours des dernières années et continue d'enregistrer une légère hausse en Europe. Sur le périmètre global, le montant financé par véhicule tend à se stabiliser à un niveau soutenu pour le périmètre SFSE.

B. FINANCEMENT DES VEHICULES NEUFS

Europe

En Europe, le nombre de contrats de financements de véhicules neufs pour les marques du Groupe s'établit à 646 138 en 2025 avec une pénétration qui s'élève à 28,9%. En fonction des zones géographiques, les évolutions sont les suivantes :

- En France : Dans un marché où les immatriculations de Stellantis ont baissé de 6,2% et, avec un effet leasing social qui n'a impacté que le dernier trimestre de l'année vs une année complète en 2024, le nombre de contrats s'établit à 154 496, soit une pénétration de 27,5%. A noter l'accélération sur le 2^{ème} semestre de l'année, avec une pénétration de 31% vs 24,5% sur le premier semestre. Sur le B2C, la pénétration atteint 68,1% avec, là aussi une forte accélération sur le 2^{ème} semestre à 71,4%. Avec le développement des offres Pack Pro, pack de financement et services, destinées aux petites et moyennes entreprises, la pénétration B2B se maintient à un bon niveau.
- En Allemagne, les performances se maintiennent à un haut niveau de pénétration, à plus de 33,8%. La pénétration B2C sur les marques Peugeot, Citroën, DS et Opel a été maintenue à un bon niveau, tandis que la pénétration des marques Fiat, Lancia, Alfa, Jeep a progressé mois après mois, se rapprochant ainsi, en fin d'année 2025, des performances des autres marques. Excellent démarrage pour la Marque Leapmotor qui réalise une performance supérieure à 70%. Enfin grâce au produit B2B FlexPro qui cible les petites et moyennes entreprises, les résultats se stabilisent à un niveau élevé et permettent de compenser la perte de la LLD B2B (Kilometer Leasing).
- Au Royaume-Uni, les performances s'améliorent par rapport à 2024, avec une pénétration de 22,8 %, soit en hausse de 1,1 points, grâce à un bon taux de pénétration B2C, supérieur à 62 %. Cette progression est en partie attribuée à la performance des marques Peugeot et Vauxhall, soutenue par des actions conjointes réussies, avec des résultats supérieurs à 60% en B2C. Toutefois, la performance globale souffre d'un mix canal défavorable, le poids des immatriculations B2C ne représentant que 27% des immatriculations.

- En Espagne, les performances s'améliorent par rapport à 2024 avec une pénétration à 21,9%, soit en légère hausse de 1,5 points. La performance B2C de l'Espagne a été affectée en début d'année par la catastrophe naturelle Dana entraînant une baisse des volumes B2C, mix orienté B2B et RAC. Sur le second semestre, l'Espagne réalise une belle accélération avec une pénétration qui s'établit à 26,9% vs 17,9% au premier semestre et ce grâce à l'agressivité des opérations conjointes B2C, pénétration B2C qui termine à 75,9% sur le second semestre soit 17,5 points de plus que le premier semestre. Il convient de noter qu'une part importante des ventes B2B se compose de ventes grands comptes et directes.
- En Italie, une légère baisse de 0,4 points par rapport à 2024 a été enregistrée. Néanmoins la pénétration se maintient à 28,6%, grâce à l'intégration progressive et réussie des marques FLAPJ sur leur marché national, soutenue par un dispositif complet mis en place avec les marques. La performances B2B s'est améliorée par rapport à 2024, performance particulièrement soutenue par le lancement du nouveau produit Evolease (Crédit Bail avec services).
- En Belgique et au Luxembourg, dans un marché extrêmement concurrentiel, les performances sont en progression, notamment grâce à la consolidation de notre collaboration avec les réseaux, avec une pénétration stabilisée à 26,6 %. Le nombre de contrats progresse sur l'année à 22 128, en hausse de 9,2%, notamment en raison d'un meilleur mix canal et d'une pénétration de 38,4% sur le B2C.
- En Autriche, la dynamique de performance atteint de nouveaux sommets, avec un taux de pénétration record de 56,7 %. Cette progression s'appuie sur le maintien d'excellents résultats tant en B2C qu'en B2B avec le produit finance lease. Toutes les marques dépassent désormais les 55 %, et le volume de contrats atteint 22 411 unités, soit une hausse de 60 % par rapport à 2024.
- En Pologne, les performances demeurent particulièrement solides, avec un taux de pénétration de 48,8 %. Cette dynamique résulte d'un dispositif complet d'accompagnement des offres des marques, dont la plupart affichent des niveaux de performance supérieurs à 60 %, à l'exception de Fiat.

Amérique Latine

Au Brésil, le 1^{er} juillet 2025, l'activité de financement de Fiat a été reprise par notre Société Financière (Stellantis Financiamentos Sociedade de Crédito, Financiamento e Investimento S.A.), avant cela, elle était encore faite en White Label avec Santander. Ainsi les encours de crédit ont doublé de fin 2024 (8.8 milliards de BRL) à fin 2025 (17.4 milliards de BRL) tout en maintenant des processus solides et une qualité de service parmi les meilleures du marché.

La pénétration de cette entité a atteint 24,9% en incluant les contrats white Label Fiat, avec 19,4% sur Fiat et 38,0% sur les autres marques du groupe montrant un haut niveau d'intégration commerciale avec le réseau de distribution et le constructeur. Le nombre de contrats de financement de véhicules d'occasion a augmenté de +51,4% par rapport à 2024.

En Argentine, l'activité de PSA Argentina Compania Financiera S.A., au service des activités commerciales des Marques Peugeot, Citroën et DS Automobiles, a atteint des records historiques avec une pénétration de 35,4%. La financière des marques FCA (FCA Compañia Financiera S.A. Argentina), société qui appartenait à Stellantis, a été rachetée le 10 décembre 2025 par SFSE 50% et par BBVA 50%. Les deux captives ont maintenant la même structure capitalistique consolidée localement par BBVA.

Chine

En mars 2025, notre entité, Stellantis Leasing Services (SLS) a été cédée à FIDIS, société appartenant à Stellantis.

Turquie

Cette activité a été cédée en décembre 2025. Pour mémoire, dans ce pays, les crédits en cours étaient enregistrés par les partenaires et SFSE recevait une commission commerciale.

C. FINANCEMENT DES VEHICULES D'OCCASION

En 2025, le périmètre global a enregistré 310 922 contrats de financement de véhicules d'occasion, soit une progression de 4,4 % par rapport à 2024, portée par une offensive produit complète et déployée. La dynamique est particulièrement forte en Italie (+20,9 %) et au Brésil (+51,4 %), tandis que l'Autriche, les Pays-Bas et le Portugal affichent également une croissance. À l'inverse, les volumes reculent en France, au Royaume-Uni, en Allemagne, en Espagne, en Belgique et en Pologne par rapport à 2023.

A l'instar de l'activité véhicule neuf, des offres spécifiques ont été mises en place pour soutenir les ventes VO des réseaux du groupe Stellantis passant par la mise en avant des offres fidélisantes et des campagnes promotionnelles avec les marques. Dans ce contexte, le poids des offres fidélisantes est stable à 43% sur l'Europe.

Un important dispositif a été maintenu tout au long de l'année afin d'accompagner le développement des ventes de véhicules labélisés avec un focus sur les véhicules électrifiés. En termes de production, les volumes du G5 (France, Allemagne, Italie, Espagne, Angleterre) représentent 80% de l'ensemble des contrats réalisés.

L'ensemble des actions mises en place s'appuie sur une politique axée sur la maîtrise du risque.

1.4.2 Activité de financement et d'épargne vers la clientèle

En fonction des marchés, six types d'offres sont proposés par Stellantis Financial Services Europe (SFSE) pour les clients particuliers (B2C) et pour les utilisateurs professionnels (B2B) :

- Vente à Crédit (VAC)
- Location avec Option d'Achat (LOA)
- Location Longue Durée (LLD) destiné uniquement au B2C
- Location Longue Durée Flexible
- Abonnement
- Epargne

A. FINANCEMENT DES VÉHICULES NEUFS ET DES VEHICULES D'OCCASION

La production totale de financements destinés au Client s'élève à 1 189 623 dossiers et en diminution de -4,3 % par rapport à la même période l'année précédente, le montant total financé progresse lui légèrement (+0,7%).

PRODUCTION DE NOUVEAUX FINANCEMENTS CLIENT (VEHICULES NEUFS « VN » + VEHICULES D'OCCASION « VO »), PAR PRODUIT

<i>(en nombre de contrats)</i>	2025	2024	Variation en %
Vente à crédit	715 591	731 535	- 2,2
Activités de location et autres financements	474 032	511 708	- 7,4
Total	1 189 623	1 243 243	- 4,3

<i>(en millions d'euros, hors agios)</i>	2025	2024	Variation en %
Vente à crédit	10 416	9 230	+ 12,8
Activités de location et autres financements	9 836	10 883	- 9,6
Total	20 253	20 114	+ 0,7

REPARTITION VN / VO

<i>(en nombre de contrats)</i>	2025	2024	Variation en %
Financement total	1 189 623	1 243 243	- 4,3
dont VN	878 701	945 509	- 7,1
dont VO	310 922	297 734	+ 4,4

<i>(en millions d'euros)</i>	2025	2024	Variation en %
Financement total	20 253	20 114	+ 0,7
dont VN	16 022	16 161	- 0,9
dont VO	4 230	3 952	+ 7,0

PRODUCTION DE NOUVEAUX FINANCEMENTS CLIENT (VN + VO), PAR PAYS

<i>(en nombre de contrats)</i>	2025	2024	Variation en %
France	250 890	292 941	- 14,4
Royaume-Uni	119 675	122 998	- 2,7
Allemagne	172 339	191 922	- 10,2
Italie	206 914	204 183	+ 1,3
Espagne	58 697	55 513	+ 5,7
Belgique-Luxembourg	25 870	25 227	+ 2,5
Portugal	25 061	21 028	+ 19,2
Pays-Bas	13 866	17 010	- 18,5
Autriche	31 052	22 050	+ 40,8
Pologne	29 183	28 589	+ 2,1
Europe	933 547	981 461	- 4,9
Brésil	228 125	189 055	+ 20,7
Argentine	27 951	13 310	+ 110,0
Amérique Latine	256 076	202 365	+ 26,5
Turquie		59 417	- 100,0
Reste du Monde		59 417	- 100,0
Total	1 189 623	1 243 243	- 4,3

ACTIVITE DE FINANCEMENT CLIENT FINAL (VN + VO) EN CHINE

	2025	2024	Variation
Financements à client final <i>(y compris locations)</i>			
Nombre de véhicules financés <i>(VN et VC)</i>	0	15 963	- 100,0
Montant des financements consentis <i>(en millions d'euros, hors agios)</i>	0	128	- 100,0

B. ACTIVITE EPARGNE GRAND PUBLIC

Au 31 décembre 2025, l'encours total des dépôts atteint 7,556 milliards d'euros, en progression de plus de 1,1 milliard d'euros sur l'exercice, confirmant la solidité du modèle de collecte de DISTINGO BANK.

Cette performance est portée par l'efficacité des actions commerciales menées en France et par la montée en puissance de l'activité européenne dans le cadre de la Libre Prestation de Services, avec une présence désormais établie en Allemagne, Espagne et Pays-Bas. Cette diversification géographique renforce la résilience de la base de dépôts et soutient la trajectoire de croissance à moyen terme.

Dans un environnement de marché marqué en 2025 par une gestion plus active de l'épargne et des arbitrages réguliers entre rendement, liquidité et durée, l'encours des Comptes à Terme, classiques et Green, s'établit à 720 millions d'euros au 31 décembre 2025. Cette évolution s'inscrit dans une logique d'optimisation de la structure des ressources, cohérente avec les attentes des épargnants et les besoins de financement du Groupe.

Le Compte à Terme Green, exclusivement dédié au refinancement des véhicules propres, constitue par ailleurs un levier ciblé de financement durable, en ligne avec la stratégie ESG de la Banque.

Stellantis Bank propose via sa succursale allemande une offre de dépôt à travers deux marques : Opel DirektBank (comptes d'épargne et Comptes à terme 12-36 mois) et Stellantis Direkt Bank (compte d'épargne et comptes à terme 3-48 mois)

Le montant total des dépôts au 31 Décembre 2025 est respectivement de 2 270 millions d'euros pour Opel DirektBank, et de 2 089 millions d'euros pour Stellantis Direkt Bank. La baisse des encours de dépôt par rapport à fin 2024 provient essentiellement d'une diminution des comptes à terme. Cette évolution est cohérente avec la tendance observée sur le marché allemand en 2025 et s'inscrit dans un environnement de taux orienté à la baisse en 2025 et une concurrence accrue autour des offres promotionnelles.

ACTIVITE D'EPARGNE

	IFRS8		
	31 déc. 2025	31 déc. 2024	Variation en %
Encours (Dettes envers la clientèle) <i>(en millions €)</i>	11 915	11 487	+ 3,7
<i>dont France (y compris business en LPS en Europe)</i>	7 556	6 407	+ 17,9
<i>dont Stellantis Bank en Allemagne</i>	4 359	5 074	- 14,1

1.4.3 Activité de financement Corporate Réseau

PRODUCTION DE NOUVEAUX FINANCEMENTS SUR LA CLIENTELE CORPORATE RESEAU

	2025	2024	Variation en %
En nombre de véhicules	2 025 451	2 127 363	- 4,8
En montant (millions d'euros)	65 238	67 657	- 3,6
dont véhicules	59 482	62 250	- 4,4
dont pièces de rechange & autres financements	5 756	5 407	+ 6,5

SFSE est un partenaire stratégique des réseaux de distribution des Marques de STELLANTIS. Tout en assurant la maîtrise du risque de manière indépendante, SFSE propose des solutions de financement qui couvrent l'essentiel des besoins des distributeurs (VN, VO, véhicules de démonstration et pièces de rechange), facilité de trésorerie à court terme voire prêts à moyen et long terme pour le financement d'investissement permettant de pérenniser l'activité.

En 2025, 2.025.451 véhicules ont été financés ce qui représente une baisse de 4,8% par rapport à 2024, en raison de la baisse des immatriculations de Stellantis sur le périmètre d'intervention de SFSE.

Le montant des nouveaux financements octroyés baisse de 3,6% pour la même raison.

1.4.4 Activité d'assurance et de service

PRODUCTION DE NOUVEAUX CONTRATS D'ASSURANCES ET DE SERVICES

<i>(en nombre de contrats)</i>	2025	2024	Variation en%
Assurances liées aux financements	644 830	649 117	- 0,7
Assurance automobile	283 423	337 213	- 16,0
Services automobiles (Garantie et Maintenance)	827 864	829 182	- 0,2
Total	1 756 117	1 815 512	- 3,3

TAUX DE PENETRATION SUR FINANCEMENTS

(en %)	2025	2024	Variation en%
Assurances liées aux financements	54,2	52,3	+ 1,9
Assurance automobile	23,8	27,1	- 3,3
Services automobiles et Autres Services	69,6	66,8	+ 2,8
Total	147,6	146,2	+ 1,5

Stellantis continue de renforcer ses offres de mobilité à forte valeur ajoutée pour le client final, les assurances et services garantissant une protection et une mobilité sans souci. C'est dans cette perspective que la Business Unit Stellantis Insurance a pour mission de piloter les sujets assurances, les performances commerciales et de gérer les sociétés d'assurance et courtiers détenus par SFSE, ou les activités d'intermédiation en Europe, en Argentine et au Brésil.

SFSE propose au client final une offre d'assurances et de services, liés à la personne, au véhicule, à son financement et à sa mobilité, commercialisés conjointement ou non avec l'offre de financement : l'assurance-crédit, l'assurance perte financière, la garantie cosmétique, l'assurance automobile et des contrats d'extension de garantie et de maintenance, etc....

Pour l'ensemble du périmètre SFSE, la pénétration commerciale globale ressort à 148% soit 1,5 contrat par client financé, ce qui est considéré comme une grande réussite compte tenu des tensions sur le marché automobile en 2025. Cette performance représente 1,76 million de contrats d'assurance vendus en Europe et en Amérique du Sud.

La baisse des volumes éligibles, qui a également entraîné une modification du mix de financement, a constitué un défi pour 2025. Néanmoins, SFSE a travaillé sur 46 nouveaux produits de services et d'assurance, dont 30 ont été lancés durant l'année 2025 pour l'ensemble des marques de Stellantis. Parmi ceux-ci, la majorité des produits ont été spécifiquement conçus ou adaptés pour accroître la valeur ajoutée pour les clients, ce qui est essentiel pour une stratégie centrée sur le client.

En 2025, 29.2% des véhicules financés par SFSE bénéficient d'une assurance automobile, soit une hausse de 5.5 points par rapport à 2024. Le véhicule électrique, la voiture connectée et le covoiturage sont autant d'évolutions qui impactent de manière significative cette offre, comme par exemple l'assurance à l'usage ou la garantie Try & Swap. L'expérience acquise depuis plusieurs années à installer cette offre dans l'univers des Marques confère à Stellantis et à SFSE un avantage significatif.

Les niveaux de performances commerciales atteints chaque année démontrent la pertinence de la stratégie Assurance et Services développée sur l'ensemble des marchés où SFSE est présente. En 2025, elle continue de contribuer significativement aux résultats de SFSE, à hauteur de 376 millions d'euros.

1.4.5 Autres informations

1.4.5.1 Salariés

Au 31 décembre 2025, l'effectif de SFSE est de 460 collaborateurs en équivalent temps plein (ETP). Il s'agit de collaborateurs de l'activité automobile dédiés et détachés à 100 % sur SFSE. Leur gestion est opérée au travers de la politique Ressources Humaines du Groupe, détaillée au sein du Document de Référence de Stellantis.

A ces collaborateurs s'ajoutent :

- 465 ETP qui sont directement salariés des différentes filiales détenues par SFSE ;

- = 2 730 ETP qui sont directement salariés des sociétés en JV^s dans le cadre des coopérations de SFSE avec d'autres partenaires bancaires.

1.4.5.2 Parc immobilier

SFSE n'est propriétaire d'aucun bien immobilier et son siège social est situé dans des locaux loués par Stellantis. Les locaux des implantations des sociétés du groupe SFSE en France et à l'étranger font l'objet de contrats de location.

1.4.5.3 Procédures judiciaires et enquêtes

SFSE ainsi que ses filiales respectent les lois et réglementations en vigueur dans les pays où elles sont implantées. L'essentiel des procédures judiciaires est composé des litiges issus des impayés enregistrés sur la clientèle finale et dans une moindre mesure sur les concessionnaires dans le cadre du déroulement normal de ses activités.

L'impact du coût des procédures engagées par ou contre SFSE et de leurs conséquences sur les comptes de SFSE est pris en compte dans sa politique de provisionnement et font l'objet de mises à jour régulières pour éviter au global un effet négatif sur sa situation financière.

Dans le prolongement de plusieurs notifications de la part de consommateurs au Royaume-Uni reçues en 2021 et 2023, SFSE et Stellantis Financial Services UK ("**SFS UK**") ont été formellement assignées devant la High Court of Justice of England and Wales de Londres et la Court of Session d'Edinburg, au motif qu'elles auraient, depuis le 1er septembre 2009, mis à disposition de ces consommateurs des véhicules des marques Peugeot, Citroën, DS et Vauxhall (cette dernière concernant uniquement SFS UK) équipés de moteurs diesel, qui ne respecteraient pas la réglementation en matière d'émissions polluantes.

Dans le cadre de ces procédures il est/sera notamment argué que (i) SFSE a cessé de fournir des offres de financement au Royaume-Uni depuis février 2015 et également que (ii) SFSE et SFS UK n'interviennent pas dans le process de fabrication des véhicules incriminés.

Les décisions devraient être rendues par les tribunaux durant l'année 2026.

1.4.6 Evolution prévisible et perspectives d'avenir

L'année 2025 s'inscrit dans la continuité des exercices précédents, avec la poursuite du développement des activités de Stellantis Financial Services Europe ("SFSE") au sein de son organisation paneuropéenne, et une croissance soutenue en Amérique du Sud (Brésil et en Argentine). L'exercice est également marqué par la finalisation de transactions structurantes engagées en 2024, ainsi que par la poursuite des actions de diversification des sources de refinancement.

En Europe, malgré un marché sous tension, une baisse des volumes d'immatriculations et un mix canal défavorable, la performance de SFSE a continué à bénéficier de l'extension de l'offre de produits à l'ensemble des marques Stellantis, mais aussi des effets bénéfiques de la rationalisation des structures. Par ailleurs, le coût du risque reste maîtrisé, malgré une légère hausse en % des encours nets moyens suite à la revue des modèles. Cependant, la performance au Royaume-Uni a été très négativement impactée par l'action en cours du régulateur local, le Financial Conduct Authority (« FCA ») : la provision au titre du risque de devoir indemniser les clients ayant souscrit des contrats entre 2007 et 2024, sans avoir été informés qu'une partie du coût couvrirait des commissions versées aux distributeurs, a dû être augmentée dans les comptes de l'entité anglaise, mais également pour 13 millions d'euros dans les comptes de SFSE au titre des contrats produits avant la coopération avec Santander. Les calculs ont été réalisés sur une base multi-scénarios et des analyses de sensibilités ont été menées sur le taux de réclamation des clients. À la date d'arrêt, l'issue des travaux du FCA, ainsi que les modalités et impacts financiers potentiels pour l'industrie, demeurent incertains.

En Amérique du Sud, la dynamique commerciale au Brésil s'est poursuivie, avec à partir de juillet la reprise des financements de la marque Fiat, entraînant un doublement des encours sur 2025. Cette croissance a été assurée grâce au renforcement continu des moyens financiers de Stellantis Financiamentos Sociedade de Crédito, Financiamento e Investimento S.A.: deux augmentations de capital pour un total de 1 milliard de BRL, deux opérations de titrisation publiques non déconsolidantes portant sur 2 milliards de BRL d'encours, et enfin l'émission d'une première offre publique de "Letras Financeiras" ("LF"), pour un montant total de 1,7 milliard de BRL. Cette opération, la plus importante émission de LF réalisée par une banque captive au Brésil, constitue une étape clé de la stratégie de diversification et d'expansion des sources de refinancement visant à soutenir la croissance de l'activité.

Par ailleurs, les opérations annoncées fin 2024 ont été menées à bien : en Chine, PSA Finance Nederland B.V., filiale de SFSE, a finalisé la cession de Stellantis Leasing Services Co.,Ltd à Fidis S.p.A. (société appartenant à Stellantis). En Argentine, après l'obtention des autorisations nécessaires, SFSE a finalisé l'acquisition de 50% des titres de FCA Compañia Financiera S.A., auprès de Fidis S.p.A., dans le cadre de la réorganisation des activités de financement de Stellantis dans le pays. Enfin l'activité en Turquie a pu être cédée en toute fin d'année.

A noter que à compter du 1er janvier 2026, le Chili s'ajoutera au périmètre d'activité de SFSE.

L'ensemble de ces actions va permettre à SFSE de continuer à se développer sur l'ensemble de ses marchés et d'affirmer sa vocation à accompagner et soutenir les Marques de Stellantis et les Distributeurs avec le meilleur niveau d'excellence opérationnelle.

2 Analyses des résultats financiers

2.1 Définition des concepts du rapport de gestion et Compte de résultat

Pour les **données financières** (bilan, P&L, encours), le rapport de gestion montre les informations sous deux modes :

- Les informations au **format consolidé** correspondant aux comptes consolidés dans lesquels se trouvent Stellantis Financial Services Europe (SFSE) avec ses filiales consolidées en intégration globale, et en mises en équivalence les sociétés du périmètre de la coopération entre SFSE et Santander, les sociétés du périmètre de la coopération entre SFSE et BNP Paribas Personal Finance (BNPP PF), l'entité argentine PSA Finance Argentina Compania Financiera SA, détenue en partenariat avec Banco Bilbao Vizcaya Argentina et depuis décembre 2025, l'entité argentine FCA Compañia Financiera S.A. détenue en partenariat avec Banco Bilbao Vizcaya Argentina.

- Les **informations sectorielles** au format IFRS 8 couvrent SFSE avec ses filiales consolidées en intégration globale et une consolidation à 100% des activités du partenariat avec Banco Bilbao Vizcaya, des activités du partenariat avec Santander et des activités du partenariat avec BNPP PF. Les informations au format IFRS 8 correspondent à une vision de gestion. La note 26 des comptes consolidés montre le passage entre les données consolidées et les données IFRS 8.

(en millions d'euros)	Consolidé ¹			IFRS 8 ¹		
	2025	2024	Variation en %	2025	2024	Variation en %
Produit net bancaire hors PPA OVF ²	245	196	+ 25,0	2 125	1 878	+ 13,2
Produit net bancaire incluant le PPA OVF ²	245	196	+ 25,0	2 125	1 877	+ 13,2
Charges générales d'exploitation et assimilées ³	-121	-71	+ 70,4	-708	-661	+ 7,1
Coût du risque	-54	-22	+ 145,5	-227	-156	+ 45,5
Résultat d'exploitation	70	103	- 32,0	1 190	1 060	+ 12,3
Résultat des entités mises en équivalence ⁴	227	325	- 30,2	0	0	
Autre résultat hors exploitation	-22	-3	+ 633,3	-509	-41	+ 1 141,5
Résultat avant impôts	275	425	- 35,3	681	1 019	- 33,2
Impôts sur les bénéfices	-14	-16	- 12,5	-193	-285	- 32,3
Résultat net	261	409	- 36,2	488	734	- 33,5
- dont part du groupe	257	409				
- dont intérêts minoritaires	4	0				

¹ - Les éléments de passage au compte de résultat du format IFRS 8 au format consolidé se retrouvent dans la note 26.2 des comptes consolidés.

² - Le retournement du Purchase Price Allocation ("PPA") lié à l'acquisition d'OVF en 2017 a un effet de 0,0m€ sur le PNB à fin Décembre 2025, contre -0,8m€ millions d'euros à fin Décembre 2024, en IFRS 8.

³ - Y compris les dotations aux amortissements et dépréciations des immobilisations corporelles et incorporelles, et les gains et pertes sur actifs immobilisés.

⁴ - Les sociétés communes avec le groupe Santander et BNPP PF, l'entité argentine PSA Argentina Compania Financiera S.A détenue en partenariat avec Banco Bilbao Vizcaya Argentina et depuis décembre 2025, l'entité argentine FCA Compañia Financiera S.A. détenue en partenariat avec Banco Bilbao Vizcaya Argentina, sont mises en équivalence dans les comptes au format consolidé.

En décembre 2025, l'entité argentine FCA Compañia Financiera S.A. est détenue en partenariat avec Banco Bilbao Vizcaya Argentina.

2.2 Produit net bancaire

PRODUIT NET BANCAIRE (« PNB ») PAR PORTEFEUILLE

(en millions d'euros)

	Consolidé			IFRS 8		
	2025	2024	Variation en %	2025	2024	Variation en %
Client final	91	51	+ 78,4	1 246	950	+ 31,1
Corporate réseau	0	0		294	311	- 5,6
Assurances et services (y compris coût net de refinancement)	66	44	+ 50,0	376	365	+ 3,0
Non répartis et autres¹	88	102	- 13,7	209	251	- 16,7
Total PNB incluant le PPA OVF²	245	196	+ 25,0	2 125	1 877	+ 13,2
Total PNB hors PPA OVF²	245	196	+ 25,0	2 125	1 878	+ 13,2

¹ - Représente principalement l'ajustement du coût de refinancement, reflétant le fait que les charges d'intérêt sont distribuées par segment de clientèle selon les niveaux moyens de refinancement, et avec l'hypothèse que les prêts sont refinancés à 100% par endettement.

² - Le retournement du Purchase Price Allocation ("PPA") lié à l'acquisition d'OVF en 2017 a un effet de 0,0ml sur le PNB à fin décembre 2025, contre -0,8ml à fin décembre 2024, en IFRS 8. Cet effet était principalement alloué aux activités Client final.

Le produit net bancaire au format consolidé est de 245 millions d'euros au 31 décembre 2025, avec un impact de la comptabilité d'hyperinflation en Argentine de - 3,8 millions d'euros sur le PNB, soit une augmentation de 25,0% par rapport à 2024. Cette augmentation s'explique principalement par la croissance des encours au Brésil.

Le produit net bancaire au format IFRS 8 est en augmentation de 13,2% à 2 125 millions d'euros au 31 décembre 2025 contre 1 877 millions d'euros au 31 décembre 2024 avec un impact de la comptabilité d'hyperinflation de - 8,7 millions d'euros contre - 19,9 millions d'euros en 2024. Cette augmentation s'explique principalement par la croissance des encours en gestion. Le produit net bancaire est principalement constitué des revenus d'intérêts nets sur les crédits et locations aux clients, de produits des assurances et autres services proposés aux clients des marques. Au 31 décembre 2025, le PNB IFRS 8 intègre également 0,0 millions d'euros de retournement du Purchase Price Allocation issu de l'acquisition d'Opel Vauxhall Finance, ce montant était de -1 millions d'euros en 2024.

2.3 Charges générales d'exploitation et assimilés

Les charges générales d'exploitation et assimilées au format consolidé ont atteint - 121 millions d'euros à fin décembre 2025. L'évolution par rapport à l'année 2024 s'explique principalement par l'accroissement de l'activité.

Au format IFRS 8, les charges générales d'exploitation s'établissent à - 708 millions d'euros à fin décembre 2025 contre - 661 millions à fin décembre 2024. Evolution que s'explique principalement par l'augmentation de l'activité.

2.4 Coût du risque

Le coût du risque au format consolidé est de - 54 millions d'euros au 31 décembre 2025. L'évolution par rapport à l'année 2024 s'explique principalement par l'évolution du coût du risque au Brésil (dû notamment à l'augmentation des encours).

Au format IFRS 8, le coût du risque s'établit à - 227 millions d'euros soit - 0,43% des encours nets moyens, contre - 156 millions d'euros et - 0,31% des encours nets moyens en 2024.

Le coût du risque de l'activité client final au format IFRS 8 (particuliers et entreprises) s'est établi à - 216 millions d'euros soit - 0,55% des encours nets moyens. Le coût du risque de l'activité Corporate Réseaux au format IFRS 8 s'établit à -11 millions d'euros soit -0,08% des encours nets moyens.

2.5 Résultat d'exploitation

Le résultat d'exploitation au format consolidé s'élève à 70 millions d'euros une baisse de 32 millions d'euros par rapport à 2024. Cette diminution est induite principalement par une diminution de la profitabilité de nos activités d'assurance et une baisse des revenus sur nos placements de trésorerie.

Le résultat d'exploitation au format IFRS 8 s'élève à 1 190 millions d'euros, en augmentation 12,3% par rapport à 1 060 millions d'euros en 2024. Augmentation induite principalement par une progression des encours.

2.6 Résultat net consolidé

Le résultat net au format consolidé ressort à 261 millions d'euros, en baisse de - 36,2%, par rapport à l'année 2024. Le résultat net au format IFRS 8 ressort à 488 millions d'euros, en baisse de - 33,5%, par rapport à l'année 2024.

Ces baisses s'expliquent principalement par la comptabilisation de provisions liées à un mécanisme de réparation (redress scheme) applicable à l'ensemble de l'industrie envisagé par le régulateur britannique (Financial Conduct Authority) qui devrait avoir pour objet, pour tout contrat de prêt lié à l'acquisition d'un véhicule conclu par les consommateurs par l'intermédiaire de distributeurs automobiles à compter potentiellement de l'année 2007, d'obliger les sociétés de financement à indemniser lesdits consommateurs si les conditions financières desdits contrats de prêt incluaient une commission - au profit desdits distributeurs automobiles - qui n'avait pas été divulguée aux et/ou acceptée par lesdits consommateurs.

3 Situation Financière

3.1 Bilan

Les actifs au 31 décembre 2025 s'élèvent à un total de 65 338 millions d'euros au format IFRS 8, en hausse de 7,3% du fait principalement des prêts et créances sur les clients finaux.

BILAN CONSOLIDE

(en millions d'euros)

Actif	Consolidé ¹			IFRS 8 ¹		
	31 déc. 2025	31 déc. 2024	Variation en %	31 déc. 2025	31 déc. 2024	Variation en %
Actifs financiers à la juste valeur par résultat	105	97	+ 8,2	161	155	+ 3,9
Prêts et créances sur les établissements de crédit, au coût amorti ³	776	729	+ 6,4	2 227	1 697	+ 31,2
Prêts et créances sur la clientèle, au coût amorti	2 524	1 280	+ 97,2	53 858	50 032	+ 7,6
Actifs d'impôts différés	57	27	+ 111,1	347	171	+ 102,9
Participations dans les entreprises mises en équivalence ²	3 220	3 115	+ 3,4	0	0	
Autres actifs ⁴	1 241	1 482	- 16,3	8 745	8 856	- 1,3
Total de l'actif	7 923	6 730	+ 17,7	65 338	60 911	+ 7,3

Passif						
	31 déc. 2025	31 déc. 2024	Variation en %	31 déc. 2025	31 déc. 2024	Variation en %
Dettes envers les établissements de crédit	1 273	748	+ 70,2	25 652	24 375	+ 5,2
Dettes envers la clientèle	43	104	- 58,7	12 692	12 396	+ 2,4
Dettes représentées par un titre	1 170	329	+ 255,6	14 216	11 737	+ 21,1
Passifs d'impôts différés	7	6	+ 16,7	982	848	+ 15,8
Autres passifs	374	416	- 10,1	3 520	3 313	+ 6,2
Capitaux propres	5 056	5 127	- 1,4	8 276	8 242	+ 0,4
Total du passif	7 923	6 730	+ 17,7	65 338	60 911	+ 7,3

¹ Les éléments de passage du bilan au format IFRS 8 au bilan consolidé se retrouvent dans la note 26 des comptes consolidés.

² - Les sociétés communes avec le groupe Santander et BNPP PF, l'entité argentine PSA Argentina Compania Financiera S.A détenue en partenariat avec Banco Bilbao Vizcaya Argentina et depuis décembre 2025, l'entité argentine FCA Compañia Financiera S.A. détenue en partenariat avec Banco Bilbao Vizcaya Argentina, sont mises en équivalence dans les comptes au format consolidé.

³ Reclassement des contrats de location opérationnelle et des immeubles de placement de prêts et créances à la clientèle vers les autres postes de l'actif (en IFRS 8 627 millions d'euros au 31/12/25 et 602 millions d'euros au 31/12/24).

⁴ Y compris des actifs financiers en valeur de marché par capitaux propres pour 1,8 milliards d'euros au 31/12/25 (2 milliards d'euros au 31/12/24).

3.2 Encours de crédit

ENCOURS DE FINANCEMENT PAR SEGMENT DE CLIENTELE

(en millions d'euros)

	Consolidé			IFRS 8		
	31 déc. 2025	31 déc. 2024	Variation en %	31 déc. 2025	31 déc. 2024	Variation en %
Corporate réseau	0	0	+ 0,0	15 269	15 393	- 0,8
Client final	2 524	1 279	+ 97,3	40 997	37 236	+ 10,1
Total des encours financés	2 524	1 280	+ 97,3	56 266	52 629	+ 6,9

En IFRS8, prise en compte dans les encours financés des contrats de location opérationnelle et des immeubles de placement (627 millions d'euros au 31/12/25 et 602 millions d'euros au 31/12/24), des actifs financiers en valeur de marché par capitaux propres pour 1,8 milliards d'euros au 31/12/25 (2 milliards d'euros au 31/12/24). Les encours chinois n'étaient pas pris en compte au 31/12/24.

ENCOURS DE FINANCEMENT PAR REGION

(en millions d'euros)

	Consolidé			IFRS 8		
	31 déc. 2025	31 déc. 2024	Variation en %	31 déc. 2025	31 déc. 2024	Variation en %
Europe	0		+ 0,0	53 334	51 213	+ 4,1
Amérique Latine	2 524	1 280	+ 97,3	2 931	1 416	+ 107,0
Total	2 524	1 280	+ 97,3	56 266	52 629	+ 6,9

3.3 Dépréciation des encours de crédit

Créances douteuses "S3" - Client Final	31 déc. 2025	31 déc. 2024
Encours S3 (en M€)	617	527
Taux de couverture des encours S3	59,1%	54,3%
Encours S3 / Encours totaux	1,5%	1,4%

En vision IFRS8, la couverture des encours S3 a été renforcée à 59,1% (+4,8% vs 2024) en particulier en raison de l'augmentation des taux de provision occasionnée par les révisions de paramètres IFRS9 dans certains pays d'Europe et au Brésil.

La part des encours douteux Client Final rapportée aux encours totaux augmente légèrement par rapport à l'année précédente, de 1,4% à 1,5% notamment en conséquence d'une évolution du mix pays.

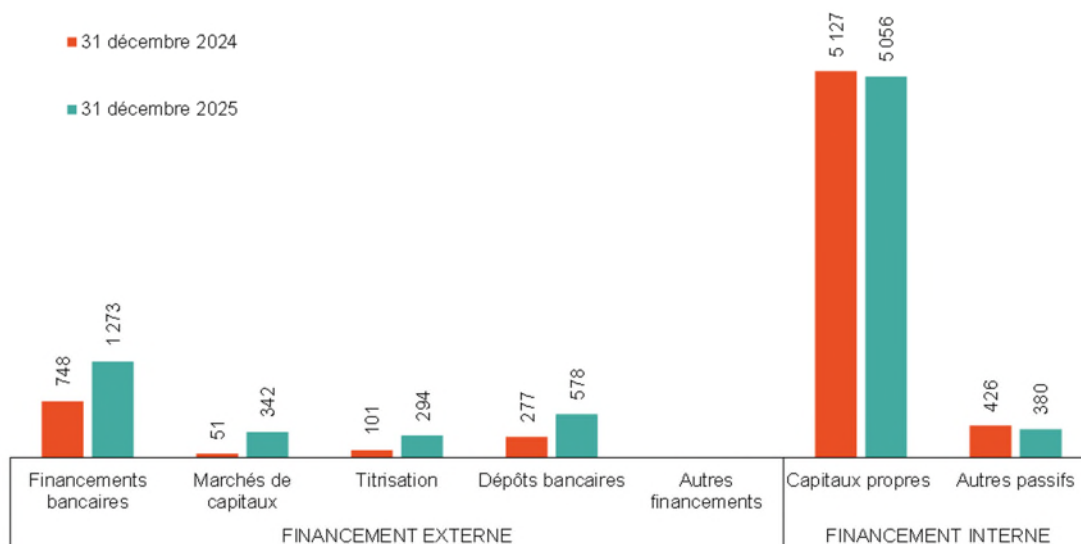
3.4 Politique de refinancement

MODES DE FINANCEMENT PAR SOURCE

(en millions d'euros)	31 décembre 2025	31 décembre 2024
Financements bancaires	1 273	748
<i>NEU MTN</i>		
<i>Obligations</i>	342	51
<i>Autres</i>		
Capitaux longs	342	51
<i>CD</i>		
<i>BT</i>		
<i>Autres</i>		
Capitaux courts	0	0
Marchés de capitaux	342	51
Titrisation	294	101
Dépôts bancaires	578	277
Autres financements		
Total refinancement externe	2 487	1 177
Capitaux propres	5 056	5 127
Autres passifs	380	426
Total Bilan	7 923	6 730

SOURCES DE FINANCEMENT (EN MILLIONS D'EUROS)

(HORS LIGNES DE CREDIT BANCAIRES CONFIRMES NON TIREES)



Sur le périmètre en partenariat, les co-entreprises pilotent leur propre financement, avec dans la majorité des cas un engagement de refinancement du partenaire.

Hors partenariat, il n'existe aucun engagement de refinancement de la filiale de SFSE au Brésil par son actionnaire. Si un besoin de refinancement conjoncturel ou structurel venait à apparaître, il ferait l'objet d'une décision spécifique, éclairée par une analyse du contexte ayant conduit à l'apparition de ce dernier. Par conséquent, SFSE recourt pour sa filiale brésilienne à un refinancement local en visant une diversification des sources et en veillant à la meilleure adéquation possible entre les échéances de cette dernière et celles des encours de crédit. La filiale brésilienne utilise notamment des certificats de dépôts interbancaires auprès de différentes contreparties (et plus récemment d'entités du groupe Stellantis). Compte tenu de l'augmentation continue de ses activités, d'autres sources de financement ont été mises en place ou sont en cours de mise en œuvre (telles que des titrisations publiques ou des émissions de notes de crédit – *Letras financeiras*).

3.5 Sécurité de liquidité

La sécurité de la liquidité de SFSE repose sur deux piliers :

- des placements liquides auprès de contreparties de premier rang ;
- la diversification des sources de financement locales pour sa filiale brésilienne afin de répondre aux besoins de funding dans ce pays, sans solliciter un support financier de l'entité mère.

Au 31 décembre 2025, la réserve de liquidité représentait 1190 millions d'euros (cf. note 19) dont un total d'actifs liquides de grande qualité (high quality liquid assets) de 814 millions d'euros placés à la Banque de France, le solde étant majoritairement placé sur des comptes bancaires. Le LCR consolidé de SFSE au 31 décembre 2025 est de 1084 %.

A fin décembre 2025, la filiale brésilienne avait mis en place des lignes de sécurités bancaires à hauteur de 400 MBRL avec des banques de premier rang pour disposer d'un coussin de liquidité suffisant afin de répondre à ses besoins en cas de tension sur le marché.

3.6 Notation de Crédits

Depuis la mise en place de ses partenariats, SFSE a décidé de ne plus solliciter de rating auprès des agences de notations.

4 Comptes sociaux de Stellantis Financial Services Europe

Les états financiers de Stellantis Financial Services Europe (“SFSE”) arrêtés au 31 décembre 2025 traduisent les évolutions de la banque dans les deux domaines d’activités qui sont les siens :

- en tant que société holding de filiales implantées en France et à l’étranger ;
- en tant que facilitateur de paiement avec l’activité de E-payment en soutien aux opérations commerciales du Groupe Stellantis en Europe.

Stellantis Financial Services Europe est par ailleurs la holding d’un sous-groupe de sociétés d’assurance constitué notamment de sociétés d’assurance, vie et non vie, sous le contrôle du Malta Financial Services Authority (MFSA).

4.1 Bilan

Le total du bilan atteint 3 615 millions d’euros à fin 2025, contre 3 713 millions d’euros à fin 2024.

Les principales variations observées sont les suivantes.

A l’actif :

- La réserve de liquidités de Stellantis Financial Services Europe s’établit à 817 millions d’euros au 31 décembre 2025, contre 903 millions d’euros au 31 décembre 2024. Cette baisse est principalement liée au non-renouvellement de la ligne bancaire bilatérale reçue de 60 millions d’euros et pour le solde à la diminution des dépôts réalisés auprès de la Banque de France.
- Les parts dans les entreprises liées et coentreprises atteignent 2 220 millions d’euros au 31 décembre 2025, contre 2 063 millions d’euros au 31 décembre 2024. L’augmentation de 157 millions d’euros résulte principalement : de l’augmentation de capital de Stellantis Financiamentos Sociedade de Crédito Financiamento e Investimento S.A. pour 48 millions d’euros et de Stellantis Bank pour 75 millions d’euros, de l’acquisition de 50 % de la société FCA Compañía Financiera S.A. pour près de 21 millions d’euros, ainsi qu’une reprise de provisions sur titres de participation pour 14 millions d’euros.

Au passif :

- Les comptes ordinaires bancaires sont en baisse de 42 millions d’euros suite à la diminution des avances de fonds réalisées par la filiale PSA Financial Holding B.V. via le compte de Stellantis Financial Services Europe ouvert auprès d’elle.
- Les capitaux propres enregistrent une baisse nette de 35 millions d’euros résultant du résultat net 2025 de 365 millions d’euros et de la distribution de dividendes pour 400 millions d’euros au cours de l’exercice.

(en milliers d'euros)	31.12.2025	31.12.2024
Actif		
Opérations interbancaires et assimilées	1 209 295	1 481 103
- Caisse, banques centrales, CCP	813 563	894 336
- Créances sur les établissements de crédit	395 732	586 767
Opérations avec la clientèle	378	1
Parts dans les entreprises liées, participations et autres titres détenus à long terme	2 220 129	2 062 642
Immobilisations incorporelles	124 933	116 912
Immobilisations corporelles	-	634
Autres actifs	51 181	41 626
Comptes de régularisation	9 269	10 019
Total de l'actif	3 615 185	3 712 937
(en milliers d'euros)	31.12.2025	31.12.2024
Passif		
Opérations interbancaires et assimilées	27 346	69 687
- Dettes envers les établissements de crédit	27 346	69 687
Opérations avec la clientèle	32	31 299
Autres passifs	57 120	60 278
Comptes de régularisation	15 787	16 009
Provisions	15 286	1 400
Capitaux propres	3 499 614	3 534 264
- Capital souscrit	199 620	199 620
- Primes d'émission	642 815	642 815
- Réserves	619 902	319 962
- Report à nouveau	1 671 813	2 152 798
- Résultat de l'exercice	365 464	219 069
Total du passif	3 615 185	3 712 937

4.2 Hors Bilan

Les engagements de garantie donnés diminuent de 500 millions d'euros à 251 millions d'euros, principalement en raison de l'expiration d'une garantie de 250 millions d'euros accordée à Santander Consumer Finance.

Par ailleurs, les engagements de garantie reçus passent de 60 millions d'euros à 0 million d'euro, conséquence du non-renouvellement de la ligne de crédit bilatérale de 60 millions d'euros.

(en milliers d'euros)	31.12.2025	31.12.2024
Engagements donnés		
Engagements de garantie	251 221	500 239
- En faveur d'établissements de crédit, entreprises liées	251 100	500 000
- En faveur d'établissements de crédit, hors groupe	-	-
- En faveur de la clientèle, entreprises liées	121	239
- En faveur de la clientèle, hors groupe	-	-
Engagements reçus		
Engagements de financement	-	60 000
- Reçus d'établissements de crédit, entreprises liées	-	-
- Reçus d'établissements de crédit, hors groupe	-	60 000
Engagements de garantie	-	-
- Reçus d'établissements de crédit, entreprises liées	-	-
- Reçus d'établissements de crédit, hors groupe	-	-

4.3 Comptes de résultat

Le résultat net de l'exercice 2025 s'établit à 365 millions d'euros, contre 219 millions d'euros en 2024, soit une progression de 146 millions d'euros. Cette évolution s'explique principalement par les éléments suivants :

- Le Produit Net Bancaire progresse de 136 millions d'euros, une évolution principalement portée par l'augmentation de 152 millions d'euros des dividendes perçus au cours de l'exercice. Cette hausse est toutefois partiellement compensée par une diminution de 17 millions d'euros des produits d'intérêts liés à la baisse des dépôts réalisés auprès de la Banque Centrale.
- Les charges générales d'exploitation s'établissent à 4 millions d'euros, en hausse de 2 millions par rapport à l'exercice 2024.
- Les dotations aux amortissements atteignent 30 millions d'euros, contre 18 millions d'euros en 2024. Cette hausse s'explique principalement par la mise au rebut de développements logiciels liés au projet New Retailer Model de Stellantis dans les pays non déployés, pour un montant de 9 millions d'euros.
- Les gains et pertes sur cessions d'actifs immobilisés s'élèvent à un gain net de 2,5 millions d'euros. Ce résultat intègre notamment un produit de 15 millions d'euros, correspondant aux reprises de provisions pour dépréciation des titres de participation enregistrées au cours de l'exercice et une charge de 14,4 millions d'euros, liée à la constitution d'une provision couvrant les risques associés au mécanisme de réparation (« redress scheme ») que le régulateur britannique, le Financial Conduct Authority, envisage d'imposer à l'ensemble du secteur.

(en milliers d'euros)	31.12.2025	31.12.2024
Intérêts et produits assimilés	48 346	65 734
- Sur opérations avec les établissements de crédit	25 642	35 329
- Sur opérations avec la clientèle	22 704	30 405
- Sur obligations et autres titres à revenu fixe	-	-
Intérêts et charges assimilés	(1 846)	(2 186)
- Sur opérations avec les établissements de crédit	(1 447)	(1 629)
- Sur opérations avec la clientèle	(382)	(528)
- Sur obligations et autres titres à revenu fixe	(17)	(29)
Revenus des titres à revenu variable	345 425	193 165
Commissions (Produits)	5 616	4 971
Commissions (Charges)	(533)	(975)
Gains / pertes sur opérations des portefeuilles de placement et assimilé		
Autres produits d'exploitation bancaire	6 687	6 567
Autres charges d'exploitation bancaire	(2)	-
Produit net bancaire	403 693	267 276
Charges générales d'exploitation	4 136	1 808
Dotations aux amortissements et dépréciations des immobilisations incorporelles et corporelles	(29 954)	(18 276)
Résultat brut d'exploitation	377 875	250 808
Coût du risque	-	-
Résultat d'exploitation	377 875	250 808
Gains ou pertes sur actifs immobilisés	2 496	(16 393)
Résultat exceptionnel	-	(925)
Résultat courant avant impôt	380 371	233 490
Impôt sur les bénéfices	(14 907)	(14 421)
Résultat de l'exercice	365 464	219 069
Résultat par action (en euros)	29,29	17,56

5 Résultats financiers de la société au cours des cinq derniers exercices

<i>(en milliers d'euros)</i>	Exercice 2025	Exercice 2024	Exercice 2023	Exercice 2022	Exercice 2021
Capital en fin d'exercice					
Capital social	199 620	199 620	199 620	199 620	199 620
Nombre d'actions émises	12 476 246	12 476 246	12 476 246	12 476 246	12 476 246
Résultat global des opérations de l'exercice					
Chiffre d'affaires hors taxes	438 489	299 581	347 785	178 943	355 577
Résultat avant impôt, amortissements et provisions	408 997	264 141	377 856	128 081	344 238
Impôt sur les bénéfices	(14 907)	(14 421)	(14 365)	(239)	(1 482)
Résultat après impôt, amortissements et provisions	365 464	219 069	367 841	118 898	351 251
Montant des bénéfices distribués	400 113	-	-	-	106 048
Résultat des opérations réduit à une seule action, en Euro					
Résultat après impôts, mais avant amortissements et provisions	31,59	20,02	29,13	10,25	27,47
Résultat après impôts, amortissements et provisions	29,29	17,56	29,48	9,53	28,15
Dividende net attribué à chaque action :					
- dividende distribué	32,07	-	-	-	8,50
- avoir fiscal néant (Intégration fiscale)	-	-	-	-	-
Personnel					
Effectif moyen des salariés employés pendant l'exercice	-	-	-	-	7
Montant de la masse salariale de l'exercice	-	-	-	-	282
Montant des sommes versées au titre des avantages sociaux (Sécurité Sociale, oeuvres sociales, etc..)	-	-	-	-	42
[Articles D133, D135, D148 du décret du 23 mars 1967]					

6 Fonds propres, Risques, Pilier 3

6.1 Gestion du Capital

Au 31 décembre 2025, les capitaux propres consolidés s'élèvent à 5 056 millions d'euros, en baisse de -71 millions par rapport aux 5 127 millions au 31 décembre 2024. La variation de -71 millions s'explique principalement par l'intégration du résultat net consolidé de l'année 2025 à hauteur de 261 millions d'euros, par la distribution de dividendes en 2025 pour -414 millions d'euros et par l'apport en capital de Stellantis Automóveis Brasil LTDA dans Stellantis Financiamentos Sociedade de Crédito, Financiamento, e Investimento S.A. pour 109 millions d'euros (voir la partie 2.4 des comptes consolidés « Tableau de variation des capitaux propres consolidés et des intérêts minoritaires »).

6.1.1 Fonds propres de la Banque

Le périmètre prudentiel utilisé pour calculer le ratio de solvabilité est identique au périmètre de consolidation tel que décrit dans la note 1.C relative aux états financiers consolidés, à l'exception des sociétés d'assurances détenues à 100% par SFSE, qui sont mises en équivalence dans le périmètre prudentiel, et en intégration globale dans le périmètre comptable (Stellantis Services Ltd, Stellantis Insurance Ltd, Stellantis Life Insurance Ltd, Stellantis Insurance Manager Ltd, Stellantis Insurance Compania de Seguros S.A.U. et Stellantis Corretora de Seguros E Serviços Ltda).

TABLEAU DE PASSAGE DU BILAN COMPTABLE CONSOLIDÉ AU BILAN PRUDENTIEL

<i>(en millions d'euros)</i>	Bilan Consolidé	Retraitements prudentiels ¹	Bilan Prudentiel
Actifs au 31 déc. 2025	7 923	-206	7 717
Caisse, banques centrales, CCP	814	0	814
Actifs financiers à la juste valeur par résultat	105	-99	6
Instruments dérivés de couverture	1	0	1
Titres au coût amorti	23	0	23
Prêts et créances sur les établissements de crédit	776	-197	579
Prêts et créances sur la clientèle	2 524	0	2 524
Ecart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux	0	0	0
Actifs d'impôts	25	-12	13
Actifs d'impôts différés	57	-30	27
Comptes de régularisation et actifs divers	222	-89	133
Participations dans les entreprises mises en équivalence	3 220	226	3 446
Immobilisations corporelles	2	0	2
Immobilisations incorporelles	139	-5	134
Ecarts d'acquisition	15	0	15
Passifs au 31 déc. 2025	7 923	-206	7 717
Actifs financiers à la juste valeur par résultat	2	0	2
Instruments dérivés de couverture	1	0	1
Dettes envers les établissements de crédit	1 273	0	1 273
Dettes envers la clientèle	43	0	43
Dettes représentées par un titre	1 170	1	1 171
Contrats d'assurance émis – Passif	85	-85	0
Passifs d'impôts	49	-15	34
Passifs d'impôts différés	7	-7	0
Comptes de régularisation et passifs divers	219	-99	120
Provisions	18	-1	17
Capitaux propres	5 056	0	5 056

¹ Retraitement des filiales exclues du périmètre prudentiel (sociétés d'assurances mises en équivalence).

En principe, les établissements assujettis doivent faire l'objet d'une double surveillance, sur base consolidée et sur base individuelle. Toutefois, l'article 7 du CRR prévoit des possibilités d'exemption de la surveillance sur base individuelle. Stellantis Financial Services Europe, qui bénéficiait d'ores et déjà d'une exemption au suivi sur base individuelle, est donc uniquement assujettie à un suivi du ratio de solvabilité au niveau consolidé.

On notera par ailleurs qu'il n'existe pas d'obstacle au transfert de fonds propres entre les filiales détenues à 100% par Stellantis Financial Services Europe. S'agissant des coentreprises avec les groupes Santander et BNP Paribas, l'accord des deux actionnaires est nécessaire.

Stellantis Financial Services Europe ne dispose que d'instruments de fonds propres de base de catégorie 1, constitués des éléments suivants :

- Montant du capital social et des primes d'émission afférentes ;
- Résultats non distribués ;
- Autres éléments du résultat global accumulés ;
- Autres réserves.

Les déductions et ajustements réglementaires effectués sur ces fonds propres portent essentiellement sur les éléments suivants :

- Intérêts minoritaires ;
- Résultat non éligible, à savoir résultat net de l'exercice 2025 car son affectation en report à nouveau ou sa distribution n'a pas encore été validée formellement ;
- Détention d'instruments de fonds propres de base de catégorie 1 d'entités du secteur financier (titres de participations des entités mises en équivalence ou non consolidées). Une part de ces titres, en deçà des seuils réglementaires, est pondérée à 250%, la part excédentaire venant en déduction des fonds propres prudentiels ;
- Détention d'instruments de fonds propres additionnels de catégorie 1 et de fonds propres de catégorie 2 dans des entités du secteur financier (prêts subordonnés) ;
- Ecarts d'acquisition (« goodwill ») et autres immobilisations incorporelles, nets des passifs d'impôts différés associés. Depuis décembre 2020, en application du Règlement délégué 2020/2176, une part des immobilisations incorporelles, plus précisément des logiciels qui ont commencé à être amortis, bénéficie d'un amortissement prudentiel spécifique permettant l'application d'une pondération préférentielle, la part restante venant en déduction des fonds propres prudentiels ;
- Réserves en juste valeur relatives aux pertes et aux gains générés par la couverture des flux de trésorerie des instruments financiers qui ne sont pas évalués à la juste valeur, y compris les flux de trésorerie prévus ;
- Corrections de valeur supplémentaires découlant des exigences d'évaluation prudente ;
- Actifs d'impôt différé dépendant de bénéfices futurs et ne résultant pas de différences temporelles après déduction des passifs d'impôt associés ;
- Actifs d'impôt différé résultant de différences temporelles. Une part de ces actifs, en deçà des seuils réglementaires, est pondérée à 250%, la part excédentaire venant en déduction des fonds propres prudentiels.

Les fonds propres prudentiels de SFSE s'élèvent à 896 millions d'euros à fin 2025, contre 1 034 millions d'euros à fin 2024.

TABLEAU DE PASSAGE DES CAPITAUX PROPRES COMPTABLES

AUX FONDS PROPRES PRUDENTIELS

<i>(en millions d'euros)</i>	31 déc. 2025	31 déc. 2024
Capitaux propres comptables	5 056	5 127
Ajustement relatif à la différence entre le périmètre consolidé comptable et réglementaire	0	0
Capitaux propres prudentiels	5 056	5 127
Intérêts minoritaires	-95	0
Résultat non éligible ¹	-257	-409
Titres de participation des entités non consolidées ou mises en équivalence	-3 237	-3 112
Impôts différés actifs résultant de différences temporelles	-19	-8
Immobilisations incorporelles et écarts d'acquisition ("goodwill")	-115	-91
Impôts différés actifs dépendant de bénéfices futurs	0	0
Réserve de couverture de flux de trésorerie	0	0
Prêts subordonnés aux entités mises en équivalence	-437	-473
Autres déductions prudentielles	0	0
Fonds propres prudentiels de catégorie 1	896	1 034

¹ En 2025, le résultat non éligible comprend le résultat net intégral de l'année 2025 (257 millions d'euros). En 2024, le résultat non éligible comprend le résultat net intégral de l'année 2024 (409 millions d'euros).

6.1.2 Exigences de fonds propres

Stellantis Financial Services Europe utilise, pour le calcul de ses exigences en fonds propres, exclusivement l'approche standard.

Toutes les coentreprises au sein de SFSE utilisent l'approche standard, à l'exception de la France qui a l'autorisation permanente de la BCE d'utiliser l'approche notation interne pour ses portefeuilles Retail (méthode avancée) et Corporate (méthode fondation).

Dans le cadre de l'application de la réglementation Bâle III, SFSE confirme une position financière robuste. Au 31 décembre 2025, le ratio de solvabilité Bâle III au titre du pilier I était de 24,6%. Il atteignait 36,4% au 31 décembre 2024.

Ratio de levier

L'Union Européenne exige un ratio de levier minimum de 3% à respecter à tout moment, depuis la mise en place de la CRR2/CRD5 en juin 2021. Un dispositif de suivi, de contrôle et d'alerte permet de gérer toute prise de risque excessif.

Le ratio de levier s'élève à 21% au 31 décembre 2025 contre 30% au 31 décembre 2024.

A noter que l'exemption au suivi sur base individuelle reçue au titre du ratio de solvabilité est étendue au ratio de levier depuis le régime CRD4. Les obligations relatives au ratio de levier sont donc effectuées sur base consolidée uniquement.

Indicateurs clés

Conformément au Règlement (UE) n°2021/637, le format des tableaux du Pilier 3 a évolué depuis le 31 décembre 2021.

TABLEAU POUR LES INDICATEURS CLES (EU KM1)

(en millions d'euros)		31 décembre 2025	31 décembre 2024
Fonds propres disponibles (montants)			
1	Fonds propres de base de catégorie 1 (CET1)	896	1 034
2	Fonds propres de catégorie 1	896	1 034
3	Fonds propres totaux	896	1 034
Montants d'exposition pondérés			
4	Montant total d'exposition au risque	3 641	2 841
Ratios de fonds propres (en pourcentage du montant d'exposition pondéré)			
5	Ratio de fonds propres de base de catégorie 1 (%)	24,6%	36,4%
6	Ratio de fonds propres de catégorie 1 (%)	24,6%	36,4%
7	Ratio de fonds propres totaux (%)	24,6%	36,4%
Exigences de fonds propres supplémentaires pour faire face aux risques autre que le risque de levier excessif (en pourcentage du montant d'exposition pondéré)			
EU 7a	Exigences de fonds propres supplémentaires pour faire face aux risques autres que le risque de levier excessif (%)	0,50%	0,50%
EU 7b	dont : à satisfaire avec des fonds propres CET1 (points de pourcentage)	0,28%	0,28%
EU 7c	dont : à satisfaire avec des fonds propres de catégorie 1 (points de pourcentage)	0,38%	0,38%
EU 7d	Exigences totales de fonds propres SREP (%)	8,50%	8,50%
Exigence globale de coussin et exigence globale de fonds propres (en pourcentage du montant d'exposition pondéré)			
8	Coussin de conservation des fonds propres (%)	2,50%	2,50%
EU 8a	Coussin de conservation découlant du risque macroprudentiel ou systémique constaté au niveau d'un Etat membre (%)	0,00%	0,00%
9	Coussin de fonds propres contracyclique spécifique à l'établissement (%)	0,23%	0,42%
EU 9a	Coussin pour le risque systémique (%)	0,00%	0,00%
10	Coussin pour les établissements d'importance systémique mondiale (%)	0,00%	0,00%
EU 10a	Coussin pour les autres établissements d'importance systémique (%)	0,00%	0,00%
11	Exigence globale de coussin (%)	2,73%	2,92%
EU 11a	Exigences globales de fonds propres (%)	11,23%	11,42%
12	Fonds propres CET1 disponibles après le respect des exigences totales de fonds propres SREP	586	793
Ratio de levier			
13	Mesure de l'exposition totale	4 190	3 397
14	Ratio de levier (%)	21%	30%
Exigences de fonds propres supplémentaires pour faire face au risque de levier excessif (en pourcentage de la mesure de l'exposition totale)			
EU 14a	Exigences de fonds propres supplémentaires pour faire face au risque de levier excessif (%)	0,00%	0,00%
EU 14b	dont : à satisfaire avec des fonds propres CET1 (%)	0,00%	0,00%
EU 14c	Exigences de ratio de levier SREP totales (%)	3,00%	3,00%
Exigence de coussin lié au ratio de levier et exigence de ratio de levier globale (en pourcentage de la mesure de l'exposition totale)			
EU 14d	Exigence de coussin lié au ratio de levier (%)	0,00%	0,00%
EU 14e	Exigence de ratio de levier globale (%)	3,00%	3,00%
Ratio de couverture des besoins de liquidité			
15	Actifs liquides de qualité élevée (HQLA) totaux (valeur pondérée - moyenne)	993	846
EU 16a	Sorties de trésorerie - Valeur pondérée totale	200	249
EU 16b	Entrées de trésorerie - Valeur pondérée totale	167	177
16	Sorties de trésorerie nettes totales (valeur ajustée)	101	106
17	Ratio de couverture des besoins de liquidité (%)	985%	802%
Ratio de financement stable net			
18	Financement stable disponible total	6 421	5 968
19	Financement stable requis total	5 963	5 041
20	Ratio NSFR (%)	108%	118%

6.2 Synthèse sur les actifs grevés

SFSE dispose d'actifs grevés au 31 décembre 2025 pour 312,6 millions d'euros correspondant aux actifs sous-jacents à des opérations de titrisation de Stellantis Financiamentos Sociedade de Crédito, Financiamento e Investimento S.A., ces actifs n'ayant pas été décomptabilisés car ils ne remplissaient pas les critères de décomptabilisation d'IFRS 9.

6.3 Facteurs de risque et gestion des risques

L'identification, la mesure, la maîtrise et la surveillance des risques de SFSE font partie intégrante de la Gestion des Risques dont le responsable est membre du Comité de direction de la Banque. Il rend régulièrement compte de ses missions au Comité d'Audit et des Risques et au Comité Management des Risques de SFSE.

La gouvernance des risques couvre notamment :

- Le recensement des risques liés à l'activité déployée par la banque et l'évaluation de leur criticité, compte tenu des dispositifs de contrôle et de surveillance mis en place au premier niveau par les entités opérationnelles, au deuxième niveau par le Contrôle permanent, la Conformité, et le Risk Oversight, et au troisième niveau par l'audit ;
- La fixation du niveau de risque acceptable et le pilotage de ces risques, formalisé et suivi dans le Tableau de Bord d'Appétit au Risque de SFSE, validé par le Comité Management des Risques, le Comité d'Audit et des Risques, puis approuvé par le Conseil d'Administration ;
- La validation des méthodes ou modèles de mesure ;
- La mise en œuvre de stress-tests et/ou de dispositifs d'atténuation des risques tels que demandés ou recommandés par la réglementation (ICAAP, ILAAP, PUL, Plan Préventif de Rétablissement, ...) qui sont approuvés ou portés à la connaissance du Conseil d'Administration de la Banque selon les cas.

Ces différents éléments sont présentés, analysés, décidés au sein de Comités : le Comité Management des Risques (bimestriel), le Comité ALM (qui se tient dix fois par an), le Comité Modèles (bimestriel) et le Comité d'Audit et des Risques (trimestriel). Les membres de l'organe exécutif et de l'organe délibérant sont soit parties prenantes à ces Comités, soit informés de leur teneur.

La surveillance des risques au sein des Coopérations avec SCF et BNPP PF est assurée par des Comités paritaires entre SFSE et ses partenaires et est déclinée au sein de chaque JV et entité locale dans des Comités Risques locaux.

6.3.1 Risque de crédit

Facteurs de risque

Le risque de crédit est lié à l'incapacité d'un client à faire face au paiement de ses obligations. Indépendamment d'une politique d'acceptation prudente, le niveau du risque de crédit est influencé par la conjoncture économique dans les différents pays dans lesquels SFSE intervient, tant pour le niveau des défauts que pour la valeur de marché des véhicules repris.

En ce qui concerne les opérations de financement, SFSE ne supporte généralement pas de risque de valeur résiduelle, sauf au Royaume-Uni où la réglementation offre la possibilité aux clients particuliers de demander le rachat de leur véhicule par le prêteur dans certaines conditions, et très marginalement sur certains financements dans les autres pays.

Mesure, maîtrise et surveillance du risque

La mesure du risque est appréhendée à l'octroi et tout au long de la durée de vie de chaque financement en portefeuille.

A l'octroi, la mesure du risque est fondée sur des modèles de notations internes ou, dans un nombre de cas très limités, externes. La sélection de la clientèle s'opère à partir de modèles de grading (Corporate) ou d'outils décisionnels (Retail).

Dans le cadre des partenariats avec SCF et BNPP PF, les modèles internes font l'objet de revues régulières par les différentes équipes risques de SFSE et de ses partenaires pour s'assurer de la stabilité de leur performance dans le temps.

Les systèmes décisionnels sont paramétrés selon les caractéristiques propres à chaque pays afin d'en optimiser l'efficacité.

Pour le retail, les décisions d'octroi sont soit automatiques soit nécessitent des analyses complémentaires demandées dans le cadre des systèmes expert d'analyse du risque ou réalisées à l'initiative de l'analyste.

Pour les portefeuilles Corporate, les décisions d'octroi reposent sur la décision de Comités de crédit locaux ou centraux, et pour les encours les plus élevés, sur la décision des Comités centraux de SCF ou de BNPP PF.

En ce qui concerne la mesure comptable du risque de crédit, en application des référentiels IFRS, les encours retail en défaut et les encours sains avec impayés sont dépréciés à partir de taux de dépréciation qui sont calculés deux fois par an à partir d'un modèle d'estimation des recouvrements futurs actualisés.

Les encours douteux des portefeuilles Corporate réseau et Corporate hors réseau et assimilés sont dépréciés sur la base d'une analyse individuelle en tenant compte de la valorisation des garanties éventuellement détenues.

La maîtrise du risque est notamment fondée sur une offre produit, proposée par les filiales et validée dans différents comités ad hoc qui fixent notamment la nature juridique du produit, sa durée maximale, le niveau d'apport minimum et le niveau des éventuels paliers et valeurs résiduelles ainsi que les garanties conditionnant l'octroi.

A cela s'ajoute pour les portefeuilles Corporate réseau et Corporate hors réseau et assimilés :

- La fixation de lignes de crédit, et des durées de validité associées ;
- Des dispositifs collectifs de garantie ou des prises de garanties au moment de l'entrée en relation, lors du renouvellement des lignes ou en cas de dégradation du niveau de risque entre deux renouvellements de lignes, les garanties peuvent être personnelles, porter sur des biens identifiés ou être données par des assureurs crédit ou sous forme de garanties bancaires ;
- Un suivi quotidien des éventuels incidents de paiement ;
- Un dispositif gradué d'alerte allant de la mise sous surveillance à la mise en défaut y compris sous forme de défaut conditionnel c'est-à-dire même si aucun défaut selon la définition bâloise du défaut n'a été constaté ;
- Des audits de stock dont la fréquence dépend du profil de risque du concessionnaire ainsi que la conservation des documents d'immatriculation et enfin, des contrats de financement qui prévoient qu'à tout moment selon les dispositions en vigueur dans le pays, les véhicules financés peuvent être gagés.

La surveillance du risque de l'activité retail réalisée mensuellement concerne notamment :

- L'évolution de la qualité de la demande de financement et de la qualité de la production de financements ;
- Les indicateurs relatifs au comportement de paiement par technique, segment de clientèle, année de production, etc... ;
- Les indicateurs Bâlois de mesure du risque des contrats en portefeuille.

Le Comité Management des Risques, le Comité Modèles et le Comité d'Audit et des Risques sont les instances principales de surveillance des risques de crédit de SFSE.

6.3.2 Risques financiers et risques de marché

L'ensemble des principes évoqués par la suite concerne les entités contrôlées directement ou indirectement par SFSE.

La gestion des risques des coentreprises entre SFSE et SCF, BNPP PF, et BBVA est réalisée par chaque entité en local sous la supervision des actionnaires, selon la gouvernance mise en place lors de la création de chacun des partenariats.

La gestion des risques de la filiale brésilienne est réalisée par les équipes locales sous la supervision de l'actionnaire.

Risque de liquidité

Facteurs de risque

Le risque de liquidité auquel SFSE est soumis dépend de la capacité :

- de sa filiale brésilienne à trouver des financements locaux auprès de contreparties bancaires et des marchés financiers sans avoir recours à un support financier de l'entité mère ;
- des banques partenaires à honorer leur engagement de refinancement des co-entreprises respectives.

Mesure, maîtrise et surveillance du risque

Pour les filiales de SFSE, la maîtrise du risque repose sur la diversification de leurs sources de financement afin de disposer de solutions alternatives au cas où une contrepartie serait défaillante et sans avoir recours à un support financier de l'entité mère.

Pour les co-entreprises, la maîtrise du risque de liquidité se décompose en deux volets :

- l'adossement des co-entreprises à des partenaires de premier rang assurant le refinancement : Santander Consumer Finance et BNPP Personal Finance en Europe et BBVA en Argentine ;
- une politique de diversification des sources de financements externes définie avec la banque partenaire selon les capacités des co-entreprises : titrisations, collecte de dépôts, émissions obligataires, etc.

La mesure et la surveillance du risque reposent sur :

- le suivi d'indicateurs de liquidité, tels que le ratio réglementaire LCR, encadrés par des seuils d'alerte et des limites;
- des comités ALM mensuels au sein de la filiale brésilienne, de chaque co-entreprise de la coopération avec Santander Consumer Finance, des comités de trésorerie mensuels et d'un comité ALM trimestriel au sein de la co-entreprise de la coopération avec BNPP Personal Finance ainsi qu'un comité mensuel au niveau de SFSE qui se tient dix fois par an, qui permettent de suivre la mise en œuvre de la politique générale définie, les niveaux de risques actuels et anticipés, le respect des limites et les mesures prises pour corriger ou anticiper des situations exceptionnelles ;
- le Comité de Management des Risques de SFSE.

Risque de taux d'intérêt

Facteurs de risque

La politique de SFSE vise à mesurer, encadrer par des limites et réduire si nécessaire l'effet de variation des taux d'intérêts par l'utilisation d'instruments financiers appropriés permettant d'assurer l'adéquation de la structure de taux à l'actif et au passif de son bilan.

Mesure, maîtrise et surveillance du risque

Hors partenariat, les positions de taux résiduelles ainsi que les sensibilités à des scénarios de stress de la valeur économique des fonds propres (Market Value of Equity – MVE) et de la marge nette d'intérêt (Net Interest Margin – NIM) sont déterminées et présentées à chaque comité ALM pour chaque zone géographique (Europe, Brésil).

La maîtrise du risque de taux se décompose en plusieurs volets :

- Une définition de la politique générale ;
- Des indicateurs de risque de taux et de seuils associés permettant de caractériser le niveau de risque ;
- La simulation de stress scénarios et la définition de seuils tolérables encadrant leur impact financier ;
- L'utilisation d'instruments dérivés si nécessaire.

La surveillance du risque repose sur le Comité ALM et le Comité Management des Risques de SFSE qui suivent la mise en œuvre de la politique générale, le niveau de risque actuel et anticipé, le respect des limites et les éventuelles mesures à prendre pour mieux mesurer, maîtriser ou surveiller le risque de taux.

Par ailleurs, dans les co-entreprises, le risque de taux est de la responsabilité des partenaires bancaires. Il est également suivi dans les comités ALM mensuels de chaque co-entreprise du partenariat avec SCF ainsi que dans les comités Trésorerie mensuels et les comités ALM trimestriels de la co-entreprise du partenariat avec BNPP Personal Finance.

Risque de contrepartie

Facteurs de risque

SFSE est exposée au risque de contrepartie principalement dans le cadre de ses opérations de placement, et des swaps associés aux titrisations au Brésil.

Mesure, maîtrise et surveillance du risque

Les opérations de placement sont effectuées auprès de banques de premier rang.

Les utilisations des limites de SFSE sont mesurées et vérifiées quotidiennement et les éventuels dépassements sont communiqués chaque jour. Un récapitulatif des éventuels dépassements de limites est présenté à chaque Comité ALM de SFSE ainsi que lors des Comités Management des Risques.

Au 31/12/2025, les placements de liquidités de SFSE concernent majoritairement des placements à très court terme auprès de la Banque de France. Toutefois, ses deux filiales d'assurance maltaises investissent principalement leurs placements auprès d'assureurs de premier plan ou de gestionnaires d'actifs internationaux, via des comptes à terme et des OPCVM.

Risque de change

Facteurs de risque

SFSE est soumis à deux natures de risque de change :

- Le risque de change structurel (au 31 décembre 2025, la position de change structurelle s'élève à 252,5 millions d'euros) ;
- Le risque de change opérationnel (au 31 décembre 2025, la position de change opérationnelle s'élève à 0,98 million d'euros).

Mesure, maîtrise et surveillance du risque

Les positions structurelles et les résultats futurs ne font pas l'objet d'une couverture car, la durée de l'activité de la filiale ou de la succursale étant indéterminée par définition, toute couverture représenterait une position nette ouverte sur le long terme.

En ce qui concerne les positions opérationnelles, la politique fixée vise à les réduire au maximum afin d'immuniser le résultat de la Banque en cas de variations des taux de change. En pratique, seules des positions résiduelles limitées, dument cernées peuvent ne pas être couvertes.

La surveillance du risque prend la forme d'un reporting mensuel mettant en évidence les positions de change structurelles et opérationnelles et d'un suivi du risque de change opérationnel de SFSE lors de chaque Comité ALM, Comité d'Audit et des Risques et Comité Management des Risques de SFSE.

Risques de marché

SFSE a pour politique de ne pas être en situation de risque de marché au sens de la réglementation bancaire. Les opérations sur instruments dérivés, de taux ou de change, qui sont conclus ont pour but de couvrir des éléments du bilan qui par ailleurs, n'ont pas pour vocation d'être cédés à court terme. SFSE s'assure régulièrement du respect de cette règle interne et du bon adossement des couvertures aux éléments couverts.

6.3.3 Risque de concentration

Facteurs de risque

SFSE est soumise à plusieurs natures de risque de concentration, principalement :

- Le risque de concentration individuel des opérations de crédit ;
- Le risque de concentration sur les contreparties bancaires.

Mesure, maîtrise et surveillance du risque

SFSE se conforme à la réglementation sur les grands risques (limite de 25% des fonds propres éligibles).

Des limites de risque ont été fixées pour les risques de concentration individuelle. Leur vocation est de permettre l'identification et la surveillance rapprochée de chaque client ou groupe de clients liés présentant une concentration excessive des risques, afin d'anticiper et de gérer les risques de concentration individuelle par rapport au Risk Appetite Statement de SFSE.

La surveillance de ces limites est constante et restituée à fréquence bimestrielle au Comité Management des Risques de SFSE.

6.3.4 Risque opérationnel

Définition et facteurs de risque

SFSE définit le risque opérationnel comme « le risque résultant d'une inadaptation ou d'une défaillance imputable à des procédures, au personnel de la Banque et aux systèmes internes ou à des événements extérieurs, y compris des événements à faible probabilité d'occurrence mais à fort risque de perte ».

Mesure, maîtrise et surveillance du risque

SFSE est exposée à un risque d'incident sur les sept familles bâloises de risque opérationnel :

- Fraude interne ;
- Fraude externe ;

- Pratiques en matière d'emploi et de sécurité sur le lieu de travail ;
- Clients, produits et pratiques commerciales ;
- Dommages aux actifs corporels ;
- Dysfonctionnements de l'activité et des systèmes ;
- Exécution, livraison et gestion des processus.

SFSE est principalement exposée à des risques opérationnels de fraude externe en relation avec le risque de crédit, des dysfonctionnements de systèmes, et dans une moindre mesure d'exécution et de gestion des processus.

L'identification des risques opérationnels s'appuie sur les processus de chacune des activités de la banque et est formalisée par une cartographie des risques opérationnels déclinée sur l'ensemble des activités de la banque, dans laquelle chaque risque est associé à un ou plusieurs dispositifs de contrôle.

La maîtrise des risques s'exerce par des dispositifs de maîtrise et d'atténuation du risque qui sont intégrés aux procédures ou instructions de travail et font l'objet de contrôles de premier niveau par les opérationnels et de second niveau par les fonctions de contrôle permanent.

Le dispositif de gestion des risques opérationnels est très largement commun à SFSE et aux JVs détenues en partenariat avec SCF. Il est toutefois soumis à une gouvernance propre de part et d'autre qui est en particulier assurée par un Comité de management des risques et un Comité d'Audit et des Risques côté SFSE, et par un Global Risk Committee dans le cadre de la coopération avec SCF.

Le dispositif de gestion des risques opérationnels des entités détenues en partenariat avec BNPP PF repose sur des fondamentaux semblables, mais il mobilise des outils (cartographies, systèmes d'information) propres au périmètre concerné. Le suivi du risque opérationnel est présenté chaque mois au Risk Committee de la coopération avec BNPP PF.

6.3.5 Risque de modèle

Facteurs de risque

SFSE est exposée au risque de modèle principalement sur les modèles d'acceptation et de provisionnement, résultant d'erreurs de développement, de mise en œuvre ou d'utilisation des modèles, ainsi que d'une qualité des données insuffisante.

Mesure, maîtrise et surveillance du risque

La vérification de la performance des modèles est réalisée dans le cadre d'un back-testing régulier dont les résultats sont présentés au comité modèle qui se tient tous les deux mois, ainsi que dans le cadre d'audits.

6.3.6 Risque de non-conformité

Définition et facteurs de risque

Le risque de non-conformité est le risque de sanction judiciaire, administrative ou disciplinaire, de perte financière significative ou d'atteinte à la réputation, qui naît du non-respect de dispositions propres aux activités bancaires et financières, qu'elles soient de nature législatives ou réglementaires, ou qu'il s'agisse de normes professionnelles et déontologiques, ou d'instructions de l'organe exécutif prises notamment en application des orientations de l'organe délibérant.

Les facteurs de risque sont liés à une interprétation incorrecte des textes ou à une déclinaison insuffisante de ceux-ci au niveau des modes opératoires, procédures ou instructions internes.

Mesure, maîtrise et surveillance du risque

La mesure du risque est réalisée en amont via un dispositif de veille réglementaire qui recense et analyse les évolutions de textes ainsi que les lignes directrices et les sanctions émanant des autorités. A l'issue de ces analyses, les impacts sur le périmètre d'activité de la banque, ses processus, son organisation, ses systèmes d'information, et plus généralement sur son modèle économique sont évalués et des plans d'action mis en œuvre.

La maîtrise du risque de non-conformité s'effectue notamment via des procédures et modes opératoires, la formation des collaborateurs, la mise à disposition d'outils informatiques adaptés, notamment pour la détection des personnes politiquement exposées ou faisant l'objet d'une mesure de gel des avoirs, ainsi que des contrôles.

La surveillance du risque de non-conformité est effectuée en priorité localement mais également en central sur le périmètre d'activité de SFSE siège. Chacune des filiales SFSE et chacune des entités en partenariat avec SCF évalue trimestriellement l'efficacité de ses mesures préventives et de contrôle ainsi que son niveau de risque résiduel au moyen d'un certificat de conformité présenté à la direction de l'unité et communiqué au siège. Des analyses contradictoires menées au siège en corroborent le niveau de risque, et une vision consolidée est présentée aux Comités Conformité de SFSE organisés de façon trimestrielle.

Par ailleurs, dans le cadre du partenariat avec SCF, le risque de non-conformité des entités communes est surveillé mensuellement lors du Comités de Conformité du Partenariat. Quant à la surveillance du risque de non-conformité des activités en partenariat avec BNPP PF, celle-ci fait l'objet d'une revue trimestrielle lors du Comité de conformité de la coopération, auquel participent notamment la Direction Générale et la Conformité de l'entité centrale ainsi que la Conformité des partenaires.

Des réunions Conformité mensuelles assurent en complément un suivi rapproché des actions convenues lors des comités trimestriels.

6.3.7 Risque de réputation

Définition et facteurs de risque

Pour SFSE le risque de réputation se décompose en :

- Un risque spécifique, correspondant au « Risque de réputation et d'image auprès notamment des clients finaux, clients réseaux, tiers bancaires et autorités de tutelle (hors risque d'image interne) » ;
- Une répercussion éventuelle d'un incident opérationnel.

Mesure, maîtrise et surveillance du risque

Le risque d'image et de réputation est dans une large mesure liée à des risques déjà identifiés, couverts par des dispositifs de contrôle interne ; il en est notamment ainsi pour les risques de fraude interne ou externe ou pour le risque de non-conformité.

La prévention de ces risques s'effectue au travers de plusieurs dispositifs tels que :

- Le respect du secret bancaire et l'obligation de réserve professionnelle ;
- Le respect de la réglementation de protection des données personnelles (RGPD) ;
- La validation par les services juridiques des modèles de courriers adressés aux clients et des messages publicitaires ;
- Le suivi Qualité des relations avec la clientèle ;
- La validation des nouveaux produits par les entités juridiques, fiscales et conformité ;
- Le dispositif d'alerte professionnelle.

Les certificats trimestriels de contrôle de conformité prévoient un chapitre dédié au risque de réputation.

6.3.8 Risque des activités d'assurances et de services

Stellantis Insurance exerce une activité d'assureur au travers de ses quatre compagnies d'assurance, dont deux « vie » et deux « non-vie », qui proposent des contrats d'assurance vendus avec les contrats de financement. Récemment, l'une des compagnies d'assurance « non-vie » a commencé à distribuer une assurance automobile.

Définition et facteurs de risque

L'activité Assureur de Stellantis Insurance est exposée à sept types de risques :

- Les risques opérationnels ;
- Les risques réglementaires de conformité, par exemple les risques liés aux actes de présentation d'offres d'assurance et actes de vente et de gestion de produits d'assurance ;
- Le risque de souscription et risque de sous-provisionnement des contrats appelés risques de souscription ;
- Les risques financiers ;
- Risques liés à la durabilité ;
- Cyber-risques ;
- Les risques stratégiques.

Mesure, maîtrise et surveillance du risque

Elle s'organise comme suit :

Les principaux outils utilisés par la compagnie pour mesurer, contrôler et surveiller les risques sont le registre des risques et la déclaration d'appétence au risque. Ces outils documentent tous les risques auxquels les compagnies d'assurance sont exposées, ainsi que les mesures d'atténuation applicables à chaque risque.

Risque de souscription

Les politiques de souscription, de vente de produits d'assurance et de gestion des sinistres sont encadrées par des limites de risques et sont suivies dans des reportings présentés mensuellement en Comité Technique et en Comité de Souscription :

- La tarification des produits en fonction des risques assurés qu'il s'agisse des affaires nouvelles ou lors du renouvellement annuel, est établie en respect des contraintes réglementaires locales à l'aide de modèles statistiques estimant la fréquence et le coût final des sinistres selon le profil du client, du financement et/ou du véhicule ; elle est revue en Comité de Tarification et Comité Technique.

Risques opérationnels

La sinistralité et toutes mesures pouvant impacter la charge sinistrale (modification de garantie, règles de souscription) sont revues, discutées et validées par le Comité Technique et le Comité de Souscription. Les produits pesant un certain poids font l'objet d'un focus particulier.

Les règles de distribution d'assurances dans chaque pays sont vérifiées et des contrôles et audits réguliers sont réalisés par le responsable conformité de chaque entité. Une veille juridique est également réalisée en s'appuyant sur un réseau d'avocats locaux.

Les risques liés à la réglementation et aux méthodes de présentation de l'offre et aux dérogations aux règles de souscription sont revus lors des revues mensuelles du Comité Marketing et Commerce Assurance.

Risques financiers

Les risques financiers de marché sont encadrés par une politique d'investissement respectueuse des critères RSE qui comprend :

- Des règles d'allocation des actifs détenus (types d'actifs, zones géographiques, secteurs d'activité, poids relatif maximal au sein de l'ensemble des actifs financiers détenus) et de gestion du risque de change ;
- Un horizon de placement moyen terme ;
- Une sélection des contreparties se limitant aux seules contreparties « investment grade » ;
- Des stress scénarios.

Risques stratégiques

Les risques stratégiques sont présentés et revus régulièrement lors des différents comités mentionnés ci-dessus lors desquels sont également discutés les facteurs macro et micro pouvant affecter les risques stratégiques des compagnies.

Risques opérationnels et réglementaires

Les risques opérationnels et réglementaires sont discutés lors du comité de conformité et de contrôle.

Cyber risques

Les cyber risques sont gérés par différentes politiques et procédures et sont discutés lors du comité informatique.

Les conclusions de ces contrôles sont partagées et discutées, le cas échéant, avec les Responsables Assurance de chaque filiale et succursale de SFSE et les plans d'actions revus a minima tous les mois, et sont systématiquement présentées, analysées et discutées lors des comités de direction ainsi que des réunions du Conseil d'Administration de Stellantis Insurance.

Enfin, les règles Solvency 2 entrées en vigueur en 2016 et les ratios prudentiels de solvabilité font l'objet d'un suivi mensuel. Les procédures locales des sociétés vont au-delà des exigences du régulateur MFSA. Les ratios sont présentés et analysés à chaque Comité d'Investissement et à chaque Comité de gestion des risques (responsable du suivi de la solvabilité) et au Conseil d'Administration.

6.3.9 Risque stratégique

Facteurs de risque

Les facteurs de risque pouvant affecter la capacité de SFSE à mettre en œuvre sa stratégie de développement sont liés à son modèle d'activité de captive automobile ainsi qu'au contexte économique, réglementaire et concurrentiel :

- Les volumes de ventes des marques de Stellantis, leur politique marketing et les politiques de distribution ;
- Les évolutions réglementaires ou fiscales sur le niveau des émissions des véhicules ainsi que les restrictions de circulations dans certaines zones ;
- Le positionnement concurrentiel de SFSE en termes de produits et d'offre de services.

Mesure, maîtrise et surveillance du risque

Les différents facteurs de risque et leurs impacts sont intégrés dans le cadre de l'exercice budgétaire et du plan à moyen terme. Ils font également l'objet des scénarios de stress sévères dans le cadre du plan préventif de rétablissement actualisé et communiqué au régulateur tous les deux ans.

7 Contrôle interne

Conformément à l'arrêté du 3 novembre 2014 relatif au contrôle interne des établissements de crédit, le dispositif de contrôle interne de SFSE s'articule autour de trois niveaux de contrôle, avec un premier niveau de contrôle, qui constitue le socle du dispositif et est assuré par les unités opérationnelles elles-mêmes, un second niveau assuré par des agents dédiés à ce second niveau de contrôle, et un troisième niveau, qui constitue le contrôle périodique, assuré par la fonction d'audit interne.

SFSE s'est dotée d'une charte qui définit les principes fondamentaux d'organisation et de fonctionnement de son dispositif de contrôle interne, et précise les organisations, champs d'action et missions des entités concourant à ce dispositif.

7.1 Le dispositif du contrôle permanent

7.1.1 Les contrôles de premier niveau

Ces contrôles se situent au sein des structures opérationnelles et sont effectués, en application de procédures prévoyant les divers contrôles à effectuer, par les salariés eux-mêmes dans le cadre de leurs activités ou dans le cadre de la supervision qui est assurée sur lesdites activités au sein desdites structures. Ces contrôles de premier niveau font à leur tour l'objet d'un contrôle par les fonctions de contrôle permanent dédiées (contrôles de second niveau).

7.1.2 Le contrôle permanent de second niveau

Sur le périmètre contrôlé par SFSE (sociétés contrôlées directement ou indirectement par SFSE).

Les fonctions de contrôle permanent dédiées couvrent les sociétés financières, les entités Assurance et les structures centrales (dont les entités du groupe Stellantis assurant des prestations pour le compte de SFSE) et sont organisées autour des trois pôles suivants :

- Contrôle de la conformité ;
- Contrôle financier et comptable ;
- Contrôle des activités opérationnelles et informatiques.

La fonction de vérification de la conformité assure la prévention, le contrôle et la surveillance permanente des risques de non-conformité. Elle veille notamment au respect des obligations relatives à la protection des données, à la lutte contre le blanchiment des capitaux, à la conformité des produits et services nouveaux ou modifiés de façon significative et assure le pilotage du dispositif anticorruption. Elle met en œuvre les outils et formations appropriés et est responsable de la veille réglementaire.

Les deux autres pôles sont regroupés au sein d'un département qui a pour missions d'assurer, d'une part, le contrôle des risques financiers et comptables et, d'autre part, le contrôle des risques liés aux activités opérationnelles et informatiques ainsi que de certains risques de non-conformité. Ces deux pôles mènent les activités suivantes :

- évaluation récurrente du niveau de maîtrise des risques opérationnels assuré par les dispositifs de contrôle de premier niveau mis en œuvre dans les structures centrales et les filiales ainsi que chez les prestataires ;
- réalisation de contrôles spécifiques dans l'ensemble des structures de SFSE, animation d'un dispositif de certification des contrôles de premier niveau par lequel les responsables opérationnels attestent de l'exécution et du résultat de contrôles clés sur les risques majeurs puis sont challengés par les fonctions de contrôle des risques opérationnels ;

- émission et suivi de recommandations ;
- collecte et analyse des incidents informatiques.

Ces trois pôles s'appuient sur une cartographie des risques (risques opérationnels et de conformité auxquels SFSE est exposée) et permettent de surveiller la robustesse du dispositif de contrôle en mettant en regard les risques ainsi identifiés, les pertes liées à ces risques (pertes recensées et suivies par la fonction Risques), les dispositifs de contrôle de premier niveau et le résultat des contrôles de deuxième niveau.

Sur le périmètre du partenariat avec Santander

Les fondamentaux décrits ci-dessus (trois niveaux de contrôle, approche par les risques cartographiés, mise en œuvre de certificats, émission de recommandations...) s'appliquent également sur le périmètre du partenariat.

Le dispositif de contrôle de la conformité comprend des procédures communes et est supervisé par un Comité de conformité du partenariat (comité qui ne se substitue pas au Comité de conformité propre à SFSE).

S'agissant des fonctions de contrôle des risques liés aux activités financières et comptables et aux activités opérationnelles et informatiques, le "Global Risk Committee" (GRC) de la coopération a arrêté un document qui définit notamment :

- La gouvernance, qui est assurée au niveau central par ledit Global Risk Committee, (rôle de supervision de l'ensemble du dispositif) et au niveau local par le Comité des risques locaux de chacune des JV) ;
- L'organisation cible et les responsabilités des fonctions « Internal control » et « operational risks » au niveau central (SFSE et SCF) et local (JV).
- le contrôle des activités opérationnelles des JV par les corps de contrôle de second niveau de ces dernières, dans le cadre méthodologique défini par - et sous la surveillance de - la fonction contrôle permanent de SFSE.

Sur le périmètre du partenariat avec BNPP PF

A l'instar de ce qui est décrit ci-dessus pour SFSE, le contrôle interne des entités comprises dans le partenariat repose sur trois lignes de défense, dont :

- Une seconde ligne de défense mobilisant des contrôleurs dédiés présents localement dans les entités et dont les travaux sont suivis par les corps de contrôle centraux de BNP PF et de SFSE ;
- Une troisième ligne de défense assurée par l'Inspection Générale de BNPP, à l'exception des audits en matière informatique, qui sont assurés par la fonction d'audit interne de SFSE, les résultats de l'ensemble des audits réalisés étant partagés et discutés entre les deux partenaires.

Ce dispositif est supervisé par des instances dédiées instaurées dans le cadre du partenariat : un « Audit Committee », un « Risk and Collection Committee » (qui est notamment en charge du management des risques opérationnels et des politiques, contrôles et suivis des mesures correctives y afférents), et un « Compliance Committee ».

7.2 Le dispositif du contrôle périodique

Le contrôle de troisième niveau est assuré par la fonction d'audit interne et a pour objet de vérifier la conformité des opérations, le niveau de risque, le respect des procédures et l'efficacité du contrôle permanent.

Il est exercé par les équipes d'audit interne sous la forme de missions ponctuelles, selon un plan pluriannuel d'audit construit à partir d'une approche par les risques et couvrant l'ensemble des activités, organisations et entités de la Banque, y compris la sous-traitance, sous une durée maximale de cinq ans.

7.3 La surveillance du dispositif par l'organe de surveillance

La Direction Générale (Dirigeants effectifs au sens de l'arrêté du 3 novembre 2014) est responsable de la définition et de la mise en œuvre du dispositif de contrôle interne. Elle en surveille le bon fonctionnement et veille à l'adéquation des missions et des moyens. En application de l'arrêté du 3 novembre 2014, le Directeur général de SFSE a été désigné en tant que Dirigeant effectif responsable de la cohérence et de l'efficacité du contrôle permanent de deuxième niveau ainsi que du contrôle périodique assuré par la fonction d'audit interne

Le dispositif de contrôle interne est suivi par l'organe de surveillance (Conseil d'Administration de SFSE), qui veille à la maîtrise des principaux risques encourus par la Banque et s'assure de la fiabilité du dispositif, par l'intermédiaire du Comité d'Audit et des Risques qui se réunit au moins quatre fois par an.

Le Comité d'Audit et des Risques examine les principaux enseignements issus de la surveillance des risques et des travaux des contrôles périodiques et permanents.

Il priorise ses missions en fonction des risques identifiés. Parmi ses prérogatives figurent la planification, supervision et revue des audits internes et la revue du plan d'audit des commissaires aux comptes. Il est aussi responsable de la résolution des faiblesses potentielles identifiées lors des contrôles.

Le Comité d'Audit et des Risques s'assure également du respect de la conformité aux exigences réglementaires et de la mise en place des mesures de conformité à ces normes. Enfin, il examine les comptes consolidés de la Banque et passe en revue les états financiers des filiales.

Le cas échéant, le Comité d'Audit et des Risques peut demander à consulter le Président de SFSE, les Directeurs Généraux ainsi que les commissaires aux comptes ou toute autre personne utile à l'exercice de sa fonction. Des réunions régulières entre le Président du Comité et les représentants des fonctions d'audit interne, de contrôle permanent, de vérification de la conformité et de gestion des risques sont organisées, hors la présence de la direction de SFSE.

7.4 La base organisationnelle du contrôle interne de la banque

Les processus de contrôle s'appuient sur un ensemble de contrôles réguliers qui s'exercent au moyen de délégations applicables aux entités opérationnelles ainsi qu'aux directions centrales. Ces délégations concernent notamment les opérations bancaires et financières, les accords de crédit, les conditions appliquées à la clientèle, les nouveaux produits et les engagements de dépenses.

Dans le cadre du Comité d'Audit et des Risques, ou de Comités opérationnels, réunis régulièrement au niveau des directions centrales ou des sociétés de financement, les principales orientations de la Banque sont précisées et mises en œuvre. Ces Comités spécifiques concernent notamment les risques de crédit, avec un examen des évolutions des impayés et des pertes, ainsi qu'une analyse des performances des outils de sélection du risque pour les portefeuilles retail et entreprise (flottes et réseaux de distribution). Au cours de ces comités, sont également présentés pour décision :

- les marges relatives à l'activité de financement ;
- les produits et processus, y compris les risques associés ;
- les dossiers de financement des réseaux et des flottes d'entreprises examinés soit au niveau d'un comité de crédit Groupe, soit au niveau du comité de crédit local selon les délégations en vigueur ;
- le suivi et l'examen des résultats de la politique mise en œuvre dans le cadre du refinancement, et de la gestion des risques de liquidité, taux et change de la Banque ;
- le suivi de la politique de sécurité en matière informatique ;
- les travaux de la conformité.

8 Actionnariat et Gouvernance

8.1 Capital

SFSE est une Société Anonyme de droit français. Son siège social est situé au 43 Rue Jean-Pierre Timbaud, 78300 Poissy, en France. SFSE est agréée en tant qu'établissement de crédit et est soumise au contrôle du régulateur bancaire français (l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution) dans le cadre de la supervision indirecte exercée par la Banque Centrale Européenne au titre du mécanisme européen de surveillance unique (MSU) ; le Groupe SFSE mène ses opérations à travers le monde par l'intermédiaire de filiales et de sociétés codétenues à 50% avec d'autres partenaires. Ces dernières sont également détentrices de licences dédiées à leurs activités lorsque celles-ci le nécessitent.

Son capital social s'élève à 199 619 936 euros. Il est réparti entre 12 476 246 actions entièrement libérées de 16 euros de nominal chacune.

Le capital de SFSE est détenu par la société Stellantis N.V. (soit 9 348 181 actions représentant 74,93% du capital) et par deux filiales détenues à 100% par Stellantis N.V., à savoir la société Automobiles Peugeot S.A. (qui détient 2 002 862 actions soit 16,05% du capital de SFSE) et par la société Automobiles Citroën (qui détient 1 125 203 actions soit 9,02% du capital de SFSE).

8.2 Conventions intra-groupe

SFSE a des liens contractuels avec des sociétés de STELLANTIS, qui réalisent des prestations de services de soutien au groupe SFSE, au titre d'un contrat de prestation de services portant notamment sur la gestion du refinancement, de la trésorerie, des risques de liquidité, de taux, de change et de contrepartie. Ces sociétés fournissent également une assistance en termes de mise à disposition d'effectifs sur ses métiers centraux, ainsi que de prestations de services informatiques et de gestion des achats externes. Par ailleurs, SFSE et ses sociétés affiliées bénéficient de licences d'utilisation de marques leur permettant d'offrir aux clients leurs produits et/ou services sous les marques de STELLANTIS.

Les sociétés susvisées sont rémunérées via une commission de service, à laquelle s'ajoutent des honoraires pour transactions ou opérations spécifiques. Les montants totaux pris en charge par le Groupe SFSE à ce titre en 2025 se sont élevés à 153 millions d'euros.

8.3 Proposition d'affectation du résultat lors de l'assemblée générale ordinaire du 17 mars 2026

Il sera proposé à l'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, de constater que le bénéfice distribuable, constitué par le bénéfice de l'exercice 2025 de 365 463 945, 28 €uros, majoré du report à nouveau bénéficiaire de 1 671 812 636,75 €uros, s'élève à la somme de 2 037 276 582,03 €uros.

Il sera ensuite proposé à L'Assemblée Générale, sur proposition du Conseil d'Administration, de :

- i. Affecter le bénéfice distribuable comme suit :
 - aux actions : 130 002 483,32 €uros ;
 - aux autres réserves : 400 059 492,92 €uros ;
 - au report à nouveau : 1 507 214 605,79 €uros ;
- ii. Verser un dividende de 10,42 €uros par action, dont le paiement serait effectué au plus tard le 26 juin 2026 ;

- iii. Prendre note que, au titre des exercices 2022, 2023 et 2024 les dividendes versés aux actionnaires s'élevaient respectivement à 0 Euro, 0 Euro et 12,03 Euros par action ; étant rappelé que, à l'issue de l'Assemblée Générale ordinaire qui s'est réunie de manière extraordinaire le 21 octobre 2025, la Société a procédé à une distribution exceptionnelle d'un montant de 250.023.969,84 Euros, soit 20,04 Euros par action.

8.4 Gouvernance

8.4.1 Conseil d'administration

SFSE est une Société Anonyme dont les statuts ont fixé la composition du Conseil d'administration à 3 membres au moins et 12 au plus, devant être âgés de 73 ans au plus. Le Conseil d'administration est actuellement constitué de 5 administrateurs nommés par l'assemblée générale des actionnaires. En respect avec la loi française, les administrateurs peuvent être remerciés à tout moment. Chacun d'entre eux est nommé pour une période de six années. Seuls deux administrateurs non-salariés de STELLANTIS reçoivent une rémunération au titre de leur fonction d'administrateur (ex-jetons de présence), les autres administrateurs assumant leur mandat à titre gracieux.

Le Conseil d'administration détermine la stratégie de SFSE et s'assure de sa mise en œuvre effective par les membres de la Direction. Les règles internes au Conseil d'administration stipulent qu'il doit évaluer de manière régulière la stratégie de SFSE et prendre des décisions sur les changements de cap touchant essentiellement son refinancement, la structure de direction et les transactions majeures, en particulier les partenariats, acquisitions et cessions pouvant avoir un impact sur son bilan et ses résultats ou le profil de risque de la Banque.

A la date du présent rapport, le Conseil d'Administration de SFSE est composé des membres suivants :

- Monsieur Ferrante ZILERI, Président du Conseil d'Administration ;
- Monsieur Laurent GARIN, Administrateur ;
- Madame Laurence HANSEN, Représentant permanent de la société Automobiles Peugeot, Administrateur ;
- Madame Catherine PARISET, Administrateur ;
- Monsieur Alexandre SOREL, Administrateur et Directeur Général.

Aucun mandat d'administrateur n'arrive à son terme avant l'Assemblée Générale appelée à statuer en 2026 sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2025.

Liste des mandats exercés sur l'exercice 2025 et liste des mandats ayant pris fin sur l'exercice 2025 par les Administrateurs de Stellantis Financial Services Europe et les Représentants Permanents d'Administrateurs

<p>Brigitte COURTEHOUX (née le 10 juillet 1971) Administrateur</p> <p>Date de 1ère nomination : 22 septembre 2019 Date de fin de mandat (démission) : 1^{er} février 2025</p>	<p><u>Autres mandats exercés et ayant pris fin au cours de l'exercice 2025 :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Free2Move S.A.S. (France) – Président - Free2Move Esolutions S.p.A. (Italie) – Administrateur - Free2Move North America Inc. (Etats-Unis) – Administrateur - Car2Go Canada Ltd. (Canada) - Administrateur
<p>Laurent GARIN (né le 7 avril 1955) Administrateur</p> <p>Date de 1ère nomination : 17 avril 2018 Echéance du mandat : 2030</p>	<p><u>Autres mandats exercés ou ayant pris fin au cours de l'exercice 2025 :</u></p> <p>N/A</p>
<p>Catherine PARISET (née le 22 août 1953) Administrateur</p> <p>Date de 1ère nomination : 22 février 2019 Echéance du mandat : 2030</p>	<p><u>Autres mandats exercés au cours de l'exercice 2025 :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Natixis (France) - Administrateur - Generali IA (France) - Administrateur - Generali VIE (France) - Administrateur - Generali Retraite (France) – Administrateur <p><u>Mandats ayant pris fin au cours de l'exercice 2025 :</u></p> <p>N/A</p>
<p>Philippe de ROVIRA (né le 8 juin 1973) Président du Conseil d'Administration</p> <p>Date de 1ère nomination : 22 février 2021 Date de fin du mandat (démission) : 3 octobre 2025</p>	<p><u>Autres mandats exercés et ayant pris fin au cours de l'exercice 2025 :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Autobiz (France) – Président du Conseil de Surveillance - Fidis S.p.A. (Italie) – Président du Conseil d'Administration - Automobiles Peugeot (France) – Représentant permanent de la société Stellantis N.V. au sein du Conseil d'Administration - Aramis (France) – Administrateur - Leasys S.A.S. (France) – Administrateur - Free 2 Move S.A.S. (France) - Administrateur - Free 2 Move E-Solutions S.p.A. (Italie) - Administrateur - Tofas-Turk Otomobil Fabrikasi A.S. (Turquie) - Administrateur - LeapMotor International B.V. (Pays-Bas) - Administrateur - STM Financial, SAPI de C.V., SOFOM, E.R. Grupo Financiero Inbursa (Mexique) - Administrateur

<p>Alexandre SOREL (né le 20 janvier 1971) Directeur Général – Administrateur</p> <p>Date de 1ère nomination :</p> <ul style="list-style-type: none"> – Administrateur : 1 mars 2024 – Directeur Général : 30 mars 2024 <p>Echéance des mandats : 2027</p>	<p><u>Autres mandats exercés au cours de l'exercice 2025 :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> – Banque Stellantis France (France) – Président du Conseil d'Administration – Compagnie pour la Location de Véhicules (France) – Président du Conseil d'Administration – Stellantis Bank (France) – Vice-Président du Conseil d'Administration – Leasys S.A.S. (France) – Administrateur – Association Française des Sociétés Financières (ASF – France) – Vice-Président <p><u>Mandats ayant pris fin au cours de l'exercice 2025 :</u> N/A</p>
---	---

<p>Ferrante ZILERI (né le 08/09/1961) Président du Conseil d'Administration</p> <p>Date de 1ère nomination : 11 décembre 2025 Echéance du mandat : 2031</p>	<p><u>Autres mandats exercés au cours de l'exercice 2025 :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> – Neptunia Assicurazioni Marittime S.A. (Italie) - Président du Conseil d'Administration – Fiat Chrysler Risk Management S.p.A. (Italie) - Président du Conseil d'Administration – Stellantis International S.A. (Suisse) - Président du Conseil d'Administration – Fiat Chrysler Finance S.p.A. (Italie) - Administrateur et CEO – Fidis S.p.A. (Italie) – Président du Conseil d'Administration – Fiat Chrysler Finance North America Inc. (Etats-Unis d'Amérique) - Administrateur – Fiat Common Investment Fund Limited (Italie) - Administrateur – Stellantis Finance US Inc. (Etats-Unis d'Amérique) - Administrateur – FCA US Insurance Company (Etats-Unis d'Amérique) - Administrateur – Société Anonyme de Réassurance Luxembourgeoise (Luxembourg) - Administrateur <p><u>Mandats ayant pris fin au cours de l'exercice 2025 :</u> N/A</p>
--	---

<p>AUTOMOBILES PEUGEOT Administrateur</p> <p>Date de 1ère nomination : 15 décembre 1982 Echéance du mandat : 2028</p>	<p><u>Autres mandats exercés au cours de l'exercice 2025 :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> – SOPRIAM (Maroc) – Administrateur – Société Tunisienne Automobile Financière Immobilière et Maritime (Tunisie) – Stellantis Production El Djazair S.P.A, anciennement Peugeot Citroën Production Algérie S.P.A. (Algérie) – Administrateur – Stellantis El Djazair (Algérie) – Administrateur – Peugeot Média Production (France) – Gérant Associé <p><u>Mandats ayant pris fin au cours de l'exercice 2025 :</u> N/A</p>
--	---

<p>Linda JACKSON (née le 19 novembre 1958) Représentant permanent de la société Automobiles Peugeot au sein du Conseil d'Administration de SFSE</p> <p>Date de 1ère nomination : 22 février 2021 Date de fin de mandat (démission) : 18 avril 2025</p>	<p>Autres mandats exercés et ayant pris fin au cours de l'exercice 2025 :</p> <ul style="list-style-type: none"> – Automobiles Peugeot (France): Président du Conseil d'Administration et Directeur Général – Dongfeng Peugeot Citroën Automobiles Sales Company Ltd. (Chine) – Administrateur – Dongfeng Peugeot Citroën Automobiles Company Ltd. (Chine) – Administrateur – Aramis Group (France) – Administrateur
---	---

<p>Laurence HANSEN (née le 24 avril 1978) Représentant permanent de la société Automobiles Peugeot au sein du Conseil d'Administration de SFSE</p> <p>Date de 1ère nomination : 18 avril 2025 Echéance du mandat : 2028</p>	<p>Autres mandats exercés au cours de l'exercice 2025 :</p> <ul style="list-style-type: none"> – Amanhã Global S.A. (Portugal): Administrateur <p>Mandats ayant pris fin au cours de l'exercice 2025 : N/A</p>
--	---

Liste des mandats exercés en 2025 par le Directeur Général Délégué non-administrateur de Stellantis Financial Services Europe

<p>Hélène BOUTELEAU (née le 22 juillet 1975) Directeur Général Délégué</p> <p>Date de 1ère nomination : 31 mars 2021 Date de fin de mandat (démission) : 1er avril 2025</p>	<p>Autres mandats exercés au cours de 2025 :</p> <ul style="list-style-type: none"> – Banque Stellantis France (France) – Administrateur – Crédipar (France) – Administrateur – Stellantis España (Espagne) – Administrateur <p>Mandats ayant pris fin au cours de l'exercice 2025 :</p> <ul style="list-style-type: none"> – Crédipar (France) - Président du Conseil d'Administration – Stellantis Bank (France) – Administrateur – Stellantis Financial Services Italia (Italie) – Administrateur – Stellantis Financial Services Espana (Espagne) – Président du Conseil d'Administration
--	--

<p>Amine SAIFEDDINE (né le 1er février 1979) Directeur Général Délégué</p> <p>Date de 1ère nomination : 1er avril 2025 Echéance du mandat : durée calée sur celle du Directeur Général</p>	<p>Autres mandats exercés au cours de 2025 :</p> <ul style="list-style-type: none"> – Stellantis Financial Services Italia (Italie) – Administrateur – Stellantis Financial Services España (Espagne) – Président du Conseil d'Administration <p>Mandats ayant pris fin au cours de l'exercice 2025 : N/A</p>
---	---

8.4.2 Comités

8.4.2.1 *Le Comité d'Audit et des Risques*

Au 1^{er} janvier 2026, le Comité d'Audit et des Risques est constitué des membres suivants :

- Laurent GARIN - Président
- Catherine PARISSET
- Ferrante ZILERI

8.4.2.2 *Le Comité des Nominations*

Au 1^{er} janvier 2026, le Comité des Nominations est constitué des membres suivants :

- Laurent GARIN
- Catherine PARISSET - Président
- Ferrante ZILERI

8.4.2.3 *Le Comité des Rémunérations*

Au 1^{er} janvier 2026, le Comité des Rémunérations est constitué des membres suivants :

- Laurent GARIN
- Catherine PARISSET - Président
- Ferrante ZILERI

8.4.3 Commissaires aux comptes

A la suite de l'Assemblée Générale qui s'est tenue le 10 avril 2024, les Commissaires aux comptes de SFSE mentionnés ci-dessous ont été désignés pour une durée de 6 (six) exercices, soit jusqu'à l'assemblée générale ordinaire appelée en 2030 à statuer sur les comptes de l'exercice 2029.

FORVIS MAZARS
45 Rue Kléber
92300 – Levallois Perret

DELOITTE & ASSOCIES
6 Place de la Pyramide
92908 – La Défense Cédex

8.5 Politique d'égalité et de diversité

La diversité est une force pour SFSE et nous encourageons un environnement diversifié et inclusif, célébrant les différences que nos employés apportent au travail chaque jour. Trois principes directeurs définissent notre approche de la diversité et de l'inclusion (« D&I ») :

1. Renforcer la diversité grâce à la méritocratie : la méritocratie est essentielle chez SFSE pour stimuler la performance de l'entreprise ;
2. Respect des traditions et du contexte locaux : comprendre et respecter nos employés et leurs antécédents sont essentiels pour créer un environnement diversifié et inclusif ; et
3. Trouver un terrain d'entente mondial en tenant compte des spécificités régionales : nous respectons les spécificités de chaque contexte local lors du déploiement d'une stratégie mondiale.

En encourageant l'égalité des chances et en basant ses pratiques sur des critères de compétences et de performance, SFSE favorise l'engagement et la motivation des collaborateurs et développe une culture de performance et d'efficacité économique.

Stellantis et SFSE associent leurs partenaires sociaux à cet engagement au travers la signature de l'Accord Cadre mondial sur la responsabilité sociale de l'entreprise qui définit les règles de non-discrimination et d'égalité des chances. A ce titre toutes les parties prenantes sont impliquées dans la mise en œuvre d'un management inclusif en se fondant sur les compétences pour l'accès à l'emploi et le développement professionnel, en reconnaissant le mérite et en prévenant toute forme de discrimination et d'intolérance. Cet accord affirme l'engagement du Groupe dans la lutte contre le racisme, la xénophobie, le sexisme et l'homophobie.

1. Egalité des sexes

SFSE a adopté une politique volontariste de promotion de la mixité et de l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes. SFSE considère l'équilibre femmes-hommes dans ses postes clés comme un objectif fondamental de son développement responsable et durable et de la qualité de vie au travail de ses collaborateurs.

Stellantis a adhéré à l'initiative des Nations Unies et de l'ONU Femmes que constitue les Women's Empowerment Principles, et qui encourage les entreprises à promouvoir l'intégration des femmes sur le lieu de travail et l'égalité des sexes. Cet engagement témoigne de la volonté du Groupe d'élargir sa politique de diversité et d'égalité entre les femmes et les hommes sur leur lieu de travail à l'échelle mondiale.

2. Promotion de la diversité pour la cohésion sociale et la performance

Stellantis & SFSE ont volontairement formalisé leurs actions en faveur de la diversité dans son dialogue social. A l'échelle internationale, l'Accord Cadre Mondial sur la Responsabilité Sociale du Groupe s'engage à dépasser les exigences légales locales dans l'application et la promotion de la lutte contre le racisme, le sexisme, la xénophobie et l'homophobie et, plus généralement, contre l'intolérance des différences et le respect de la vie privée.

En France, un nouvel accord sur la motivation et le bien-être au travail, signé le 20 janvier 2020, réaffirme l'engagement du Groupe à garantir l'égalité de traitement sur des critères directs ou indirects, à lutter contre les préjugés, et se prévenir de toute discrimination consciente ou inconsciente, notamment en ce qui concerne les origines réelles ou supposées des personnes.

Prévention du harcèlement, de la discrimination et de la violence au travail

SFSE condamne toute atteinte au respect des droits et de la dignité de l'individu, les abus verbaux ou physiques, le harcèlement, la violence et la discrimination au travail. Ces comportements sont passibles de sanctions et des mesures ont été mises en place dans chaque pays pour prévenir toute forme de faute. Les collaborateurs sont régulièrement informés de ces politiques et un grand nombre de managers ont participé à des actions de sensibilisation.

Les employés victimes ou témoins de harcèlement, de discrimination ou d'intimidation au travail sont informés des procédures de signalement existantes au sein de Stellantis. Ces informations précisent que l'alerte permet de mener à une enquête, de protéger les victimes, de mettre un terme aux comportements interdits ainsi que de mener une médiation ou prendre des sanctions. Les employés peuvent utiliser différents canaux d'alerte. Les responsables RH ont le devoir de prendre en charge toute situation qui semble être du harcèlement ou de la discrimination. Une procédure standard de traitement et de suivi est applicable dans tous les pays.

En novembre 2021 a été lancée l'Integrity Helpline Stellantis afin de faciliter la prise de parole et permettre le signalement de faits contraires aux principes énoncés dans le Code de Conduite de Stellantis. L'Integrity Helpline est ouverte aux fournisseurs, clients et collaborateurs de Stellantis et permet donc à ces derniers de signaler des faits de harcèlement ou de discrimination.

Management intergénérationnel

Garder les séniors au travail et motivés est l'un des engagements de responsabilité sociale d'entreprise du Groupe. L'objectif est de garantir l'égalité des chances et un traitement équitable pour tous, y compris les salariés âgés. Ces mesures visent à consolider la place des seniors dans l'entreprise, à mieux considérer la coexistence et le transfert des connaissances comme un atout de cohésion sociale et de performance de l'entreprise.

En outre, le programme d'intégration des jeunes sur le marché du travail est enrichi par le transfert de connaissances et la formation des jeunes générations.

3. Emploi des personnes handicapées

La politique de Stellantis appliquée au sein de SFSE, en matière d'insertion sociale et professionnelle des personnes en situation de handicap est mise en œuvre avec pour objectif de maintenir l'emploi des personnes en situation de handicap, de mener des actions de prévention et de favoriser leur insertion professionnelle.

II. Rapport sur les Comptes Consolidés

Stellantis Financial Services Europe

Société anonyme

43, RUE JEAN-PIERRE TIMBAUD - 78300 POISSY

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés

Exercice clos le 31 décembre 2025

Forvis Mazars SA

45, rue Kléber

92300 Levallois-Perret

S.A. à directoire et conseil de surveillance au capital de 8 320 000 €

784 824 153 RCS Nanterre

Commissaire aux Comptes

Membre de la compagnie régionale de Versailles et du Centre

Deloitte & Associés

6, place de la Pyramide

92908 Paris-La Défense Cedex

S.A.S. au capital de 2 201 424 €

572 028 041 RCS Nanterre

Commissaire aux Comptes

Membre de la compagnie régionale de Versailles et du Centre

Stellantis Financial Services Europe

Société anonyme

43 RUE JEAN-PIERRE TIMBAUD - 78300 POISSY

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés

Exercice clos le 31 décembre 2025

A l'assemblée générale de la société Stellantis Financial Services Europe

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par l'assemblée générale, nous avons établi en date du 2 mars 2026, un rapport dit "de carence" dans lequel nous indiquons l'impossibilité de procéder au contrôle des comptes consolidés et du rapport de gestion, ceux-ci n'ayant pas été établis dans les délais prévus par la loi.

Ces derniers nous ayant été communiqués en date du 11 mars 2026, nous sommes désormais en mesure de vous présenter notre rapport sur les comptes consolidés.

Nous avons effectué l'audit des comptes consolidés de la société Stellantis Financial Services Europe relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2025, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes consolidés sont, au regard du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine, à la fin de l'exercice, de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

L'opinion formulée ci-dessus est cohérente avec le contenu de notre rapport au comité d'audit.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes consolidés » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes sur la période du 1er janvier 2025 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par l'article 5, paragraphe 1, du règlement (UE) n°537/2014.

Justification des appréciations - Points clés de l'audit

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les points clés de l'audit relatifs aux risques d'anomalies significatives qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importants pour l'audit des comptes consolidés de l'exercice, ainsi que les réponses que nous avons apportées face à ces risques.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes consolidés pris dans leur ensemble, et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes consolidés pris isolément.

Evaluation et quote-part de résultat des titres mis en équivalence

Risque identifié	Notre réponse
<p>Tels que présentés dans la note 8 « Participations dans les entreprises mises en équivalence » de l'annexe aux comptes consolidés, les partenariats noués par votre groupe avec la société Santander Consumer Finance et la société BNP Paribas Personal Finance en Europe et Banco Bilbao Vizcaya Argentaria en Argentine conduisent à comptabiliser par mise en équivalence les co-entreprises (et les entités contrôlées par ces dernières) détenues conjointement avec les partenaires.</p> <p>Comme indiqué dans la note 2-A.6 « Utilisation d'estimations et d'hypothèses », la direction de votre groupe réalise des tests de dépréciation fondés sur des hypothèses de flux de trésorerie en cas d'identification d'indice de perte de valeur des titres mis en équivalence. Ces tests sont généralement basés sur la valeur d'utilité issue des plans à moyen terme préparés dans le cadre de la gouvernance des partenariats.</p> <p>Les titres mis en équivalence représentent au 31 décembre 2025 un total de M€ 3 220, pour un total bilan de M€ 7 923 et une quote-part de résultat de M€ 227 pour un résultat net part du groupe de M€ 257.</p> <p>Dans ce contexte, nous avons considéré l'évaluation et la quote-part de résultat des titres mis en équivalence comme un point clé de l'audit en raison de leur importance dans les comptes consolidés, de la multiplicité des entités, de leur gouvernance propre à travers les partenariats hors groupe, et du recours élevé au jugement de la direction qu'implique l'évaluation de ces titres mis en équivalence. Par ailleurs, la quote-part de ce résultat mis en équivalence représente une part significative du résultat de votre groupe.</p>	<p>Nos travaux ont consisté notamment à :</p> <ul style="list-style-type: none">▶ examiner le processus d'établissement des comptes consolidés et du dispositif de contrôle afférent, y compris le processus de consolidation des co-entreprises ;▶ préparer et envoyer des instructions d'audit spécifiques aux auditeurs locaux des entités liées par des partenariats ;▶ coordonner et directement superviser les travaux réalisés par les auditeurs locaux et prendre connaissance de leurs conclusions et de leurs travaux sur les zones de risques significatives ;▶ réaliser des procédures de manière centralisée comprenant : (i) la prise de connaissance des travaux de l'audit interne et du contrôle permanent de votre groupe, (ii) l'analyse des écritures de mise en équivalence des participations et (iii) la réalisation de procédures analytiques détaillées sur le résultat ;▶ prendre connaissance et apprécier la méthodologie retenue pour identifier les indices de perte de valeur des titres mis en équivalence, notamment dans le contexte macro-économique, géopolitique et logistique particulier de l'exercice clos le 31 décembre 2025 ;▶ effectuer des tests de sensibilité sur les estimations, notamment le coût des capitaux propres et le taux de croissance à long terme utilisés par les co-entreprises détenues conjointement avec les partenaires ;▶ apprécier les flux de trésorerie retenus dans les plans à moyen et long terme des co-entreprises ;▶ réaliser des analyses corroboratives à partir des données de marché et des flux de trésorerie actualisés.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires des informations relatives au groupe, données dans le rapport de gestion du conseil d'administration.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Autres vérifications ou informations prévues par les textes légaux et réglementaires

Désignation des commissaires aux comptes

Nous avons été nommés commissaires aux comptes de la société Stellantis Financial Services Europe par l'assemblée générale du 12 avril 2005 pour le cabinet Forvis Mazars SA et du 10 avril 2024 pour le cabinet Deloitte & Associés.

Au 31 décembre 2025, le cabinet Forvis Mazars SA était dans la 21ème année de sa mission sans interruption et le cabinet Deloitte & Associés dans la 2ème année.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes consolidés

Il appartient à la direction d'établir des comptes consolidés présentant une image fidèle conformément au référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes consolidés ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes consolidés, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Il incombe au comité d'audit de suivre le processus d'élaboration de l'information financière et de suivre l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques, ainsi que le cas échéant de l'audit interne, en ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le conseil d'administration.

Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes consolidés

Objectif et démarche d'audit

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes consolidés. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie

significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes consolidés ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes consolidés au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes consolidés et évalue si les comptes consolidés reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle ;

- concernant l'information financière des personnes ou entités comprises dans le périmètre de consolidation, il collecte des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour exprimer une opinion sur les comptes consolidés. Il est responsable de la direction, de la supervision et de la réalisation de l'audit des comptes consolidés ainsi que de l'opinion exprimée sur ces comptes.

Rapport au comité d'audit

Nous remettons au comité d'audit un rapport qui présente notamment l'étendue des travaux d'audit et le programme de travail mis en œuvre, ainsi que les conclusions découlant de nos travaux. Nous portons également à sa connaissance, le cas échéant, les faiblesses significatives du contrôle interne que nous avons identifiées pour ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Parmi les éléments communiqués dans le rapport au comité d'audit, figurent les risques d'anomalies significatives que nous jugeons avoir été les plus importants pour l'audit des comptes consolidés de l'exercice et qui constituent de ce fait les points clés de l'audit, qu'il nous appartient de décrire dans le présent rapport.

Nous fournissons également au comité d'audit la déclaration prévue par l'article 6 du règlement (UE) n°537-2014 confirmant notre indépendance, au sens des règles applicables en France telles qu'elles sont fixées notamment par les articles L.821-27 à L.821-34 du code de commerce et dans le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes. Le cas échéant, nous nous entretenons avec le comité d'audit des risques pesant sur notre indépendance et des mesures de sauvegarde appliquées.

Levallois-Perret et Paris-La Défense, le 13 mars 2026

Les commissaires aux comptes

Forvis Mazars SA

Deloitte & Associés

Maguette Diop

Marjorie Blanc Lourme

Julien Koscién

Signed by:

F3813B43C99C4FD...

Signed by:

5FA01132039B4E5...

Signed by:

FB6A959C05A54FE...

2 COMPTES CONSOLIDES AU 31 DECEMBRE 2025

- 2.1 Bilan consolidé
- 2.2 Compte de résultat consolidé
- 2.3 Résultat net et gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres consolidés
- 2.4 Tableau de variation des capitaux propres consolidés et des intérêts minoritaires
- 2.5 Tableau des flux de trésorerie consolidés
- 2.6 Notes aux états financiers consolidés
- 2.7 Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés

2.1 Bilan consolidé

<i>(en millions d'euros)</i>		31.12.2025	31.12.2024
Actif			
Caisse, banques centrales	3	814	894
Actifs financiers à la juste valeur par résultat	4	105	97
Instruments dérivés de couverture		1	-
Titres au coût amorti		23	18
Prêts et créances sur les établissements de crédit, au coût amorti	5	776	729
Prêts et créances sur la clientèle, au coût amorti	6, 24	2 524	1 280
Actifs d'impôts courants	25.1	25	15
Actifs d'impôts différés	25.1	57	27
Comptes de régularisation et actifs divers	7	222	168
Participations dans les entreprises mises en équivalence	8	3 220	3 115
Immobilisations corporelles	9	2	2
Immobilisations incorporelles	9	139	164
Ecart d'acquisition		15	15
Actifs destinés à être cédés		-	206
Total de l'actif		7 923	6 730

<i>(en millions d'euros)</i>		31.12.2025	31.12.2024
Passif			
Passifs financiers à la juste valeur par résultat		2	-
Instruments dérivés de couverture		1	-
Dettes envers les établissements de crédit	10	1 273	748
Dettes envers la clientèle	11	43	104
Dettes représentées par un titre	12	1 170	329
Contrats d'assurance émis – Passif	13	85	85
Passifs d'impôts courants	25.1	49	38
Passifs d'impôts différés	25.1	7	6
Comptes de régularisation et passifs divers	14	219	156
Provisions	15	18	4
Passifs destinés à être cédés		-	133
Capitaux propres		5 056	5 127
- Capitaux propres part du groupe		4 961	5 127
- Capital et réserves liées		842	842
- Réserves consolidées		4 281	4 413
- dont résultat net - part du groupe		257	409
- Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres		(162)	(128)
- dont résultat net - part du groupe (part des éléments recyclés par résultat)		-	-
- Intérêts minoritaires		95	-
Total du passif		7 923	6 730

2.2 Compte de résultat consolidé

<i>(en millions d'euros)</i>	31.12.2025	31.12.2024	
Intérêts nets sur opérations financières avec la clientèle		344	173
- Intérêts et produits au coût amorti	20	333	150
- Autres produits et charges		11	23
Gains ou pertes nets sur actifs financiers à la juste valeur par résultat		14	9
- Intérêts et dividendes sur titres de placements		7	2
- Gains / pertes sur opérations des portefeuilles de placement		7	7
Gains ou pertes nets sur titres au coût amorti		6	-
Coût net de refinancement		(170)	(19)
- Intérêts et produits sur opérations interbancaires		45	46
- Intérêts sur emprunts auprès des établissements de crédits	21	(141)	(67)
- Intérêts sur dettes représentées par un titre	22	(52)	6
- Intérêts sur comptes d'épargne sur livret		(22)	(3)
- Intérêts des instruments financiers de couverture		1	-
- Frais d'émission		(1)	(1)
Gains et pertes nets liés à l'hyperinflation		(4)	(10)
Marge sur prestations de services d'assurance	13	37	28
- Produits des contrats d'assurance émis		133	61
- Charges afférentes aux contrats d'assurance émis		(92)	(32)
- Produits financiers ou charges financières des contrats d'assurance émis		(4)	(1)
Marge sur autres prestations de services		18	15
- Produits		21	16
- Charges		(3)	(1)
Produit Net Bancaire		245	196
Charges générales d'exploitation	23	(48)	(40)
- Personnel		(21)	(22)
- Autres charges générales d'exploitation		(27)	(18)
Dotations aux amortissements et dépréciation des immobilisations incorporelles et corporelles	9	(73)	(31)
Résultat brut d'exploitation		124	125
Coût du risque	24	(54)	(22)
Résultat d'exploitation		70	103
Quote-part du résultat net des entreprises mises en équivalence	8	227	325
Autres éléments hors exploitation	1	(22)	(3)
Résultat avant impôt		275	425
Impôt sur les bénéfices	25,2	(14)	(16)
Résultat net		261	409
- dont part du groupe		257	409
- dont intérêts minoritaires		4	-
Résultat net – part du groupe - par action (en euros)		20,6	32,8

2.3 Résultat net et gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres consolidés

(en millions d'euros)	31.12.2025			31.12.2024		
	Avant impôts	Impôts	Après impôts	Avant impôts	Impôts	Après impôts
Résultat net	275	(14)	261	425	(16)	409
- dont intérêts minoritaires			4			-
Eléments recyclables par résultat						
Ecart de conversion	(38)	-	(38)	(7)	-	(7)
OCI des coentreprises	(1)	1	-	(1)	-	(1)
Total des éléments recyclables par résultat	(39)	1	(38)	(8)	-	(8)
- dont intérêts minoritaires			(4)			-
Eléments non recyclables par résultat						
OCI des coentreprises	3	-	3	4	(1)	3
Total des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres	(36)	1	(35)	(4)	(1)	(5)
- dont intérêts minoritaires			(4)			-
Total Résultat et gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres	240	(13)	227	422	(17)	404
- dont part du groupe			227			404
- dont intérêts minoritaires			-			-

2.4 Tableau de variation des capitaux propres consolidés et des intérêts minoritaires

(en millions d'euros)	Capital et réserves liées (1)			Ecart d'évaluation - Part du groupe						
	Capital	Primes d'émission, d'apport et de fusion et boni de liquidation	Réserves consolidées	Réévaluation des instruments dérivés de couverture	Ecart actuariels sur engagements de retraite	Ecart de conversion	OCI des coentreprises	Capitaux propres part du groupe	Capitaux propres part des minoritaires	Total capitaux propres consolidés
Au 31 décembre 2023	199	643	3 983	-	-	(24)	(99)	4 702	-	4 702
Distribution de dividendes par :										
- Stellantis Financial Services Europe			-					-		-
- les autres sociétés			-					-		-
Résultat net (2)			409	-	-	-	-	409	-	409
Gains et pertes comptabilisés directement										
en capitaux propres			-	-	-	(27)	22	(5)	-	(5)
Variations liées à l'hyperinflation (2)			13	-	-	-	-	13	-	13
Autre			-	8	-	-	-	8	-	8
Au 31 décembre 2024	199	643	4 413	-	-	(51)	(77)	5 127	-	5 127
Distribution de dividendes par :										
- Stellantis Financial Services Europe			(400)					(400)		(400)
- les autres sociétés (3)			-					-	(14)	(14)
Résultat net (2)			257	-	-	-	-	257	4	261
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres										
			6	(1)	-	(7)	(27)	(29)	(4)	(33)
Variations liées à l'hyperinflation (2)			6	-	-	-	-	6	-	6
Autre (3)			(1)	1	-	-	-	-	109	109
Au 31 décembre 2025	199	643	4 281	-	-	(58)	(104)	4 961	95	5 056

Le capital social de 199 millions d'euros, intégralement libéré, est composé de 12 476 246 actions émises.

(1) Comprend le capital, les primes d'émission, d'apport et de fusion de la société mère.

(2) L'application d'IAS 29 entraîne un effet négatif de -6 millions d'euros sur le résultat net (-6 millions d'euros part du groupe), entièrement compensés par la variation positive des capitaux propres sur 2025 (dont +6 millions d'euros part du groupe). En 2024, l'application d'IAS 29 a entraîné un effet négatif de -13 millions d'euros sur le résultat net (dont -13 millions d'euros part du groupe), entièrement compensés par la variation positive des capitaux propres sur la période (dont +13 millions d'euros part du groupe).

(3) En décembre 2025, Stellantis Financiamentos Sociedade de Crédito, Financiamento e Investimentos S.A a procédé à une augmentation de son capital de 109 M€ (soit l'équivalent de 700 millions BRL) qui a été entièrement souscrite par Stellantis Automóveis Brasil LTDA, une société non contrôlée par Stellantis Financial Services Europe. A noter qu'à l'issue de cette opération, la participation de Stellantis Financial Services Europe dans sa filiale brésilienne est passée de 100 % à 69,98 %, d'où les différents impacts au titre des intérêts minoritaires apparus sur l'exercice.

Conformément à IAS 1 - Informations sur le capital, les informations requises sont données dans le paragraphe "Capital" du rapport de gestion.

2.5 Tableau des flux de trésorerie consolidés

<i>(en millions d'euros)</i>	31.12.2025	31.12.2024
Résultat avant impôt	275	425
Dotations nettes aux amortissements des immobilisations corporelles et incorporelles	74	31
Dotations nettes aux provisions et dépréciations	61	16
Quote-part du résultat net des entreprises mises en équivalence	(227)	(325)
Perte nette/gain net des activités d'investissement	23	-
(Produits)/charges des activités de financement	-	-
Autres mouvements	181	91
Total des éléments non monétaires inclus dans le résultat avant impôt et des autres ajustements	112	(187)
Flux liés aux opérations avec les établissements de crédit	623	435
Flux liés aux opérations avec la clientèle	(1 446)	(1 018)
Flux liés aux autres opérations affectant des actifs ou passifs financiers	799	286
Flux liés aux autres opérations affectant des actifs ou passifs non financiers	(11)	38
Dividendes reçus des entreprises mises en équivalence	203	198
Impôt sur les bénéfices versé	(37)	(21)
Diminution/(augmentation) nette des actifs et passifs provenant des activités opérationnelles	131	(82)
Total flux net de trésorerie de l'activité opérationnelle (A)	518	156
Flux liés aux participations	(39)	96
- Décaissements liés aux acquisitions de filiales, nets de la trésorerie acquise	(97)	(4)
- Encaissements liés aux cessions de filiales, nets de la trésorerie cédée	58	2
- Décaissements liés aux acquisitions de titres de sociétés mises en équivalence	-	-
- Encaissements liés aux cessions de titres de sociétés mises en équivalence	-	98
- Autres flux liés aux participations	-	-
Flux liés aux immobilisations corporelles et incorporelles	(48)	(42)
- Décaissements liés aux acquisitions d'immobilisations corporelles et incorporelles	(48)	(42)
- Encaissements liés aux cessions d'immobilisations corporelles et incorporelles	-	-
Effet des variations de périmètre	-	-
Total flux net de trésorerie lié aux opérations d'investissement (B)	(87)	54
Flux de trésorerie provenant ou à destination des actionnaires	(305)	-
- Décaissements liés aux dividendes payés	(414)	-
- à Stellantis	(400)	-
- aux minoritaires	(14)	-
- Encaissements liés aux émissions d'instruments de capital	109	-
Autres flux nets de trésorerie provenant des activités de financement	(2)	(2)
Total flux net de trésorerie lié aux opérations de financement (C)	(307)	(2)
Effets de la variation des taux de change (D)	(7)	7
Augmentation/(diminution) nette de la trésorerie et des équivalents de trésorerie (A+B+C+D)	117	215
Trésorerie et équivalents de trésorerie à l'ouverture	1 011	796
Caisse, Banques centrales (actif & passif)	894	632
Comptes (actif et passif) et prêts/emprunts à vue auprès des établissements de crédit	114	164
Comptes de trésorerie et assimilée classés au sein des « Actifs destinés à être cédés »	3	-
Trésorerie et équivalents de trésorerie à la clôture	1 128	1 011
Caisse, Banques centrales (actif & passif)	814	894
Comptes (actif et passif) et prêts/emprunts à vue auprès des établissements de crédit	314	114
Comptes de trésorerie et assimilée classés au sein des « Actifs destinés à être cédés »	-	3

2.6 Notes aux états financiers consolidés

Notes annexes

Note 1	Faits marquants de la période et évolution du périmètre
Note 2	Principes comptables
Note 3	Caisse, banques centrales
Note 4	Actifs financiers à la juste valeur par résultat
Note 5	Prêts et créances sur les établissements de crédit, au coût amorti
Note 6	Prêts et créances sur la clientèle, au coût amorti
Note 7	Comptes de régularisation et actifs divers
Note 8	Participations dans les entreprises mises en équivalence
Note 9	Immobilisations corporelles et incorporelles
Note 10	Dettes envers les établissements de crédit
Note 11	Dettes envers la clientèle
Note 12	Dettes représentées par un titre
Note 13	Contrats d'assurance émis – Passif
Note 14	Comptes de régularisation et passifs divers
Note 15	Provisions
Note 16	Instruments financiers à terme
Note 17	Echéanciers et risques de liquidité
Note 18	Juste valeur des actifs financiers
Note 19	Autres engagements
Note 20	Intérêts et produits au coût amorti
Note 21	Intérêts sur emprunts auprès des établissements de crédit
Note 22	Intérêts et charges sur dettes représentées par un titre
Note 23	Charges générales d'exploitation
Note 24	Coût du risque
Note 25	Impôt sur les bénéfices
Note 26	Information sectorielle
Note 27	Informations relatives aux implantations
Note 28	Honoraires des Commissaires aux Comptes
Note 29	Evénements postérieurs à la clôture

Note 1 FAITS MARQUANTS DE LA PERIODE ET EVOLUTION DU PÉRIMÈTRE

A. Faits marquants de la période

L'année 2025 s'inscrit dans la continuité des exercices précédents, avec la poursuite du développement des activités de Stellantis Financial Services Europe ("SFSE") au sein de son organisation paneuropéenne, et une croissance soutenue en Amérique du Sud, en particulier au Brésil et en Argentine. L'exercice est également marqué par la finalisation de transactions structurantes engagées en 2024, ainsi que par la poursuite des actions de diversification des sources de refinancement.

En Europe, malgré un marché sous tension, une baisse des volumes d'immatriculations et un mix canal défavorable, la performance de SFSE a continué à bénéficier de l'extension de l'offre de produits à l'ensemble des marques Stellantis, mais aussi des effets bénéfiques de la rationalisation des structures. Par ailleurs, le coût du risque reste maîtrisé, malgré une légère hausse en % des encours nets moyens suite à la revue des modèles. Cependant, la performance au Royaume-Uni a été négativement impactée par l'action en cours du régulateur local, le Financial Conduct Authority (« FCA ») : la provision au titre du risque de devoir indemniser les clients ayant souscrit des contrats entre 2007 et 2024, sans avoir été informés qu'une partie du coût couvrirait des commissions versées aux distributeurs, a dû être augmentée de 174 millions d'euros dans les comptes consolidés. Cet impact défavorable se répartit entre -161 millions d'euros en Quote-part du résultat net des entreprises mises en équivalence, et -13 millions d'euros en Autres éléments hors exploitation car relatifs à la période durant laquelle SFSE n'était pas encore en coopération avec son partenaire bancaire. Les calculs ont été réalisés sur une base multi-scénarios et des analyses de sensibilités ont été menés sur le taux de réclamation des clients. À la date d'arrêt, l'issue des travaux du FCA, ainsi que les modalités et impacts financiers potentiels pour l'industrie, demeurent incertains.

En Amérique du Sud, la dynamique commerciale au Brésil s'est poursuivie, avec à partir de juillet la reprise des financements de la marque Fiat, entraînant un doublement des encours en 2025 vs. 2024. Cette croissance a été assurée grâce au renforcement continu des moyens financiers de Stellantis Financiamentos Sociedade de Crédito, Financiamento e Investimento S.A. : deux augmentations de capital pour un total de 1 milliard de BRL, deux opérations de titrisation publiques non déconsolidantes portant sur 2 milliards de BRL d'encours, et enfin l'émission d'une première offre publique de "Letras Financeiras" ("LF"), pour un montant total de 1,7 milliard de BRL. Cette opération, la plus importante émission de LF réalisée par une banque captive au Brésil, constitue une étape clé de la stratégie de diversification et d'expansion des sources de refinancement visant à soutenir la croissance de l'activité.

Par ailleurs, les opérations annoncées fin 2024 ont été menées à bien : en Chine, PSA Finance Nederland B.V., filiale de SFSE, a finalisé la cession de Stellantis Leasing Services Co., Ltd. En Argentine, après l'obtention des autorisations nécessaires, SFSE a finalisé l'acquisition de 50% des titres de FCA Compañía Financiera S.A., auprès de Fidis S.p.A., dans le cadre de la réorganisation des activités de financement de Stellantis dans le pays. Enfin l'activité en Turquie a pu être cédée en toute fin d'année.

B. Evolution du périmètre

En mars 2025, SFSE, via sa filiale PSA Finance Nederland B.V. aux Pays-Bas, a cédé son entité chinoise Stellantis Leasing Services Co., Ltd à Fidis S.p.A, une autre société du groupe Stellantis. L'impact de cette cession est une perte de -3 millions d'euros en Autres éléments hors exploitation, principalement liée au recyclage des réserves de conversion dans les comptes consolidés.

En mars 2025, SFSE a procédé à un apport en capital de 300 millions de BRL dans Stellantis Financiamentos Sociedade de Crédito, Financiamento, e Investimento S.A.

En juillet 2025, la société Stellantis Financiamentos Sociedade de Crédito, Financiamento e Investimento S.A. a cédé 1 000 millions de BRL de créances de financement automobile au fonds Stellantis Financiamentos Mobility I. Le fonds a émis des obligations senior (900 millions de BRL) et junior (100 millions de BRL). Stellantis Financiamentos Sociedade de Crédito, Financiamento e Investimento S.A. conserve l'essentiel des résultats opérationnels attachés aux créances cédées au fonds. En conséquence ce dernier est consolidé depuis juillet 2025, par intégration globale comme sa mère.

En décembre 2025, Stellantis Automóveis Brasil LTDA a procédé à un apport en capital de 700 millions de BRL dans Stellantis Financiamentos Sociedade de Crédito, Financiamento, e Investimento S.A. À l'issue de cette opération, la participation de SFSE est passée de 100 % à 69,98 %.

En décembre 2025, la société Stellantis Financiamentos Sociedade de Crédito, Financiamento e Investimento S.A. a cédé 1 000 millions de BRL de créances de financement automobile au fonds Stellantis Financiamentos Mobility II. Le fonds a émis des obligations senior (900 millions de BRL) et junior (100 millions de BRL). Stellantis Financiamentos Sociedade de Crédito, Financiamento e Investimento S.A. conserve l'essentiel des résultats opérationnels attachés aux créances cédées au fonds. En conséquence ce dernier est consolidé depuis juillet 2025, par intégration globale comme sa mère.

En décembre 2025, l'entité PSA Financial Holding B.V. a absorbé l'entité PSA Finance Nederland B.V. Cette opération est sans impact sur les comptes consolidés de SFSE.

En décembre 2025, SFSE a acquis 50 % du capital de FCA Companhia Financeira S.A. À la suite de cette opération, FCA Companhia Financeira S.A. est détenue à part égal (50/50) par SFSE et BBVA. A compter de décembre 2025, La société est consolidée par mise en équivalence.

Fin décembre 2025, Stellantis Financial Services Europ a cédé à TOFAŞ TÜRK OTOMOBİL FABRİKASI ANONİM ŞİRKETİ sa filiale turque. BPF Pazarlama A.H.A.S. L'impact de cette cession est une perte de -4,8 millions d'euros en Autres éléments hors exploitation, principalement liée au recyclage des réserves de conversion dans le compte de résultat consolidé.

Partenariats avec Santander Consumer Finance

En avril 2025, la société en partenariat Stellantis Financial Services Italia S.P.A. a cédé 1 010 millions d'euros de créances de financement automobile au fonds AUTO ABS Italian Stella Loans S.R.L. Le fonds a émis des obligations de classe A1 (442,5 millions d'euros), de classe A2 (444,4 millions d'euros), de classe B (75 millions d'euros), de classe C (30 millions d'euros), de classe D (10 millions d'euros), de classe E (10 millions d'euros) et de classe Z (1,9 millions d'euro). Stellantis Financial Services Italia S.P.A. conserve l'essentiel des résultats opérationnels attachés aux créances cédées au fonds. En conséquence ce dernier est consolidé depuis avril 2025, par mise en équivalence comme sa société mère.

En mai 2025, la société en partenariat CREDIPAR a cédé 526,4 millions d'euros de créances de financement automobile au fonds Auto ABS French Lease 2025. Le fonds a émis des obligations de classe A (526,4 millions d'euros). CREDIPAR conserve l'essentiel des résultats opérationnels attachés aux créances cédées au fonds. En conséquence ce dernier est consolidé depuis mai 2025, par mise en équivalence comme sa société mère.

En novembre 2025, la société en partenariat Stellantis Financial Services Italia S.P.A. a cédé 1 010 millions d'euros de créances de financement automobile au fonds Auto ABS Italian Stella Loans S.R.L. Le fonds a émis des obligations de classe A1 (630 millions d'euros), de classe A2 (270 millions d'euros), de classe B (60 millions d'euros), de classe C (30 millions d'euros), de classe D (10 millions d'euros), et de classe E (10 millions d'euros). Stellantis Financial Services Italia S.P.A. conserve l'essentiel des résultats opérationnels attachés aux créances cédées au fonds. En conséquence ce dernier est consolidé depuis septembre 2025, par mise en équivalence comme sa société mère.

Partenariats avec BNP Paribas Personal Finance

En juin 2025, la société en partenariat Stellantis Bank SA, succursale en Allemagne a cédé 475 millions d'euros de créances de financement automobile au fonds Ecarat DE SA 2025-2. Le fonds a émis des obligations de classe A (435,8 millions d'euros), de classe B (14,12 millions d'euros), de classe C (10,6 millions d'euros), de classe D (4,8 millions d'euros), de classe E (4,8 millions d'euros) et de classe F (4,8 millions d'euros). Stellantis Bank SA, succursale en Allemagne conserve l'essentiel des résultats opérationnels attachés aux créances cédées au fonds. En conséquence ce dernier est consolidé depuis juin 2025, par mise en équivalence comme sa société mère.

En septembre 2025, la société en partenariat Stellantis Bank SA, succursale en Allemagne a cédé 283,2 millions d'euros de créances de financement automobile au fonds Ecarat DE SA (Lux), Lease 2025-1. Le fonds a émis des obligations de classe A (0,7 millions d'euros), de classe B (57,5 millions d'euros), de classe C (55 millions d'euros), de classe D (45 millions d'euros), de classe E (85 millions d'euros), de classe F (30 millions d'euros) et de classe G (10 millions). Stellantis Bank SA, succursale en Allemagne conserve l'essentiel des résultats opérationnels attachés aux créances cédées au fonds. En conséquence ce dernier est consolidé depuis septembre 2025, par mise en équivalence comme sa société mère.

En décembre 2025, SFSE et BNPP PF ont procédé à un apport en capital de 150 millions d'euro dans Stellantis Bank S.A.

C. Liste des sociétés consolidées

Sociétés	Participation de Stellantis Financial Services Europe				31.12.2025		31.12.2024	
	Code ISO pays	Directe %	%	Détenue par	Indirecte		Méthode de consolidation	% Intérêts
					Méthode de consolidation	% Intérêts		
Filiales								
Financement des ventes hors Europe								
BPF Algérie	DZ	2	98	PSA Financial Holding B.V.	IG	100	IG	100
BPF Pazarlama A.H.A.S.	TR	-	-		-	-	IG	100
Stellantis Leasing Services Co.,Ltd	CN	-	-		-	-	IG	100
Stellantis Financiamentos Sociedade de Crédito, Fin. e Inv. S.A.	BR	69,98			IG	69,98	IG	100
Assurance								
Stellantis Services Ltd	MT	100	-		IG	100	IG	100
Stellantis Insurance Ltd	MT	0,01	99,99	Stellantis Services Ltd	IG	100	IG	100
Stellantis Life Insurance Ltd	MT	0,01	99,99	Stellantis Services Ltd	IG	100	IG	100
Stellantis Insurance Manager Ltd	MT	-	100	Stellantis Services Ltd	IG	100	IG	100
Stellantis Insurance Compania de Seguros S.A.U.	AR	100	-		IG	100	IG	100
Stellantis Corretora de Seguros E Serviços LTDA	BR	-	100	Stellantis Services Ltd	IG	100	IG	100
Autres sociétés								
PSA Finance Nederland B.V.	NL	-	-		-	-	IG	100
PSA Financial Holding B.V.	NL	100	-		IG	100	IG	100
Entités ad hoc								
Stellantis Financiamentos Mobility I	BR	69,98			IG	69,98	-	-
Stellantis Financiamentos Mobility II	BR	69,98			IG	69,98	-	-
Coentreprises (1)								
Partenariats en Europe :								
- avec Santander Consumer Finance								
Stellantis Financial Services Belux	BE	-	50	Banque Stellantis France	MEE	50	MEE	50
Stellantis Financial Services Espana, E.F.C., S.A.	ES	50	-		MEE	50	MEE	50
Banque Stellantis France	FR	50	-		MEE	50	MEE	50
Crédipar	FR	-	50	Banque Stellantis France	MEE	50	MEE	50
CLV	FR	-	50	Crédipar	MEE	50	MEE	50
Stellantis Financial Services Italia S.P.A.	IT	50	-		MEE	50	MEE	50
Stellantis Renting S.P.A.	IT	-	50	Stellantis Financial Services Italia S.P.A.	MEE	50	MEE	50
Stellantis Insurance Europe Ltd	MT	-	50	Stellantis Services Ltd	MEE	50	MEE	50
Stellantis Life Insurance Europe Ltd	MT	-	50	Stellantis Services Ltd	MEE	50	MEE	50
Stellantis Financial Services Nederland B.V.	NL	-	50	Banque Stellantis France	MEE	50	MEE	50
Stellantis Financial Services Polska sp. z o.o.	PL	50	-		MEE	50	MEE	50
Stellantis Consumer Financial Services Polska sp. z o.o.	PL	-	50	PSA Finance Polska Sp.zo.o.	MEE	50	MEE	50
- avec BNP Paribas Personal Finance								
Stellantis Bank S.A	FR	50	-		MEE	50	MEE	50
Stellantis Bank S.A., succursale en Allemagne	DE	-	-		MEE	50	MEE	50
Stellantis Bank S.A., succursale en Autriche	AT	-	-		MEE	50	MEE	50
Stellantis Financial Services UK Limited	GB	-	50	Stellantis Bank S.A	MEE	50	MEE	50
Partenariat en Argentine, avec Banco Bilbao Vizcaya Argentaria								
PSA Finance Argentina Compania Financiera S.A.	AR	50	-		MEE	50	MEE	50
FCA Compania Financiera S.A.	AR	50	-		MEE	50	-	-
Entités ad hoc (1)								
- avec Santander Consumer Finance								
FT Auto ABS Belgium Loans 2019 SA	BE	-	-		-	-	MEE	50
FT Auto ABS Spanish Loans 2018	ES	-	-		-	-	MEE	50
FT Auto ABS Spanish Loans 2020-1	ES	-	-		-	-	MEE	50
Auto ABS Spanish Loans 2022-1	ES	-	-		MEE	50	MEE	50
Auto ABS Spanish Loans 2024-1	ES	-	-		MEE	50	MEE	50
FCT Auto ABS DFP Master Compartment France 2013	FR	-	-		MEE	50	MEE	50
FCT Auto ABS French Loans Master	FR	-	-		MEE	50	MEE	50
FCT Auto ABS French Leases Master	FR	-	-		MEE	50	MEE	50
FCT Auto ABS LT Leases Master	FR	-	-		-	-	MEE	50
FCT Auto ABS French Leases 2021 - Fonds G	FR	-	-		-	-	MEE	50
Auto ABS French Leases 2023	FR	-	-		MEE	50	MEE	50
Auto ABS French Loans 2024	FR	-	-		MEE	50	MEE	50
Auto ABS French Lease 2025	FR	-	-		MEE	50	-	-
Auto ABS Italian Loans 2019	IT	-	-		MEE	50	MEE	50
Auto ABS Italian Rainbow Loan 2020-1 S.r.l.	IT	-	-		MEE	50	MEE	50
Auto ABS Italian Rainbow Loan S.r.l.	IT	-	-		MEE	50	MEE	50
Auto ABS Italian Stella Loans 2023-1 S.R.L.	IT	-	-		MEE	50	MEE	50
Auto ABS Italian Stella Loans S.R.L. 2024-1	IT	-	-		MEE	50	MEE	50
Auto ABS Italian Stella Loans S.R.L. 2024-2	IT	-	-		MEE	50	MEE	50
Auto ABS Italian Stella Loans S.R.L.	IT	-	-		MEE	50	-	-
Auto ABS Italian Stella Loans S.R.L. 2025-2	IT	-	-		MEE	50	-	-
- avec BNP Paribas Personal Finance								
Ecarat 10 Germany	FR	-	-		-	-	MEE	50
Ecarat 11 plc	GB	-	-		-	-	MEE	50
Ecarat 12 plc	GB	-	-		-	-	MEE	50
Auto ABS UK Loans plc	GB	-	-		-	-	MEE	50
Ecarat UK 2024-1 PLC	GB	-	-		MEE	50	MEE	50
FT Auto ABS German Lease Master 2019	DE	-	-		MEE	50	MEE	50
FT Auto ABS German VAC 2021	DE	-	-		MEE	50	MEE	50
FT Auto ABS German Lease Master 2021	DE	-	-		MEE	50	MEE	50
E-Carat DE SA 2024-1	DE	-	-		MEE	50	MEE	50
Ecarat DE SA, Lease 2025.2	DE	-	-		MEE	50	-	-
Ecarat DE SA (Lux), Lease 2025.1	DE	-	-		MEE	50	-	-

(1) cf. Note 8.2 Informations détaillées sur les Partenariats - Coentreprises.

Note 2 PRINCIPES COMPTABLES

En application du Règlement européen CE n° 1606/2002 du 19 juillet 2002 sur l'application des normes comptables internationales à partir du 1^{er} janvier 2005, Stellantis Financial Services Europe a établi ses comptes consolidés au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2025 conformément au référentiel IFRS (International Financial Reporting Standards), tel qu'adopté dans l'Union européenne et d'application obligatoire à cette date. Il n'existe pas actuellement de différence matérielle chez Stellantis Financial Services Europe entre les IFRS telles que publiées par l'IASB et telles qu'adoptées dans l'Union européenne, y compris en termes de date d'application obligatoire.

Le référentiel IFRS comprend les normes IFRS, les normes IAS (International Accounting Standards), ainsi que leurs interprétations IFRIC (International Financial Reporting Interpretations Committee) et SIC (Standing Interpretations Committee).

Les normes et interprétations appliquées au 31 décembre 2025 sont identiques à celles appliquées au 31 décembre 2024, complétées par les normes et interprétations dont l'application est obligatoire pour la première fois en 2025.

Nouveaux textes IFRS et interprétations IFRIC d'application obligatoire à l'exercice ouvert le 1^{er} janvier 2025

Le nouveau texte d'application obligatoire au 1^{er} janvier 2025 est le suivant :

Amendement IAS 21 – Absence de convertibilité

À compter du 1^{er} janvier 2025, un amendement à IAS 21 impose de traiter les situations où la monnaie fonctionnelle d'une entité n'est pas librement convertible. Dans ce cas, le taux officiel n'est pas retenu et il convient d'estimer un taux au comptant réaliste en s'appuyant sur des données observables (marché parallèle, transactions réelles). L'analyse s'apprécie en fonction des faits et circonstances et tient compte des restrictions économiques et réglementaires propre à chaque pays.

Pour l'exercice 2025, tous les pays dans lesquels SFSE exerce son activité ont une devise convertible au sens d'IAS 21 révisé, donc le traitement spécifique aux monnaies non convertibles ne s'applique pas.

Nouveaux textes IFRS et interprétations IFRIC non applicables obligatoirement dans l'Union européenne à l'exercice ouvert le 1^{er} janvier 2025

Les nouveaux textes IFRS et interprétations IFRIC non applicables obligatoirement dans l'Union européenne à compter du 1^{er} janvier 2025 sont sans impact significatif pour Stellantis Financial Services Europe.

Format des états financiers

En l'absence de modèle de présentation imposé par le référentiel IFRS, la présentation des états de synthèse consolidés de Stellantis Financial Services Europe est largement inspirée de la Recommandation de l'ANC (Autorité des Normes Comptables) n°2022-01 relative au format de comptes consolidés des établissements du secteur bancaire selon les normes comptables internationales. Cette Recommandation a été adoptée le 8 avril 2022 par le Collège de l'ANC pour répondre aux exigences de présentation liées à la norme IFRS 17 – *Contrats d'assurance*.

Cette recommandation s'est substituée à la Recommandation n°2017-02 du 2 juin 2017. Elle est applicable depuis la date de première application de la norme IFRS 17, soit le 1^{er} janvier 2023.

Les comptes consolidés regroupent les comptes de la société Stellantis Financial Services Europe et des sociétés françaises et étrangères composant Stellantis Financial Services Europe, selon les principes de consolidation exposés dans « Méthodes de consolidation » au paragraphe A.1 ci-après.

Les comptes individuels sociaux de Stellantis Financial Services Europe et de ses filiales sont établis selon les règles comptables en vigueur dans leur pays d'activité et sont, pour des raisons d'homogénéité, retraités avant d'être consolidés.

Les principes comptables utilisés sont décrits aux paragraphes B à H ci-dessous.

Les entreprises liées correspondent aux entités ayant entre elles les liens suivants : contrôle exclusif, contrôle conjoint et influence notable conformément à la définition précisée par IAS 24 R.

Les comptes consolidés annuels de Stellantis Financial Services Europe ainsi que les notes annexes afférentes ont été arrêtés par le Conseil d'administration du 24 février 2026.

A. Principes de consolidation

A.1 Méthodes de consolidation

Conformément à IFRS 10, les sociétés sur lesquelles Stellantis Financial Services Europe détient directement ou indirectement un contrôle exclusif sont consolidées par intégration globale. C'est le cas également pour les sociétés détenues conjointement à 50%, pour lesquelles la prise de décisions financières et opérationnelles est du ressort ultime de Stellantis Financial Services Europe

Conformément à IAS 28, les sociétés dans lesquelles Stellantis Financial Services Europe détient directement ou indirectement une participation comprise entre 20 et 50% du capital et exerce une influence notable, sont mises en équivalence.

A.2 Elimination des transactions internes

En application d'IFRS 10, les soldes réciproques résultant d'opérations réalisées entre sociétés consolidées du groupe ainsi que les opérations elles-mêmes (y compris les produits, les charges et les dividendes), sont éliminés.

Selon IAS 28.28, les profits ou les pertes découlant de transactions « d'amont » et « d'aval » entre un investisseur et une entreprise associée/coentreprise ne sont comptabilisés dans les états financiers de l'investisseur qu'à concurrence des intérêts des investisseurs non liés dans cette entreprise associée ou cette coentreprise.

Concernant la question de l'élimination des profits ou des pertes découlant de transactions entre coentreprises/entreprises associées, IAS 28 est muette.

Aussi une interprétation de la norme est-elle appliquée, selon laquelle l'investisseur respecte les exigences d'IAS 28 et d'IFRS 10 par analogie et élimine sa quote-part de tout profit ou perte non réalisé(e). Dans la pratique, cela revient à ne reconnaître que le profit ou la perte multipliée par le produit des pourcentages de détention dans les deux entités.

A.3 Participations dans les entreprises mises en équivalence

Les participations dans les entreprises associées sont comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence qui consiste à comptabiliser initialement la participation au coût et à l'ajuster par la suite pour prendre en compte les changements de la quote-part de l'investisseur dans l'actif net de l'entité émettrice qui surviennent postérieurement à l'acquisition.

Le poste « Quote-part du résultat net des entreprises mises en équivalence » du compte de résultat enregistre la quote-part du résultat net des entreprises comptabilisées selon cette méthode.

A.4 Conversion des états financiers libellés en devises

A la clôture de l'exercice, les bilans des sociétés étrangères sont convertis aux cours de clôture communiqués par la Banque Centrale Européenne (BCE). Les éléments des comptes de résultat des sociétés étrangères sont convertis, mois par mois, au cours moyen de chaque mois, à l'exception de l'Argentine. Pour ce pays, dont l'économie est considérée en hyperinflation, les éléments du compte de résultat sont convertis au taux de clôture.

Les pertes ou profits résultant de la conversion des états financiers des sociétés étrangères sont comptabilisés directement dans l'écart de conversion inclus dans les capitaux propres consolidés.

A.5 Opérations en devises

La comptabilisation et l'évaluation des opérations en devises sont définies par la norme IAS 21 – *Effets des variations des cours des monnaies étrangères*. En application de cette norme d'une part, et de la réglementation qui s'impose aux banques françaises d'autre part, les opérations libellées en monnaies étrangères sont comptabilisées dans leur devise d'origine. A chaque arrêté comptable, les éléments du bilan en devises étrangères sont réévalués en juste valeur au cours de clôture de la BCE. Les écarts de réévaluation correspondants sont enregistrés au compte de résultat, sur la ligne « Opérations de change ».

Les opérations en devises sont systématiquement couvertes par la mise en place d'instruments dérivés de couverture de change, comptabilisés au bilan à leur juste valeur à chaque fin de période. L'impact en résultat, qui compense celui des opérations décrites précédemment, est constaté sur la ligne « Opérations de change ». En conséquence, le résultat de change est structurellement non significatif.

A.6 Utilisation d'estimations et d'hypothèses

La préparation des états financiers en accord avec les principes comptables IAS / IFRS, requiert de la part de la Direction, la prise en compte d'estimations et d'hypothèses pour la détermination des montants comptabilisés de certains actifs, passifs, produits et charges ainsi que de certaines informations données en notes annexes sur les actifs et passifs éventuels. Les estimations et hypothèses retenues sont celles que la Direction considère comme étant les plus pertinentes et réalisables, compte tenu de l'environnement du groupe et de l'expérience passée.

Compte tenu du caractère incertain inhérent à ces modes de valorisation, les montants réels définitifs peuvent s'avérer différents de ceux précédemment estimés.

L'utilisation d'estimations et d'hypothèses font l'objet de revues périodiques ; les modifications apportées sont immédiatement comptabilisées, conformément à la norme IAS 8 – *Méthodes comptables, changements d'estimations comptables et erreurs*.

L'utilisation d'estimations et d'hypothèses revêt une importance particulière sur les thèmes suivants :

- identification d'indices de perte de valeur des titres mis en équivalence basée généralement sur la valeur d'utilité issue des Plans Moyen Terme préparés dans le cadre de la gouvernance des partenariats ;
- évaluation des titres de participation mis en équivalence ;
- juste valeur des actifs et passifs à la juste valeur par résultat ;
- valeur recouvrable des prêts et créances sur la clientèle ;
- écarts de réévaluation des portefeuilles couverts en taux ;
- actifs d'impôts différés ;
- valeur d'utilité des actifs incorporels et corporels ainsi que leur durée d'utilisation ;
- provisions ;
- engagements de retraite.

A.7 Principaux retraitements effectués dans les comptes consolidés

Evaluation et comptabilisation des dérivés, comptabilisation de couverture

A la date d'entrée en vigueur d'IFRS 9 – *Instruments financiers* le 1^{er} janvier 2018, Stellantis Financial Services Europe a fait le choix de continuer d'appliquer le dispositif relatif à la comptabilité de couverture d'IAS 39.

Les principes de comptabilisation en juste valeur des instruments dérivés, des actifs ou de certains passifs financiers à la juste valeur par résultat, ainsi que la traduction comptable de la méthode de couverture sont détaillés dans le paragraphe C. Actifs et passifs financiers ci-après. Les principes d'évaluation à la juste valeur sont appliqués conformément à la norme IFRS 13.

Imposition différée

Certains retraitements apportés aux comptes sociaux pour les mettre en harmonie avec les principes comptables retenus pour la consolidation, ainsi que certains reports d'imposition dans le temps qui existent dans les comptes sociaux ou qui sont liés aux écritures de consolidation, peuvent dégager des différences temporaires entre la base imposable fiscalement et le résultat retraité. Conformément à la norme IAS 12 – *Impôts sur le résultat*, ces différences donnent lieu, sous réserve de perspectives réelles d'utilisation dans un horizon raisonnable, à la constatation d'impôts différés dans les comptes consolidés et sont déterminées en application de la méthode du report variable. Les déficits fiscaux donnent lieu, sous la même réserve, à constatation d'un actif d'impôts différés sur déficits lorsque leur recouvrabilité est probable.

Aucune provision n'est reconnue au titre des impôts différés concernant les bénéfices non distribués des filiales, coentreprises ou entreprises associées du fait que le groupe ne saurait être contraint de matérialiser les différences temporaires sur les résultats non distribués, dans la mesure où ce n'est aucunement prévu dans un futur prévisible. De plus, les impôts courants sont reconnus dès lors que les dividendes à recevoir sont certains et votés par l'Assemblée générale des actionnaires.

B. Immobilisations

B.1 Immobilisations corporelles

Selon la norme IAS 16 – *Immobilisations corporelles*, les immobilisations corporelles sont enregistrées à leur coût d'acquisition. Les immobilisations corporelles autres que les terrains sont amorties linéairement sur les durées d'utilité estimées, dont les principales sont les suivantes :

- Constructions 10 à 60 ans
- Matériel de transport 4 ans
- Autres immobilisations corporelles 3 à 10 ans

L'amortissement est calculé sous déduction le cas échéant d'une valeur résiduelle. Sauf cas particuliers, les valeurs résiduelles sont nulles.

La durée d'utilité de ces actifs est revue, et fait l'objet d'un ajustement si nécessaire, à chaque date d'arrêté comptable.

Suite à l'entrée en vigueur d'IFRS 16 – *Contrats de location* à partir du 1^{er} janvier 2019, tout contrat de location s'analyse par le preneur comme l'acquisition d'un droit d'utilisation d'un actif, pendant la durée du contrat, en contrepartie de l'obligation de payer les loyers.

En conséquence, dès l'origine, Stellantis Financial Services Europe en tant que preneur comptabilise ce droit d'utilisation qui est amorti sur la durée du contrat. En contrepartie, une dette de location est reconnue en autres passifs financiers. Les loyers versés se présentent comme des échéances de remboursement, intégrant une part de capital et une part d'intérêts en compte de résultat. Ainsi, la charge annuelle de location (amortissement et intérêts de la période) est décroissante sur la durée du contrat.

B.2 Immobilisations incorporelles

Conformément à la norme IAS 38 – *Immobilisations incorporelles*, les coûts de développement des logiciels informatiques à usage interne, pour la part relative aux coûts internes ou externes affectés directement à la création ou à l'amélioration des performances, sont portés à l'actif du bilan lorsqu'il est probable que ces dépenses généreront des avantages économiques futurs. Les immobilisations incorporelles ainsi créées, sont amorties linéairement sur leur durée d'utilisation, avec un maximum de 12 ans. Les autres coûts d'acquisition et de développement des logiciels sont immédiatement portés en charges.

B.3 Ecarts d'acquisition

Les écarts d'acquisition représentent la différence entre le prix d'acquisition de titres de sociétés consolidées et la part du groupe dans la juste valeur de leurs actifs nets à la date des prises de participation.

Conformément à la norme IFRS 3 – *Regroupements d'entreprises*, la valeur des écarts d'acquisition est examinée au moins une fois par an, ainsi qu'à l'apparition de tout indice révélateur de perte de valeur.

B.4 Dépréciation des éléments de l'actif immobilisé

Selon la norme IAS 36 – *Dépréciation d'actifs*, la valeur d'utilité des immobilisations corporelles et incorporelles est testée dès l'apparition d'indices de pertes de valeur, passés en revue à chaque clôture. Ce test est effectué au minimum une fois par an pour les actifs à durée de vie indéfinie, catégorie limitée dans le cas du groupe aux écarts d'acquisition, et seulement dans le cas où l'actif en question est significatif.

Pour ce test, les immobilisations sont regroupées en Unités Génératrices de Trésorerie (UGT) et les écarts d'acquisition sont affectés à l'UGT concernée. Les UGT sont des ensembles homogènes d'actifs dont l'utilisation continue génère des entrées de trésorerie, largement indépendantes des entrées de trésorerie générées par d'autres groupes d'actifs.

La valeur d'utilité de ces unités est déterminée par référence à des flux futurs nets de trésorerie actualisés. Lorsque cette valeur est inférieure à la valeur nette comptable de l'UGT, une perte de valeur est enregistrée pour la différence et imputée en priorité sur les écarts d'acquisition.

C. Actifs et passifs financiers

L'évaluation et la comptabilisation des actifs et passifs financiers sont définies par la norme IFRS 9 adoptée par la Commission européenne en novembre 2016, par le biais du Règlement (UE) 2016/2067.

Conformément à la possibilité offerte par la norme IFRS 9, Stellantis Financial Services Europe a choisi comme élément déclencheur de la comptabilisation au bilan la date de transaction. En conséquence, lorsqu'un délai sépare la date de transaction (i.e. engagement) de la date de règlement, l'achat ou la vente de titres fait l'objet d'une comptabilisation au bilan (cf. fin du paragraphes C.2 ci-après).

Depuis 2013, Stellantis Financial Services Europe comptabilise des dépôts à vue de la clientèle en « Dettes envers la clientèle ».

C.1 Instruments dérivés – méthode de couverture

C.1.1 Principes d'enregistrement des dérivés et des couvertures

Tous les instruments dérivés sont enregistrés au bilan à leur juste valeur. Sauf exception relative à la couverture, détaillée ci-dessous, la variation de juste valeur des instruments dérivés est enregistrée en contrepartie du compte de résultat.

Les instruments dérivés peuvent être désignés comme instruments de couverture dans une relation de juste valeur ou de flux futurs de trésorerie:

- une couverture de juste valeur permet de couvrir le risque de variation de valeur de tout élément d'actif ou de passif, du fait de l'évolution des taux ou du change ;
- une couverture de flux futurs de trésorerie permet de couvrir les variations de valeur des flux futurs de trésorerie attachés à des actifs ou des passifs existants ou futurs.

La comptabilité de couverture est applicable dans les conditions restrictives suivantes :

- la relation de couverture est clairement définie et documentée à la date de sa mise en place,
- l'efficacité de la relation de couverture est démontrée dès son origine,
- l'efficacité de la relation de couverture est démontrée également a posteriori, à chaque date d'arrêté comptable.

L'application de la comptabilité de couverture a pour conséquence :

- dans le cadre d'une stratégie de couverture de juste valeur, la partie couverte des éléments d'actifs ou de passifs est corrigée à concurrence de la variation de sa juste valeur en contrepartie du compte de résultat, où elle est neutralisée pour la part efficace de la couverture par les variations symétriques de juste valeur des instruments financiers de couverture. Dans les états financiers, ces corrections de valeur des actifs et passifs financiers couverts sont positionnées dans les postes « Ecart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux », respectivement à l'actif pour les encours de crédit couverts, au passif pour les dettes couvertes. Conformément à IAS 39.92, l'ajustement réalisé au titre de la variation de juste valeur imputable à l'élément couvert fait l'objet d'un amortissement au compte de résultat lorsqu'il porte sur la valeur comptable d'un portefeuille d'éléments couverts contre le risque de taux d'intérêt et comptabilisé au coût amorti. Cet

amortissement sur la durée résiduelle moyenne du portefeuille couvert débute lorsque l'élément couvert cesse d'être ajusté des variations de juste valeur attribuables au risque couvert (c'est-à-dire lors de l'arrêt de la comptabilité de couverture). Ceci est appliqué pour Stellantis Financial Services Europe et ses filiales, tandis que ce sont les modalités d'application des partenaires qui s'imposent dans les sociétés mises en équivalence.

- pour les couvertures de flux futurs de trésorerie, la part efficace de la variation de juste valeur de l'instrument de couverture est enregistrée directement en contrepartie en capitaux propres. Les montants enregistrés en capitaux propres sont ultérieurement repris au compte de résultat symétriquement au mode de comptabilisation en résultat des éléments couverts.

La part inefficace de la variation de valeur des instruments de couverture, quelle que soit la stratégie retenue, est systématiquement enregistrée au compte de résultat.

C.1.2 Présentation des dérivés dans les états financiers

Au bilan :

- la juste valeur des dérivés est présentée pour son montant net d'intérêts courus non échus ;
- la juste valeur positive des dérivés utilisés à des fins de couverture est présentée à l'actif dans le poste « Instruments dérivés de couverture », le même poste au passif enregistre la juste valeur négative des dérivés de couverture ;
- les dérivés non utilisés à des fins de couverture sont présentés dans les postes « Actifs financiers à la juste valeur par résultat » en cas de juste valeur positive ; en cas de juste valeur négative, ils sont présentés en « Passifs financiers à la juste valeur par résultat ».

Dans le compte de résultat :

- l'effet en résultat des variations de valeur des dérivés de couverture, utilisés en stratégie de couverture de juste valeur, est présenté dans la même catégorie que celui des éléments couverts ;
- la part inefficace des variations de juste valeur des dérivés de couverture de flux futurs de trésorerie est également enregistrée dans le poste « Variation de juste valeur des instruments financiers de couverture » ;
- l'effet en résultat des variations de valeur des dérivés non utilisés à des fins de couverture, est positionné en « Trading », exception faite :
 - des dérivés utilisés en couverture économique des placements de la trésorerie, dont la variation de valeur est enregistrée dans le poste « Variation de juste valeur des titres avec option juste valeur » ;
 - des dérivés utilisés en couverture économique de certaines dettes comptabilisées en juste valeur par résultat, dont la variation de valeur est enregistrée dans le poste « Variation de juste valeur du refinancement avec option juste valeur ».

La norme IFRS 13 implique de présenter les techniques d'évaluation des actifs financiers et passifs financiers à la juste valeur, ainsi que les hiérarchies de celles-ci (niveaux 1, 2 ou 3). Les techniques d'évaluation doivent maximiser l'utilisation de données observables sur le marché. Ces techniques sont classées selon une hiérarchie à trois niveaux (par ordre décroissant de priorité) qui reprend celle d'IFRS 7 pour les instruments financiers :

- **niveau 1** : prix coté (sans ajustement) sur un marché actif pour un instrument identique ;

Un marché actif est un marché sur lequel ont lieu des transactions sur l'actif ou le passif selon une fréquence et un volume suffisants pour fournir de façon continue de l'information sur le prix.

- **niveau 2** : évaluation utilisant uniquement des données observables sur un marché actif pour un instrument similaire ;
- **niveau 3** : évaluation utilisant de manière significative au moins une donnée non observable.

Les évaluations dans le bilan sont de niveaux 1 ou 2, signalées dans les notes annexes concernées. Seule la note spécifique sur la « Juste valeur des actifs et passifs financiers » utilise des techniques d'évaluation de niveau 3, dont la description détaillée est donnée dans la Note 19.

C.2 Actifs financiers à la juste valeur par résultat

Les actifs financiers à la juste valeur par résultat correspondent notamment aux placements des liquidités.

Ces titres sont évalués selon l'option de juste valeur : les variations de juste valeur des titres sont comptabilisées en résultat et corrigées par les variations de juste valeur des swaps couvrant économiquement ces titres, le cas échéant. Une partie des liquidités est également constituée de parts d'OPCVM : elles ne sont pas consolidables au regard des critères de contrôle ou de détention de la majorité des risques et avantages (cf. IFRS 10 – *Etats financiers consolidés* et l'amendement IAS 27 – *Etats financiers individuels*).

Sont également enregistrés en « Actifs financiers à la juste valeur par résultat » :

- les valeurs positives des autres instruments dérivés non utilisés à des fins de couverture au sens de la norme IAS 39 ;
- les titres à recevoir, dès la date de transaction.

C.3 Passifs financiers à la juste valeur par résultat

Ce poste intègre les dettes financières ayant fait l'objet d'une option pour une comptabilisation à la juste valeur par résultat. Cette option est exercée ponctuellement dans le but d'améliorer la présentation des états financiers en permettant de rendre symétriques les variations de valeur de dérivés couvrant économiquement le risque de taux de ces dettes, et la variation de valeur de ces mêmes dettes. Les variations de valeur de ces dettes intègrent alors celles du spread émetteur de Stellantis Financial Services Europe. Au 31 décembre 2025, il n'y a pas de dette en option juste valeur.

Les passifs financiers à la juste valeur par résultatregistrent également les valeurs négatives des dérivés non utilisés à des fins de couverture au sens de la norme IAS 39, ce qui est le cas notamment des swaps de taux couvrant économiquement les actifs ou les passifs financiers à la juste valeur par résultat.

C.4 Prêts et créances sur la clientèle

Les différentes catégories de clientèle sont présentées dans le paragraphe F. Information sectorielle ci-après.

Les encours de crédit à la clientèle sont répartis par type de financement :

- **Les financements regroupant les natures de crédit suivantes**, telles que définies par la réglementation bancaire française :
 - Vente à crédit,
 - Location avec option d'achat,
 - Location longue durée.

Les financements ci-dessus mentionnés sont essentiellement à destination des segments de clientèle suivants :

- **Client final :**

- **Retail** (particuliers, petites entreprises ou entreprises de taille plus importante, ne répondant pas aux critères des portefeuilles Corporate, Souverains, Banques et Administrations locales),
 - **Corporate et assimilés** (qui regroupent les portefeuilles Corporate hors réseau, Souverains, Banques et Administrations locales),
- et accessoirement à destination du segment **Corporate réseau**.
- **Les financements de stocks de véhicules ou de pièces de rechange**, tels que définis par la réglementation bancaire française.

Les financements ci-dessus mentionnés sont essentiellement à destination du segment **Corporate réseau**.

- **Les autres créances** (crédits à l'équipement, crédits revolving, etc...) et comptes ordinaires de la clientèle.

C.4.1 Valorisation des encours au coût amorti

Les encours de crédit figurant au bilan correspondent à l'engagement financier net de Stellantis Financial Services Europe. Ainsi, le capital restant dû des créances sur la clientèle, majoré des créances rattachées et hors effet de l'application de la comptabilité de couverture (cf. paragraphe C.4.3 ci-après), intègre également :

- les commissions versées aux prescripteurs ainsi que les charges administratives directes externes engagées pour mettre en place ces crédits, qui augmentent les encours de crédit ;
- les participations reçues des marques ainsi que les frais de dossier restant à étaler, qui viennent minorer les encours de crédit ;
- les dépôts de garantie reçus lors de la mise en place de contrats de crédit-bail, qui viennent minorer les encours de crédit.

Cette valorisation des encours au coût amorti représente la meilleure estimation de l'exposition maximale au risque de contrepartie sur ce poste.

Les produits d'intérêts comptabilisés correspondent au rendement actuariel tiré des flux de trésorerie à recouvrer, évalués au taux d'intérêt effectif (TIE).

C.4.2 Crédit-bail et location longue durée

Conformément aux normes IFRS 16 – *Contrats de location* et IFRS 9 – *Instruments financiers*, en dehors des véhicules de démonstration loués dans le cadre du nouveau modèle de distribution « New Retailer Model », les véhicules loués à la clientèle sont comptabilisés en substance comme des crédits, car Stellantis Financial Services Europe ne détient pas les risques et avantages liés à la propriété du véhicule.

Les loyers et amortissements relatifs à ces immobilisations sont ainsi retraités afin de présenter l'ensemble de ces opérations comme des encours de crédit.

Les véhicules de démonstration loués dans le cadre du nouveau modèle de distribution « New Retailer Model » sont classés en location simple en raison du non-transfert des risques et avantages inhérents à la propriété des véhicules. Cette qualification tient également compte de la durée des contrats, nettement inférieure à la durée de vie économique des véhicules.

En application d'IAS 16 – *Immobilisations corporelles*, les véhicules faisant l'objet de contrats de location simple sont comptabilisés comme des immobilisations corporelles, à l'actif du bilan pour leur valeur brute, nette du cumul des amortissements et dépréciations. Les amortissements sont calculés sur une base amortissable correspondant à la valeur brute sous déduction de la valeur résiduelle en fin de contrat et sont rapportés au résultat de manière linéaire sur la durée restante du contrat. La valeur résiduelle est estimée en date d'acquisition et est revue à minima chaque trimestre. Les dépréciations sont déterminées et comptabilisées conformément à la norme IAS 36 – *Dépréciation d'actifs*.

Au compte de résultat, les revenus locatifs sont comptabilisés en produits de façon linéaire sur toute la durée du contrat de location.

C.4.3 Couverture du risque de taux des encours de crédit

Les encours de crédit font majoritairement l'objet de couvertures les immunisant contre le risque de taux. L'application de la comptabilité de couverture, dans le cadre d'une stratégie de couverture de juste valeur, entraîne la correction de la valeur de la partie couverte des encours, par contrepartie du résultat (cf. paragraphe C.1.1 Principes d'enregistrement des couvertures ci-avant).

C.4.4 Dépréciations sur les encours de crédit

Les dépréciations sont isolées dans des postes spécifiques.

Les différentes catégories de clientèle sont présentées dans le paragraphe F. Information sectorielle ci-après.

Conformément à la norme IFRS 9, les encours de crédit font l'objet d'une dépréciation pour pertes de crédit attendues (Expected Credit Losses) dès la date de première comptabilisation.

Les instruments financiers concernés sont classés en trois catégories (« stages ») dépendant de l'évolution de la dégradation du risque de crédit observée depuis leur comptabilisation initiale.

Stellantis Financial Services apprécie, pour chaque instrument financier, la dégradation du risque de crédit depuis l'origine à chaque date d'arrêt selon la méthodologie décrite dans la première partie de la présente note. L'analyse de l'évolution du risque de crédit conduit Stellantis Financial Services Europe à classer ses opérations par niveau de risque.

Une dépréciation est enregistrée sur les encours de chacun de ces stages suivant les modalités présentées ci-dessous :

Stage 1 :

Il s'agit des encours sains pour lesquels il n'y a pas d'augmentation significative du risque de crédit depuis la comptabilisation initiale. La dépréciation ou la provision pour risque de crédit est comptabilisée, pour ces encours, à hauteur des pertes attendues à un an. Les produits d'intérêts relatifs à ces encours sont reconnus en résultat selon la méthode du taux d'intérêt effectif appliquée à la valeur comptable brute de l'instrument avant dépréciation.

Stage 2 :

Les encours sains, pour lesquels est constatée une augmentation significative du risque de crédit depuis la comptabilisation initiale, sont transférés en stage 2. La dépréciation ou la provision pour risque de crédit est alors déterminée sur la base des pertes attendues sur la durée de vie

résiduelle de l'instrument (pertes attendues à maturité). Les produits d'intérêts se rapportant à ces encours sont reconnus en résultat selon la méthode du taux d'intérêt effectif appliquée à la valeur comptable brute de l'instrument avant dépréciation.

Stage 3 :

Les encours dits « dépréciés » au sens de la norme IFRS 9 sont classés en stage 3. Il s'agit des encours pour lesquels il existe une indication objective de perte de valeur liée à un événement qui caractérise un risque de contrepartie et qui intervient après la comptabilisation initiale de l'instrument concerné. Cette catégorie recouvre les créances pour lesquelles a été identifié un événement de défaut tel que défini à l'article 178 du règlement européen du 26 juin 2013 relatif aux exigences prudentielles applicables aux établissements de crédit. La dépréciation ou la provision pour risque de crédit est calculée à hauteur des pertes attendues sur la durée de vie résiduelle de l'instrument (pertes attendues à maturité) sur la base du montant recouvrable de la créance, c'est-à-dire, la valeur actualisée des flux futurs estimés recouvrables en tenant compte de l'effet des garanties. Les produits d'intérêts sont alors reconnus en résultat selon la méthode du taux d'intérêt effectif appliquée à la valeur nette comptable de l'instrument après dépréciation.

Passages en pertes :

Stellantis Financiamentos étant la seule filiale de SFSE à enregistrer des comptes clients au 31 décembre 2025, le passage en pertes ne concerne donc que les encours brésiliens consolidés au sein de SFSE.

Au Brésil, les créances sont dépréciées et les contrats transférés en perte lorsqu'ils atteignent 12 mois de retard selon les réglementations de la BACEN et lors de la reprise du véhicule, la différence entre la valeur estimée de revente et le montant restant dû est également considérée comme une perte. La perte est constatée dès les comptes sociaux. La dépréciation antérieurement comptabilisée est reprise en résultat et tout montant recouvré ultérieurement est crédité en « Coût du risque » au compte de résultat.

C.5 Dettes financières

La comptabilisation initiale des dettes traduit la ressource financière nette perçue. Ainsi, outre le principal des dettes contractées, majoré des intérêts courus, y sont intégrés :

- les frais d'émission, de courtage ou de montage,
- les différentes formes de primes d'émission ou de remboursement.

Les charges d'intérêts comptabilisées correspondent au coût actuariel tiré des flux de trésorerie à rembourser, évalués au taux d'intérêt effectif (TIE).

C.5.1 Couverture du risque de taux des dettes financières

Les dettes financières couvertes par des swaps de taux d'intérêt font l'objet d'une comptabilité de couverture de juste valeur. La valeur de ces dettes est corrigée de la variation de valeur de leur partie couverte, par contrepartie du compte de résultat, neutralisant ainsi les variations de juste valeur des instruments de couverture, dans la mesure de leur efficacité (cf. paragraphe C.1.1 Principes d'enregistrement des couvertures, ci-avant).

D. Activités d'assurance

La norme IFRS 17 sur les contrats d'assurance, qui a remplacé la norme transitoire IFRS 4, a été publiée le 18 mai 2017 par l'IASB. Le règlement européen d'adoption de la norme IFRS 17 a été publié le 23 novembre 2021.

IFRS 17 est entrée en vigueur de manière obligatoire pour l'exercice ouvert le 1^{er} janvier 2023.

Stellantis Financial Services Europe avait appliqué l'amendement IFRS 4 : *Contrats d'assurance* – exemption provisoire d'application d'IFRS 9 lui permettant de bénéficier de la prolongation de l'exemption de l'application de la norme IFRS 9 – *Instruments financiers* pour ses entités du domaine de l'assurance, afin d'aligner la date d'entrée en vigueur de cette dernière sur celle de la norme IFRS 17 – *Contrats d'assurance* à venir, soit le 1^{er} janvier 2023.

Ses premiers états financiers reflétant l'application de cette norme ont été ceux au 30 juin 2023.

La norme IFRS 17 pose les principes de comptabilisation, d'évaluation, de présentation et indique les informations à fournir concernant les contrats d'assurance dans le champ d'application de la norme. La définition d'un contrat d'assurance n'a pas été modifiée par rapport à IFRS 4, à l'exception de l'appréciation du risque d'assurance important qui doit s'effectuer sur la base d'une valeur actuelle.

Une entité doit appliquer la norme IFRS 17 aux :

- contrats d'assurance (y compris les contrats de réassurance) qu'elle émet ;
- contrats de réassurance qu'elle détient ;
- contrats d'investissement avec éléments de participation discrétionnaire qu'elle émet, à condition qu'elle émette aussi des contrats d'assurance.

Selon IFRS 17, un ensemble ou une série de contrats d'assurance conclus avec une même contrepartie ou avec des contreparties qui lui sont liées peut exercer, ou être destiné à exercer, un effet commercial d'ensemble. La norme prévoit qu'il peut par conséquent être nécessaire, pour pouvoir communiquer la substance de ces contrats, de traiter l'ensemble ou la série collectivement. Après revue des contrats des entités d'assurance, aucune combinaison de contrats n'a été jugée nécessaire. Concernant la séparation des composantes d'un contrat d'assurance, aucun dérivé incorporé, aucune composante investissement distincte, aucune promesse de fournir au titulaire de police des biens distincts ou des services distincts autres que les services prévus au contrat d'assurance n'ont été identifiés.

Les entités d'assurance de Stellantis Financial Services Europe qui sont dans le champ de la norme IFRS 17 sont :

- deux sociétés maltaises intégrées globalement :
Stellantis Insurance Ltd, Stellantis Life Insurance Ltd.
L'effet de l'application d'IFRS 17 à l'entité PCA Compañía de Seguros S.A. étant non significatif pour Stellantis Financial Services Europe, la norme n'a pas été appliquée à cette société ;
- deux sociétés maltaises mises en équivalence :
Stellantis Insurance Europe Ltd et Stellantis Life Insurance Europe Ltd.

En application de la norme IFRS 17, les contrats d'assurance sont évalués selon une méthode fondée sur une estimation des flux futurs de trésorerie rattachés à l'exécution des engagements de l'assureur (« fulfilment value »).

Trois modèles sont définis dans la norme.

Dans le modèle général de base dit « GMM – General Measurement Model » ou « BBA – Building Block Approach », l'évaluation des contrats fondée sur la valeur de réalisation des passifs chez le détenteur du portefeuille repose sur trois composantes :

- des flux de trésorerie futurs attendus au titre du contrat (y compris entre autres les flux sur les primes, les prestations, les frais) pondérés par leur probabilité et actualisés pour tenir compte de la valeur temps de l'argent ;

- une marge pour risque qui représente la marge/compensation que demanderait un acteur du marché pour couvrir l'incertitude sur les flux de trésorerie futurs ; et
- une marge de service contractuelle (« CSM – Contractual Service Margin ») représentant le profit non acquis au titre du contrat.

Le modèle « PAA – Premium Allocation Approach » ou « approche par répartition de la prime », une approche simplifiée, a été introduite et peut être retenue sur option dès lors que :

- la période de couverture du contrat d'assurance au moment de la comptabilisation initiale n'excède pas un an (au sens de la frontière des contrats définie par IFRS 17) ; ou
- si l'application de la méthode simplifiée représente une approximation raisonnable des évaluations obtenues selon le modèle général de base. Selon cette approche, lors de l'évaluation initiale, l'évaluation du passif d'assurance est égale à la prime reçue lors de la comptabilisation initiale, minorée des frais d'acquisition (sauf si le choix a été fait de comptabiliser les frais d'acquisition directement en charges). Lors des évaluations ultérieures, l'évaluation initiale des passifs d'assurance est ajustée en ajoutant les primes reçues et en soustrayant le montant de revenu comptabilisé en résultat au titre de la couverture d'assurance de la période. Lors de la survenance des sinistres, les passifs d'assurance au titre des sinistres survenus sont évalués de la même manière que celle prescrite par le modèle général.

Enfin, avec le modèle adapté dit « VFA - Variable Fee Approach », l'IASB a décidé d'adapter le modèle général pour certains contrats participatifs en introduisant une approche dite « commissions variables ».

Cette approche concerne les contrats participatifs dits « directs » qui répondent aux critères suivants :

- les termes contractuels prévoient que l'assuré participe à une quote-part d'éléments sous-jacents clairement identifiés;
- l'entité s'attend à payer une part substantielle du rendement obtenu sur la juste valeur des éléments sous-jacents à l'assuré;
- l'entité s'attend à ce qu'une part substantielle des montants versés à l'assuré varie en fonction des variations de juste valeur des éléments sous-jacents.

Aucun des contrats d'assurance émis ne sont participatifs donc ce troisième modèle n'est pas appliqué chez Stellantis Financial Services Europe. Les modèles d'évaluation PAA et GMM sont utilisés par les entités d'assurance de Stellantis Financial Services Europe, dont les contrats d'assurance peuvent être répartis comme suit :

- les contrats directement éligibles au modèle PAA en raison d'une période de couverture d'un an ou moins ;
- les contrats non directement éligibles au modèle PAA en raison d'une période de couverture supérieure à un an parmi lesquels :
 - o les contrats identifiés comme éligibles au modèle PAA à la suite des tests d'éligibilité (aucun au 31 décembre 2025) ;
 - o les contrats identifiés comme non éligibles au modèle PAA à la suite de l'évaluation du management consécutif aux tests

d'éligibilité, et pour lesquels le modèle GMM sera appliqué.

En ce qui concerne le niveau d'agrégation des contrats, l'«unité de compte » (aussi appelée « cohorte » ou « groupes ») sous IFRS 17 repose sur trois dimensions:

- les portefeuilles de contrats qui comportent des risques similaires et sont gérés ensemble ;
- les niveaux de profitabilité du portefeuille permettant notamment d'isoler les contrats déficitaires ;
- les cohortes annuelles qui consistent à ne pas regrouper, au sein de la même « unité de compte », des contrats émis à plus d'un an d'intervalle. Les contrats d'assurance des entités d'assurance maltaises sont divisés en portefeuilles, puis subdivisés par niveau de rentabilité et enfin en cohortes annuelles.

Les principales autres modalités d'application d'IFRS 17 au niveau de Stellantis Financial Services Europe sont présentées ci-dessous :

- composition de la meilleure estimation pondérée par les probabilités des flux de trésorerie d'exécution : les flux de trésorerie comprennent les primes, une estimation des sinistres, les frais d'acquisition (pour les contrats évalués selon le modèle GMM) et les charges directement attribuables à la fourniture de services d'assurance ;
- taux d'actualisation : les entités dans le champ d'application d'IFRS 17 ont le choix de comptabiliser l'impact de changements des taux d'actualisation en résultat net ou de le ventiler entre le résultat net et les autres éléments du résultat global. Le choix a été fait de comptabiliser l'impact de changements des taux d'actualisation en résultat net étant donné que la majorité des actifs financiers des entités maltaises sont évalués à la juste valeur. Le taux d'actualisation est déterminé selon l'approche ascendante (« bottom-up approach ») ;
- ajustement au titre du risque non financier : selon IFRS 17, « l'entité doit ajuster l'estimation de la valeur actualisée des flux de trésorerie futurs pour refléter l'indemnité qu'elle exige pour la prise en charge de l'incertitude entourant le montant et l'échéancier des flux de trésorerie qui est engendrée par le risque non financier. » La méthodologie utilisée pour déterminer l'ajustement au titre du risque non financier est la « Tail Value at Risk ». Le niveau de confiance utilisé pour déterminer cet ajustement est le 80^{ème} centile.
- marge sur services contractuels : elle est définie par IFRS 17 comme la composante de la valeur comptable de l'actif ou du passif afférente à un groupe de contrats d'assurance, qui représente le profit non acquis que l'entité comptabilise à mesure qu'elle fournit les services prévus aux contrats d'assurance de ce groupe. À chaque période, l'entité comptabilise en résultat net un montant de la marge sur services contractuels du groupe de contrats d'assurance pour représenter les services prévus aux contrats d'assurance fournis au titre de ce groupe au cours de la période. La marge sur services contractuels et sa reconnaissance en compte de résultat sont calculées sur la base des unités de couverture au niveau des cohortes. Les unités de couverture sont définies selon le produit, en estimant

l'ampleur d'un sinistre à tout moment au cours de la durée de vie du contrat ;

- traitement des frais d'acquisition : l'entité peut choisir de comptabiliser les flux de trésorerie liés aux frais d'acquisition en charges au moment où elle engage ces coûts pour les contrats d'assurance évalués selon le modèle PAA, ou les amortir sur la période de couverture. Les entités maltaises ont choisi de comptabiliser les flux de trésorerie liés aux frais d'acquisition en charges au moment où ces coûts sont engagés étant donné sa plus grande simplicité opérationnelle et son impact non significatif en compte de résultat ;
 - valeur temps de l'argent : selon IFRS 17, pour les contrats éligibles au modèle PAA, l'entité n'est pas tenue d'ajuster la valeur comptable du passif au titre de la couverture restante pour refléter la valeur temps de l'argent et l'effet du risque financier si, au moment de la comptabilisation initiale, elle s'attend à ce que le temps qui s'écoule, pour chaque partie des services, entre le moment où elle fournit la partie des services en question et la date d'échéance de la prime qui s'y rattache n'excède pas un an. Pour les contrats comptabilisés selon le modèle PAA, les entités maltaises ne calculent pas d'intérêts capitalisés sur le passif au titre de la couverture restante dans ces situations ;
- reconnaissance du revenu : selon IFRS 17, pour les contrats comptabilisés selon le modèle PAA, l'entité doit répartir le montant des encaissements de primes attendus entre les périodes de services prévus aux contrats d'assurance :
 - o en fonction de l'écoulement du temps ; mais
 - o si le rythme attendu de dégagement du risque au cours de la période de couverture diffère considérablement du rythme d'écoulement du temps, en fonction de l'échéancier suivant lequel elle s'attend à engager les charges afférentes aux activités d'assurance. Il n'y a pas de groupes de contrats qui ont été identifiés où le modèle de dégagement du risque diffère de manière significative du rythme d'écoulement du temps. En d'autres termes, il n'y a pas de saisonnalité au niveau des sinistres.

Par conséquent, pour les groupes de contrats évalués dans le cadre du modèle PAA, le rythme de reconnaissance du revenu est proportionnel au rythme d'écoulement du temps (c'est-à-dire linéaire).

Concernant un groupe de contrats de réassurance détenus, la période de prise en compte est à compter du premier des éléments suivants :

- le début de la période de couverture du groupe de contrats de réassurance détenus ; et
- la date à laquelle l'entité reconnaît un groupe de contrats d'assurance sous-jacents déficitaires, si l'entité a conclu le contrat de réassurance correspondant faisant partie du groupe de contrats de réassurance détenus à cette date ou avant celle-ci.

Les contrats de réassurance détenus ne peuvent pas être onéreux. Des hypothèses cohérentes sont à utiliser pour mesurer les estimations de la valeur actuelle des flux de trésorerie futurs pour le groupe de contrats de réassurance détenus et les estimations de la valeur actuelle des flux de trésorerie futurs pour le(s) groupe(s) de contrats d'assurance sous-jacents. En outre, l'entité doit inclure dans les estimations de la valeur actuelle des flux de trésorerie futurs pour le groupe de contrats de réassurance détenus l'effet de tout risque de non-exécution par l'émetteur du contrat de réassurance, y compris les effets des garanties et des pertes issues des litiges. Une entité doit déterminer aussi l'ajustement de risque pour le risque non financier de manière à ce qu'il représente le montant du risque transféré par le détenteur du groupe de contrats de réassurance à l'émetteur de ces contrats.

Une entité doit également :

- ajuster la marge de service contractuelle d'un groupe de contrats de réassurance détenus, et, par conséquent, reconnaître un revenu, lorsque l'entité constate une perte lors de la comptabilisation initiale d'un groupe de contrats d'assurance sous-jacents onéreux ou lors de l'ajout de contrats d'assurance sous-jacents onéreux à un groupe ;
- établir un composant de récupération des pertes de l'actif pour la couverture restante d'un groupe de contrats de réassurance détenus représentant la récupération des pertes constatées. Le composant de récupération des pertes détermine les montants présentés dans le résultat comme des reprises de pertes issues des contrats de réassurance détenus et est donc exclu de l'allocation des primes payées au réassureur.

Les variations des flux de trésorerie de réalisation résultant de modifications du risque de non-exécution par l'émetteur d'un contrat de réassurance détenu ne sont pas liées au service futur et ne doivent pas ajuster la marge de service contractuelle.

En ce qui concerne l'identification et la gestion des risques d'assurance, l'adoption d'IFRS 17 n'a pas modifié l'identification et la gestion des contrats d'assurance par les entités d'assurance par Stellantis Financial Services Europe. Le principal risque d'assurance de tout contrat d'assurance est la possibilité que l'événement assuré se produise et l'incertitude quant au montant de la réclamation qui en résulte. De par la nature même d'un contrat d'assurance, ce risque est fortuit. Les termes et conditions des contrats définissent les bases de détermination de la responsabilité des entités d'assurance de Stellantis Financial Services Europe en cas de survenance de l'événement assuré.

Pour un portefeuille de contrats d'assurance où la théorie des probabilités est appliquée à la tarification et au provisionnement, le principal risque auquel les entités d'assurance de Stellantis Financial Services Europe sont confrontées dans le cadre de leurs contrats d'assurance est que les sinistres réels et les paiements de prestations dépassent la valeur comptable de leurs passifs d'assurance. Cela peut se produire parce que la fréquence ou la gravité des sinistres est supérieure à celle estimée. Les événements d'assurance sont aléatoires ; et le nombre réel de réclamations peut varier d'une année à l'autre par rapport aux estimations établies à l'aide de techniques statistiques.

L'expérience montre que plus le portefeuille de contrats d'assurance similaires est important, plus la variabilité du résultat attendu est faible. De plus, un portefeuille plus diversifié est de manière générale moins susceptible d'être affecté par un changement dans un sous-ensemble du portefeuille. Les entités

d'assurance de Stellantis Financial Services Europe sont présentes dans un certain nombre d'activités d'assurance et évaluent leur exposition au niveau de chaque activité ; cependant, elles mettent davantage l'accent sur l'évaluation de l'ensemble des activités d'assurance. La stratégie de souscription des entités d'assurance de Stellantis Financial Services Europe consiste à diversifier le type de risque d'assurance accepté et au sein de chaque catégorie ; elles cherchent à atteindre une population à risque suffisamment large afin de réduire la variabilité du résultat attendu. Les entités d'assurance de Stellantis Financial Services Europe opèrent également dans plusieurs pays d'Europe.

Stellantis Financial Services Europe présente ses comptes d'après le format proposé par la Recommandation de l'Autorité des Normes Comptables N° 2022-01 du 8 avril 2022, selon les modalités suivantes :

- Contrat d'assurance
 - au compte de résultat, les postes additionnels relatifs aux activités d'assurance exercées sont présentés au sein du Produit Net Bancaire. En particulier, les charges générales d'exploitation directement rattachables aux contrats d'assurance sont présentées au sein du Produit Net Bancaire ;
 - au bilan, les postes spécifiques aux activités d'assurance exercées sont créés. S'agissant des placements des activités d'assurance, Stellantis Financial Services Europe n'a pas retenu leur présentation dans un poste distinct de l'actif mais leur ventilation dans les catégories comptables de l'activité bancaire.
- Contrat de réassurance détenu :
 - Au compte de résultat, les opérations sont présentées dans les rubriques « Produits et charges liés aux contrats de réassurance détenus » et « Produits financiers ou charges financières liés aux contrats de réassurance détenus ». SFSE a choisi de présenter les produits ou charges d'un portefeuille de contrats de réassurance détenus, autres que les produits ou charges financiers d'assurance, sous forme d'un montant unique plutôt que de présenter séparément les montants récupérés auprès du réassureur et l'affectation des primes payées, qui ensemble donnent un montant net égal à ce montant unique.
 - Du côté des actifs du bilan, les opérations sont présentées dans la rubrique « Contrats de réassurance détenus – Actifs ».

E. Provisions

Conformément à la norme IAS 37 – *Provisions, passifs éventuels et actifs éventuels*, une provision est comptabilisée lorsque le groupe a une obligation à la clôture à l'égard d'un tiers et qu'il est probable ou certain qu'elle provoquera une sortie de ressources au bénéfice de ce tiers, sans contrepartie au moins équivalente attendue de celui-ci. Dans le cas de restructuration, une obligation est constituée dès lors que la restructuration a fait l'objet d'une annonce et d'un plan détaillé ou d'un début d'exécution.

Les effets d'actualisation sont comptabilisés uniquement lorsqu'ils sont significatifs.

F. Information sectorielle

En application d'IFRS 8, Stellantis Financial Services Europe a identifié les quatre segments suivants, en convergence avec le dispositif prudentiel (portefeuilles dits « Bâle II ») :

- Client final :

- **Retail** : ce segment fait essentiellement référence à la clientèle des particuliers et des petites et moyennes entreprises.
- **Corporate et assimilés** : ce segment fait référence à toute :
 - société appartenant à un groupe multinational ou dont l'encours global dépasse un seuil fixé par pays (Corporate hors réseau),
 - clientèle émanant directement d'une structure étatique ou gouvernementale (Souverains),
 - entreprise bancaire ou entreprise d'investissement soumise à un dispositif de surveillance et de réglementation par les autorités de tutelle bancaire (Banques),
 - administration régionale ou locale (Administrations locales).
- **Corporate réseau** : ce segment fait référence aux réseaux propres ou indépendants des marques STELLANTIS, aux importateurs de véhicules neufs des marques STELLANTIS de certains pays, ainsi qu'à certains marchands de véhicules d'occasion.
- **Assurance et services** : ce segment fait référence :
 - aux prestations de services d'assurance réalisées par les captives d'assurance à leur holding maltaise, l'entité d'assurance en Argentine ainsi qu'à l'activité de propre assureur en Belgique et aux Pays-Bas ;
 - aux autres prestations de services commercialisées par les sociétés de financement.

Une ventilation par segment des principaux postes du bilan et du compte de résultat est donnée dans la Note Information sectorielle.

G. Engagements de retraite

Les engagements de retraite du groupe sont localisés dans les entités mises en équivalence. Les salariés du groupe perçoivent, en complément des allocations de retraite conformes aux législations en vigueur dans les pays où sont implantées les sociétés qui les emploient, des suppléments de retraite et des indemnités de départ à la retraite. Le groupe offre ces avantages à travers soit des régimes à cotisations définies, soit des régimes à prestations définies.

Dans le cadre des régimes à cotisations définies, le groupe n'a pas d'autre obligation que le paiement de cotisations ; la charge qui correspond à ces cotisations versées est prise en compte en résultat sur l'exercice.

Les engagements de retraite du groupe sont essentiellement localisés dans les entités mises en équivalence.

Conformément à la norme IAS 19 – *Avantages du personnel*, dans le cadre des régimes de prestations définies, les engagements de retraite et assimilés sont évalués par des actuaires indépendants, suivant la méthode des unités de crédit projetées. Selon cette méthode, chaque période de service donne lieu à une unité supplémentaire de droits à prestations et chacune de ces unités est évaluée pour obtenir l'obligation finale. Cette obligation finale est ensuite actualisée. Ces calculs intègrent principalement :

- une hypothèse de date de départ à la retraite,
- un taux d'actualisation financière,
- un taux d'inflation,

- des hypothèses d'augmentation de salaires et de rotation du personnel.

Pour les principaux régimes, ces évaluations sont effectuées deux fois par an pour les clôtures semestrielles et annuelles, et tous les trois ans pour les autres régimes, sauf lorsque des modifications d'hypothèses ou de fortes modifications de données démographiques nécessitent des chiffres à une fréquence plus rapprochée.

Les gains et pertes actuariels sont générés par des changements d'hypothèses ou des écarts d'expérience (écart entre le projeté et le réel) sur les engagements ou sur les actifs financiers du régime. Ces écarts actuariels sont comptabilisés en « Produits et charges comptabilisés directement en capitaux propres », qui sont non recyclables dans le compte de résultat.

En cas de modification des avantages accordés par un régime, les effets des changements de régimes de retraite postérieurs au 1^{er} janvier 2012 sont intégralement comptabilisés dans le compte de résultat de la période au cours de laquelle ils sont intervenus, en « Résultat d'exploitation ».

Ainsi, pour chaque plan à prestations définies, le groupe comptabilise une provision égale aux engagements, nets de la juste valeur des actifs financiers du régime.

En outre, en cas d'obligation minimum de financement imposée par la loi ou par un règlement de plan de retraite, lorsque le groupe n'a pas un droit inconditionnel à remboursement sur les fonds au sens de l'interprétation IFRIC 14, le plafonnement de l'actif s'en trouve affecté. Que le plan soit en déficit ou en surplus, une provision complémentaire est comptabilisée au titre de la quote-part non disponible de la valeur actualisée des contributions minima afférentes à des services passés qui, une fois payées, après avoir comblé le déficit constaté au sens de la norme IAS 19, donneraient lieu à un surplus excédant le plafond déterminé conformément à cette norme.

Ainsi, la charge nette de l'exercice des retraites à prestations définies correspond à la somme :

- du coût des services rendus et passés (en Résultat d'exploitation, en « Charges générales d'exploitation Personnel ») ;
- de la charge de désactualisation de l'engagement, nette du produit de rendement des actifs de couverture du plan (en Résultat hors exploitation, en « Produits ou Charges des engagements sociaux »).

Ces deux composantes (désactualisation et rendement des actifs) sont déterminées sur la base du taux d'actualisation des engagements ;

- et de la variation de la provision IFRIC 14 éventuelle (en Résultat hors exploitation, en « Produits ou Charges des engagements sociaux »).

H. Engagements par signature

Conformément aux exigences de la norme IFRS 9, les engagements irrévocables donnés ou reçus par les sociétés du groupe sont enregistrés au bilan pour leur juste valeur (engagements de financement irrévocables donnés à la clientèle, qui correspondent à la période entre la promesse de financement faite au client et la mise en place effective du crédit ; engagements de garantie ; autres engagements reçus ou donnés...). Les conditions de ces engagements étant proches des conditions de marché, leur juste valeur est nulle.

Les dépréciations des engagements de financement ou de garantie sont enregistrées en provisions. Ces engagements par signature sont repris pour leur montant nominal dans la Note 19 – Autres engagements.

Les engagements représentatifs des instruments financiers à terme de taux ou de change sont traités au paragraphe C.1 ci-avant et sont présentés en valeur nominale dans la Note 16 – Instruments financiers à terme.

Note 3 Caisse, banques centrales

(en millions d'euros)	31.12.2025	31.12.2024
Caisse	-	-
Banques centrales (1)	814	894
- dont réserves obligatoires auprès de la Banque de France	-	-
Total	814	894

(1) Les dépôts sur les comptes de banques centrales font partie de la réserve de liquidité de Stellantis Financial Services Europe (cf. Note 19.2).

Note 4 Actifs financiers à la juste valeur par résultat

(en millions d'euros)	31.12.2025	31.12.2024
Actifs financiers comptabilisés en juste valeur par résultat (1)	103	97
- Titres de placement	99	97
- OPCVM	99	97
- OPCVM détenues par les sociétés d'assurance	99	97
- dont créances rattachées	3	3
- Certificats de dépôt, bons du Trésor et Obligations	4	-
Juste valeur des instruments financiers à terme de trading (2)	2	-
Total	105	97

(1) La juste valeur des actifs financiers comptabilisés en juste valeur par résultat est déterminée à partir de techniques de valorisation utilisant des données observables sur les marchés (niveau 2), à l'exception des placements en OPCVM réévalués à la valeur de liquidation publiée (niveau 1).

(2) La juste valeur des instruments financiers à terme de trading est déterminée à partir de techniques de valorisation utilisant des données observables sur les marchés (niveau 2).

Les données observables sur les marchés (niveau 2) sont notamment les courbes de taux d'intérêt interbancaires (DI) et le taux SELIC quotidien, tous deux couramment utilisés sur le marché financier brésilien.

Note 5 Prêts et créances sur les établissements de crédit, au coût amorti

Ventilation créances à vue / à terme

(en millions d'euros)	31.12.2025	31.12.2024
Créances à vue	314	114
- Comptes ordinaires débiteurs	100	61
- dont affectés à la réserve de liquidité (1)	100	61
- dont détenus par les sociétés d'assurance	94	45
- dont détenus par les fonds de titrisation	2	-
- dont entreprises liées	64	7
- Contrepartie trésorerie des titres en cours de livraison	-	-
- Comptes et prêts financiers au jour le jour (1)	214	53
Créances à terme	459	611
- Créances à terme qualifiées en tant qu'équivalent trésorerie (1)	-	-
- Prêts subordonnés	356	391
- dont entreprises liées	356	391
- Autres créances à terme	103	220
- dont entreprises liées	-	150
- dont détenues par les sociétés d'assurance	103	70
Créances rattachées	3	4
- dont entreprises liées	2	4
Total	776	729

(1) La part des comptes ordinaires débiteurs et des comptes et prêts financiers au jour le jour font partie de la réserve de liquidité de Stellantis Financial Services Europe (cf. Note 19.2).

Note 6 Prêts et créances sur la clientèle, au coût amorti

6.1 Ventilation des prêts et créances par type de financement

(en millions d'euros)	31.12.2025	31.12.2024
Vente à crédit (1)	2 619	1 342
- dont encours titrisés	275	-
Éléments intégrés au coût amorti des prêts et créances sur la clientèle	(95)	(62)
- Etalement des coûts d'acquisition	53	15
- Etalement de la participation des marques et des réseaux	(148)	(77)
Total des créances au coût amorti	2 524	1 280

(1) Les informations relatives à la détermination de la juste valeur des instruments financiers sont présentées (cf. Note 18.).

6.2 Ventilation des prêts et créances par segment

Pour 2025

(en millions d'euros)	Segment IFRS 8	Client final			Total au 31.12.2025
		Corporate Réseau (A - cf renvoi B Note 24.1)	Retail (B - cf renvoi A Note 24.1)	Corporate et assimilés (C - cf renvoi C Note 24.1)	
Type de financement					
Vente à crédit	-	2 617	2	2 619	
Éléments intégrés au coût amorti	-	(95)	-	(95)	
Total des encours par segment IFRS 8	-	2 522	2	2 524	

Pour 2024

(en millions d'euros)	Segment IFRS 8	Client final			Total au 31.12.2024
		Corporate Réseau (A - cf renvoi B Note 24.1)	Retail (B - cf renvoi A Note 24.1)	Corporate et assimilés (C - cf renvoi C Note 24.1)	
Type de financement					
Vente à crédit	-	1 338	4	1 342	
Éléments intégrés au coût amorti	-	(62)	-	(62)	
Total des encours par segment IFRS 8	-	1 276	4	1 280	

6.3 Ventilation par devise

(en millions d'euros)	31.12.2025	31.12.2024
Créances nettes		
BRL	2 524	1 280
EUR	-	-
Total	2 524	1 280

6.4 Echéanciers

Pour 2025

<i>(en millions d'euros)</i>	non réparti	0 à 3 mois	3 mois à 6			+ 5 ans	Total au
			mois	6 mois à 1 an	1 an à 5 ans		31.12.2025
Vente à crédit	12	291	298	561	1 451	6	2 619
Créances brutes	77	291	298	561	1 451	6	2 684
Dépréciations	(65)	-	-	-	-	-	(65)
Eléments intégrés au coût amorti	(95)	-	-	-	-	-	(95)
Total créances nettes	(83)	291	298	561	1 451	6	2 524

Pour 2024

<i>(en millions d'euros)</i>	non réparti	0 à 3 mois	3 mois à 6			+ 5 ans	Total au
			mois	6 mois à 1 an	1 an à 5 ans		31.12.2024
Vente à crédit	6	136	136	264	799	1	1 342
Créances brutes	30	136	136	264	799	1	1 366
Dépréciations	(24)	-	-	-	-	-	(24)
Eléments intégrés au coût amorti	(62)	-	-	-	-	-	(62)
Total créances nettes	(56)	136	136	264	799	1	1 280

6.5 Opérations de titrisation

<i>(en millions d'euros)</i>	Créances cédées nettes			
	Closing, ie première date de cession	Type de Financement	31.12.2025	31.12.2024
Fonds				
Stellantis Financiamentos Mobility I	22.07.2025	Vente à crédit	123	-
Stellantis Financiamentos Mobility II	26.12.2025	Vente à crédit	152	-
Total			275	-

Note 7 Comptes de régularisation et actifs divers

<i>(en millions d'euros)</i>	31.12.2025	31.12.2024
Débiteurs divers	95	53
- Entreprises liées	60	40
- dont activités d'assurance	15	13
- Hors groupe	35	13
- dont activités d'assurance	29	8
Dividendes à recevoir des coentreprises	32	39
- dont activités d'assurance	30	37
Etat et autres organismes sociaux	30	45
- dont activités d'assurance	27	36
Produits à recevoir	17	17
- Entreprises liées	7	6
- Hors groupe	10	11
- dont activités d'assurance	8	8
Charges constatées d'avance	5	3
- dont activités d'assurance	4	2
Autres comptes de régularisation	43	11
- Entreprises liées	-	-
- Hors groupe	43	11
- dont activités d'assurance	1	-
Total	222	168

Note 8 Participations dans les entreprises mises en équivalence

8.1 Participations

	31.12.2025	31.12.2024
<i>(en millions d'euros)</i>		
A l'ouverture	3 115	3 080
Variation de périmètre	18	-
Augmentation/(Diminution) de capital et apports en réserves	76	100
Quote-part du résultat net	227	325
Distribution de dividendes	(196)	(220)
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres	(23)	23
Variations liées à l'hyperinflation (1)	3	7
A la clôture	3 220	3 115
- dont écart d'acquisition	3	-

La valorisation des participation des entités mises en équivalence dans le cadre des partenariats n'est pas sujet à dépréciation au 31 décembre 2025. En effet, aucun indice de perte de valeur n'est apparu depuis le 31 décembre 2024.

Tableau de variation par zones géographiques

	Europe		Argentine	Total	
	Partenariat avec	Santander Consumer Finance	BNP Paribas Personal Finance Banco Bilbao Vizcaya Argentaria		
<i>(en millions d'euros)</i>					
Au 31 décembre 2023		1 977	1 096	7	3 080
Variation de périmètre		-	-	-	-
Augmentation/(Diminution) de capital et apports en réserves		(97)	(3)	-	(100)
Quote-part du résultat net		228	96	1	325
Distribution de dividendes		(90)	(130)	-	(220)
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres		(2)	27	(2)	23
Variations liées à l'hyperinflation (1)		-	-	7	7
Au 31 décembre 2024		2 016	1 086	13	3 115
Variation de périmètre		-	-	18	18
Augmentation/(Diminution) de capital et apports en réserves		-	76	-	76
Quote-part du résultat net		228	(8)	7	227
Distribution de dividendes		(152)	(44)	-	(196)
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres		2	(20)	(5)	(23)
Variations liées à l'hyperinflation (1)		-	-	3	3
Au 31 décembre 2025		2 094	1 090	36	3 220

(1) L'application d'IAS 29 entraîne un effet négatif de -6 millions d'euros sur le résultat net (dont -3 millions d'euros part des minoritaires), entièrement compensés par la variation positive des capitaux propres sur la période (dont +3 millions d'euros part des minoritaires).

8.2 Informations détaillées sur les Partenariats - Coentreprises

Les informations qui suivent sont données dans le cadre d'IFRS 12 :

- 8.2.1 Partenariat avec Santander Consumer Finance en Europe
- 8.2.2 Partenariat avec BNP Paribas Personal Finance en Europe
- 8.2.3 Partenariat avec Banco Bilbao Vizcaya Argentaria en Argentine

La plupart des coentreprises mises en place dans le cadre des accords de partenariats avec Santander Consumer Finance et avec BNP Paribas Personal Finance ont procédé et procèdent à des opérations de titrisation. Les revenus perçus par les coentreprises comprennent l'essentiel des risques et avantages de ces fonds. En conséquence, elles consolident les fonds, qui se retrouvent ainsi indirectement mis en équivalence dans les comptes consolidés de Stellantis Financial Services Europe

8.2.1 Partenariat avec Santander Consumer Finance en Europe

Le partenariat en Europe a démarré en février 2015 en France (FR) et au Royaume-Uni (UK) et a été étendu chronologiquement dans les pays suivants : en mai 2015 à Malte (MT) ; en octobre 2015 en Espagne (ES) ; en janvier 2016 en Italie (IT) ; en février 2016 aux Pays-Bas (NL) ; en mai 2016 en Belgique (BE) ; en juillet 2016 en Autriche (AT) et en Allemagne (DE) et en octobre 2016 en Pologne (PL).

Suite à la réorganisation de la configuration des activités de financement de Stellantis en Europe de 2023, les activités des pays Allemagne, Autriche et Royaume-Uni ont été repris par le partenaire BNP Paribas Personal Finance en Europe

Pourcentage de mise en équivalence : 50%

Informations financières à 100% des comptes IFRS regroupés de ces entités

Eléments de Bilan

	31.12.2025	31.12.2024
<i>(en millions d'euros)</i>		
Prêts et créances sur la clientèle	32 935	30 523
Autres postes de l'Actif	6 580	6 820
Total de l'actif	39 515	37 343
Dettes de refinancement	23 996	23 216
Autres postes du Passif	11 330	10 094
Capitaux propres	4 189	4 033
Total du passif	39 515	37 343

Eléments de Résultat

	31.12.2025	31.12.2024
<i>(en millions d'euros)</i>		
Produits bruts des activités bancaires, d'assurances et autres services	3 235	3 382
Charges des activités bancaires, d'assurances et autres services	(1 972)	(2 234)
Produit Net Bancaire	1 263	1 148
Charges générales d'exploitation et assimilées	(367)	(353)
Résultat brut d'exploitation	896	795
Coût du risque	(139)	(113)
Résultat d'exploitation	757	682
Eléments hors exploitation	(101)	(32)
Résultat avant impôt	656	650
Impôt sur les bénéfices	(200)	(193)
Résultat net	456	457

Tableau de passage des capitaux propres de 100% à la mise en équivalence

<i>(en millions d'euros)</i>	Capitaux propres avant mise en équivalence	% de mise en équivalence	Quote-part mise en équivalence	Elimination situation nette (1)	Ecart d'acquisition	Capitaux propres après mise en équivalence	dont écarts de conversion
Au 31 décembre 2023	3 954	50%	1 977	(1 102)	-	875	(1)
Variation de périmètre	-		-	-		-	-
Augmentation/(Diminution) de capital et apports en réserves	(193)		(97)	98		1	-
Résultat net de la période (2)	457		228	-		228	-
Distribution de dividendes	(180)		(90)	-		(90)	-
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres	(5)		(2)	-		(2)	2
Au 31 décembre 2024	4 033	50%	2 016	(1 004)	-	1 012	1
Variation de périmètre	-		-	-		-	-
Augmentation/(Diminution) de capital et apports en réserves	-		-	-		-	-
Résultat net de la période	456		228	-		228	-
Distribution de dividendes	(304)		(152)	-		(152)	-
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres	4		2	-		2	-
Au 31 décembre 2025	4 189	50%	2 094	(1 004)	-	1 090	1

(1) Elimination de la situation nette à hauteur de la valeur des titres détenus par Stellantis Financial Services Europe et Stellantis Services Ltd.

Eléments du bilan consolidé après mise en équivalence

<i>(en millions d'euros)</i>	31.12.2025	31.12.2024
Participations dans les entreprises mises en équivalence	2 094	2 016
Total de l'actif	2 094	2 016
Capitaux propres		
- Valeur historique des titres détenus (1)	1 004	1 004
- Réserves consolidées - part du groupe	1 090	1 012
- dont quote-part du résultat net mis en équivalence	228	228
Total du passif	2 094	2 016

(1) Elimination de la situation nette à hauteur de la valeur des titres détenus par Stellantis Financial Services Europe et Stellantis Services Ltd.

8.2.2 Partenariat avec BNP Paribas Personal Finance en Europe

Le partenariat avec BNP Paribas Personal Finance a débuté en novembre 2017, initialement avec les pays suivants : France (FR), Allemagne (DE), Royaume-Uni (UK), Italie (IT), Espagne (ES), et Autriche (AT).

Suite à la réorganisation de la configuration des activités de financement de Stellantis en Europe de 2023, les activités des pays Espagne et Italie ont été repris par le partenaire Santander Consumer Finance en Europe

Pourcentage de mise en équivalence : 50%

Informations financières à 100% des comptes IFRS regroupés de ces entités

Eléments de Bilan

(en millions d'euros)	31.12.2025	31.12.2024
Prêts et créances sur la clientèle	17 993	18 095
Autres postes de l'Actif	3 182	2 371
Total de l'actif	21 175	20 466
Dettes de refinancement	13 139	11 874
Autres postes du Passif	5 858	6 421
Capitaux propres	2 178	2 171
Total du passif	21 175	20 466

Eléments de Résultat

(en millions d'euros)	31.12.2025	31.12.2024
Produits bruts des activités bancaires, d'assurances et autres services	1 583	1 726
Charges des activités bancaires, d'assurances et autres services	(995)	(1 198)
Produit Net Bancaire (1)	588	528
Charges générales d'exploitation et assimilées	(215)	(232)
Résultat brut d'exploitation	373	296
Coût du risque	(31)	(20)
Résultat d'exploitation	342	276
Eléments hors exploitation	(386)	(7)
Résultat avant impôt	(44)	269
Impôt sur les bénéfices	28	(77)
Résultat net	(16)	192

(1) Aucun impact liés au Price Purchase Allocation au 31 décembre 2025, contre -1 million d'euros au 31 décembre 2024 liés à l'impact du Price Purchase Allocation : cf. Note 26.2.

Tableau de passage des capitaux propres de 100% à la mise en équivalence

(en millions d'euros)	Capitaux propres avant mise en équivalence	% de mise en équivalence	Quote-part mise en équivalence	Elimination situation nette (1)	Ecart d'acquisition	Capitaux propres après mise en équivalence	dont écarts de conversion
Au 31 décembre 2023	2 192	50%	1 096	(799)	-	297	(28)
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres	-	-	-	-	-	-	-
Variation de périmètre	-	-	-	-	-	-	-
Augmentation/(Diminution) de capital et apports en réserves	(6)	-	(3)	-	-	(3)	-
Résultat net de la période	192	-	96	-	-	96	-
Distribution de dividendes	(261)	-	(130)	-	-	(130)	-
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres	54	-	27	-	-	27	-
Au 31 décembre 2024	2 171	50%	1 086	(799)	-	287	(28)
Variation de périmètre	-	-	-	-	-	-	-
Augmentation/(Diminution) de capital et apports en réserves	151	-	76	(75)	-	1	-
Résultat net de la période	(16)	-	(8)	-	-	(8)	-
Distribution de dividendes	(88)	-	(44)	-	-	(44)	-
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres	(40)	-	(20)	-	-	(20)	(3)
Au 31 décembre 2025	2 178	50%	1 090	(874)	-	216	(31)

(1) Elimination de la situation nette à hauteur de la valeur des titres détenus par Stellantis Financial Services Europe.

Eléments du bilan consolidé après mise en équivalence

(en millions d'euros)	31.12.2025	31.12.2024
Participations dans les entreprises mises en équivalence	1 090	1 086
Total de l'actif	1 090	1 086
Capitaux propres		
- Valeur historique des titres détenus (1)	874	799
- Réserves consolidées - part du groupe	216	287
- dont quote-part du résultat net mis en équivalence	(8)	96
Total du passif	1 090	1 086

(1) Elimination de la situation nette à hauteur de la valeur des titres détenus par Stellantis Financial Services Europe.

8.2.3 Partenariat avec Banco Bilbao Vizcaya Argentaria en Argentine

La filiale argentine PSA Finance Argentina Compania Financiera S.A. détenue en partenariat avec Banco Bilbao Vizcaya Argentaria est consolidée par mise en équivalence à compter du 1er juillet 2019, et la société FCA Compania Financiera S.A., également détenue en partenariat par Banco Bilbao Vizcaya Argentaria, est consolidée par mise en équivalence à compter de décembre 2025, en cohérence avec l'analyse du contrôle des autres partenariats.

Pourcentage de mise en équivalence : 50%

Informations financières à 100% des comptes IFRS.

Eléments de Bilan

(en millions d'euros)	31.12.2025	31.12.2024
Prêts et créances sur la clientèle	407	137
Autres postes de l'Actif	34	8
Total de l'actif	441	145
Dettes de refinancement	291	112
Autres postes du Passif	79	8
Capitaux propres	71	25
Total du passif	441	145

Eléments de Résultat

(en millions d'euros)	31.12.2025	31.12.2024
Produits bruts des activités bancaires, d'assurances et autres services	93	55
Charges des activités bancaires, d'assurances et autres services	(63)	(49)
Produit Net Bancaire	30	6
Charges générales d'exploitation et assimilées	(5)	(5)
Résultat brut d'exploitation	25	1
Coût du risque	(3)	-
Résultat d'exploitation	22	1
Eléments hors exploitation	-	-
Résultat avant impôt	22	1
Impôt sur les bénéfices	(9)	-
Résultat net	13	1

Tableau de passage des capitaux propres de 100% à la mise en équivalence

(en millions d'euros)	Capitaux propres avant mise en équivalence	% de mise en équivalence	Quote-part mise en équivalence	Elimination situation nette (2)	Ecart d'acquisition	Capitaux propres après mise en équivalence	dont écarts de conversion
Au 31 décembre 2023	14	50%	7	(13)	-	(6)	(20)
Résultat net de la période	1		1	-	-	1	-
Distribution de dividendes	-		-	-	-	-	-
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres	(3)		(2)	-	-	(2)	(1)
Variations liées à l'hyperinflation	13		7	-	-	7	-
Au 31 décembre 2024	25	50%	13	(13)	-	-	(21)
Variation de périmètre	36		18	(21)	-	(3)	-
Résultat net de la période	13		7	-	-	7	-
Distribution de dividendes	-		-	-	-	-	-
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres	(9)		(5)	-	-	(5)	(55)
Variations liées à l'hyperinflation (1)	6		3	-	-	3	-
Au 31 décembre 2025	71	50%	36	(34)	-	2	(76)

(1) L'application d'IAS 29 entraîne un effet négatif de -6 millions d'euros sur le résultat net (dont -3 millions d'euros part des minoritaires), entièrement compensés par la variation positive des capitaux propres sur la période (dont +3 millions d'euros part des minoritaires).

(2) Elimination de la situation nette à hauteur de la valeur des titres détenus par Stellantis Financial Services Europe.

Eléments du bilan consolidé après mise en équivalence

(en millions d'euros)	31.12.2025	31.12.2024
Participations dans les entreprises mises en équivalence	36	13
Total de l'actif	36	13
Capitaux propres		
- Valeur historique des titres détenus (1)	34	13
- Réserves consolidées - part du groupe	2	-
- dont quote-part du résultat net mis en équivalence	7	1
Total du passif	36	13

(1) Elimination de la situation nette à hauteur de la valeur des titres détenus par Stellantis Financial Services Europe.

Note 9 Immobilisations corporelles et incorporelles

Les immobilisations corporelles et incorporelles se répartissent ainsi :

(en millions d'euros)	31.12.2025			31.12.2024		
	Valeur Brute	Amortissements	Valeur Nette	Valeur Brute	Amortissements	Valeur Nette
Immobilisations corporelles	6	(4)	2	5	(3)	2
- Terrains et Constructions - Droit d'usage (1)	1	(1)	-	1	(1)	-
- Véhicules donnés en location	-	-	-	-	-	-
- Autres	5	(3)	2	4	(2)	2
Immobilisations incorporelles	466	(327)	139	437	(273)	164
- Logiciels	462	(323)	139	433	(269)	164
- dont logiciels en droit d'usage	5	(4)	1	6	(3)	3
- Autres	4	(4)	-	4	(4)	-
Total	472	(331)	141	442	(276)	166

Tableau de variation des valeurs brutes

(en millions d'euros)	31.12.2024				31.12.2025	
	Valeur brute Immobilisations	Entrées	Sorties	Autres mouvements (3)	Valeur brute Immobilisations	
Immobilisations corporelles	5	1	-	-	6	
- Terrains et Constructions - Droit d'usage (1)	1	-	-	-	1	
- Véhicules donnés en location	-	-	-	-	-	
- Autres	4	1	-	-	5	
Immobilisations incorporelles	437	46	(8)	(9)	466	
- Logiciels	433	46	(8)	(9)	462	
- dont logiciels en droit d'usage	5	-	-	-	5	
- Autres	4	-	-	-	4	
Total	442	47	(8)	(9)	472	

Tableau de variation des amortissements

(en millions d'euros)	31.12.2024				31.12.2025	
	Amortissements Immobilisations	Dotations	Reprises (2)	Autres mouvements (3)	Amortissements Immobilisations	
Immobilisations corporelles	(3)	(1)	-	-	(4)	
- Terrains et Constructions - Droit d'usage (1)	(1)	-	-	-	(1)	
- Véhicules donnés en location	-	-	-	-	-	
- Autres	(2)	(1)	-	-	(3)	
Immobilisations incorporelles	(273)	(72)	7	11	(327)	
- Logiciels	(269)	(72)	7	11	(323)	
- dont logiciels en droit d'usage	(3)	(1)	-	-	(4)	
- Autres	(4)	-	-	-	(4)	
Total	(276)	(73)	7	11	(331)	

(1) Les terrains et constructions sont évalués conformément à la norme IFRS 16 et contiennent exclusivement le droit d'usage.

(2) Y compris reprises d'amortissements liées aux cessions.

(3) Y compris 9 millions d'euros d'impact suite à la mise au rebut des développements informatiques activés pour le projet New Retailer Model (NRM) sur les pays non déployés en Europe.

Note 10 Dettes envers les établissements de crédit

10.1 Ventilation des dettes à vue/à terme

<i>(en millions d'euros)</i>	31.12.2025	31.12.2024
Dettes à vue hors groupe	-	1
- Comptes ordinaires créditeurs	-	1
Dettes à terme hors groupe	1 135	691
- Bancaires classiques	1 135	691
Dettes rattachées	138	56
Total des dettes au coût amorti	1 273	748

10.2 Ventilation par devise de remboursement

(hors dettes rattachées et éléments intégrés au coût amorti)

<i>(en millions d'euros)</i>	31.12.2025		31.12.2024	
	Dettes à vue	Dettes à terme	Dettes à vue	Dettes à terme
EUR	-	-	1	-
CNY	-	-	-	-
BRL	-	1 135	-	691
Total	-	1 135	1	691

10.3 Echéancier des Dettes envers les établissements de crédit

(hors dettes rattachées et éléments intégrés au coût amorti)

<i>(en millions d'euros)</i>	31.12.2025	31.12.2024
	Dettes à terme	Dettes à terme
0 à 3 mois	270	100
3 à 6 mois	147	93
6 mois à 1 an	382	134
1 an à 5	336	364
+ 5 ans	-	-
Total	1 135	691

Note 11 Dettes envers la clientèle

11.1 Ventilation des dettes à vue/à terme

<i>(en millions d'euros)</i>	31.12.2025	31.12.2024
Dettes à vue	-	3
- Comptes ordinaires		
- Comptes courants des sociétés du réseau	-	3
- Hors groupe	-	3
Dettes à terme	29	99
- Entreprises liées	-	99
Dettes rattachées	14	2
- dont comptes à terme	-	2
Total des dettes au coût amorti	43	104

11.2 Ventilation des dettes envers la clientèle par devise de remboursement

(hors dettes rattachées et éléments intégrés au coût amorti)

<i>(en millions d'euros)</i>	31.12.2025		31.12.2024	
	Dettes à vue	Dettes à terme	Dettes à vue	Dettes à terme
EUR	-	-	3	-
CNY	-	-	-	-
BRL	-	29	-	99
Total	-	29	3	99

Note 12 Dettes représentées par un titre

12.1 Analyse par nature

<i>(en millions d'euros)</i>	31.12.2025	31.12.2024
Emprunts obligataires	250	-
- dont encours titrisés	250	-
Dettes rattachées	1	-
- dont encours titrisés	1	-
Autres dettes représentées par un titre	852	310
- dont encours titrisés	-	-
Dettes rattachées	67	19
- dont encours titrisés	-	-
Total des dettes au coût amorti	1 170	329

12.2 Ventilation par devise de remboursement des dettes représentées par un titre

(hors dettes rattachées et éléments intégrés au coût amorti)

<i>(en millions d'euros)</i>	31.12.2025	31.12.2024
BRL	1 102	310
Total	1 102	310

La position de change résiduelle de Stellantis Financial Services Europe est présentée dans la Note 16.

12.3 Echéanciers des dettes représentées par un titre

(hors dettes rattachées et éléments intégrés au coût amorti)

<i>(en millions d'euros)</i>	31.12.2025	31.12.2024
0 à 3 mois	159	60
3 à 6 mois	132	29
6 mois à 1 an	217	37
1 an à 5	593	184
+ 5 ans	1	-
Total	1 102	310

12.4 Opérations de titrisation

Titres émis par les fonds de titrisation

(en millions d'euros)

			Obligations émises	
Fonds	Obligations	Notation (1)	31.12.2025	31.12.2024
Stellantis Financiamentos Mobility I	Classe Sénior	Moody's Local Brasil AAA.br(sf)	111	-
	Classe Junior (2)		-	-
Stellantis Financiamentos Mobility II	Classe Sénior	Moody's Local Brasil AAA.br(sf)	139	-
	Classe Junior (2)		-	-
Total			410	-

(1) Notation obtenue au closing ou en date de dernière restructuration de la transaction.

(2) Classe junior détenue exclusivement par Stellantis Financiamentos

Note 13 Contrats d'assurance émis – Passif

13.1 Mouvement du passif des contrats d'assurance

2025

<i>(en millions d'euros)</i>	PAA	GMM	Total
Contrats d'assurance émis au 31.12.2024	28	57	85
Résultat du service d'assurance	(31)	(10)	(41)
Flux de trésorerie	23	21	44
Charges financières des contrats d'assurance émis	-	4	4
Autre	(7)	-	(7)
Contrats d'assurance émis au 31.12.2025	13	72	85

2024

<i>(en millions d'euros)</i>	PAA	GMM	Total
Contrats d'assurance émis au 31.12.2023	34	52	86
Résultat du service d'assurance	(23)	(6)	(29)
Flux de trésorerie	17	10	27
Charges financières des contrats d'assurance émis	-	1	1
Autre	-	-	-
Contrats d'assurance émis au 31.12.2024	28	57	85

13.2 Mouvement du passif des contrats d'assurance analysé entre le passif pour couverture restante et le passif pour sinistres survenus - PAA

2025

<i>(en millions d'euros)</i>	Passif pour couverture restante	Compo-sante de perte	Passif pour sinistres survenus (1)	Passif pour sinistres survenus - Ajustement de risque	Total
Contrats d'assurance émis au 31.12.2024	18	2	8	-	28
Résultat du service d'assurance	(39)	(2)	10	-	(31)
Produits d'assurance	(48)	-	(27)	-	(75)
Charges service d'assurance	9	(2)	37	-	44
Sinistres survenus et autres charges	-	(3)	104	-	101
Autres charges directement rattachables payées	-	-	4	-	4
Amortissement des flux de trésorerie liés aux acquisitions d'assurance	9	-	-	-	9
Variations liées aux services passés : variation des passifs pour sinistres survenus	-	-	(71)	-	(71)
Pertes sur contrats déficitaires et reprises de ces pertes	-	1	-	-	1
Composantes d'investissement	-	-	-	-	-
Flux de trésorerie	24	-	(1)	-	23
Primes reçues	33	-	-	-	33
Flux de trésorerie d'acquisition payés	(9)	-	-	-	(9)
Sinistres	-	-	2	-	2
Autres charges directement rattachables payées	-	-	(3)	-	(3)
Commission sur les primes émises non encore échues	(5)	-	-	-	(5)
Charges financières des contrats d'assurance émis	-	-	-	-	-
Autre	-	-	(2)	-	(2)
Contrats d'assurance émis au 31.12.2025	(2)	-	15	-	13

(1) Valeur actualisée des flux de trésorerie futurs

<i>(en millions d'euros)</i>	Passif pour couverture restante	Compo-sante de perte	Passif pour sinistres survenus (1)	Passif pour sinistres survenus - Ajustement de risque	Total
Contrats d'assurance émis au 31.12.2023	17	6	10	1	34
Résultat du service d'assurance	(30)	(4)	12	(1)	(23)
Produits d'assurance	(34)	-	(30)	-	(64)
Charges service d'assurance	4	(4)	42	(1)	41
Sinistres survenus et autres charges	-	(7)	35	-	28
Autres charges directement rattachables payées	-	-	3	-	3
Amortissement des flux de trésorerie liés aux acquisitions d'assurance	4	-	-	-	4
Variations liées aux services passés : variation des passifs pour sinistres survenus	-	-	4	(1)	3
Pertes sur contrats déficitaires et reprises de ces pertes	-	3	-	-	3
Composantes d'investissement	-	-	-	-	-
Flux de trésorerie	31	-	(14)	-	17
Primes reçues	38	-	-	-	38
Flux de trésorerie d'acquisition payés	(7)	-	-	-	(7)
Sinistres	-	-	(10)	-	(10)
Autres charges directement rattachables payées	-	-	(4)	-	(4)
Commission sur les primes émises non encore échues	-	-	-	-	-
Charges financières des contrats d'assurance émis	-	-	-	-	-
Autre	-	-	-	-	-
Contrats d'assurance émis au 31.12.2024	18	2	8	-	28

(1) Valeur actualisée des flux de trésorerie futurs

13.3 Mouvement du passif des contrats d'assurance analysé par composantes - GMM

2025

<i>(en millions d'euros)</i>	Valeur actualisée des flux de trésorerie futurs	Ajustement de risque non financier	Marge de services contractuels (1)	Total
Contrats d'assurance émis au 31.12.2024	40	12	5	57
Résultat du service d'assurance	(7)	(4)	1	(10)
Variations liées au service futur	(13)	2	12	1
Evolution des estimations ajustant la marge sur services contractuels	(5)	(1)	3	(3)
Modifications des estimations entraînant des pertes sur les contrats déficitaires ou une reprise de ces pertes	5	(1)	-	4
Contrats initialement comptabilisés dans la période	(13)	4	9	-
Variations liées au service actuel	78	(5)	(11)	62
Marge sur services contractuels reconnue pour les services fournis	1	-	(11)	(10)
Modification de l'ajustement pour risque non financier pour le risque expiré	-	(5)	-	(5)
Ajustements d'expérience - relatifs aux charges de services d'assurance	77	-	-	77
Variations liées au service passé	(72)	(1)	-	(73)
Flux de trésorerie	21	-	-	21
Primes reçues	82	-	-	82
Flux de trésorerie d'acquisition payés	(20)	-	-	(20)
Sinistres et autres charges payées	(37)	-	-	(37)
Autres charges directement rattachables payées	(4)	-	-	(4)
Charges financières des contrats d'assurance émis	4	-	-	4
Autre	-	-	-	-
Contrats d'assurance émis au 31.12.2025	58	8	6	72

(1) Inclut les nouveaux contrats et contrats évalués avec la méthode rétrospective lors de la transition.

<i>(en millions d'euros)</i>	Valeur actualisée des flux de trésorerie futurs	Ajustement de risque non financier	Marge de services contractuels (1)	Total
Contrats d'assurance émis au 31.12.2023	10	25	17	52
Résultat du service d'assurance	19	(13)	(12)	(6)
Variations liées au service futur	6	(10)	(1)	(5)
Evolution des estimations ajustant la marge sur services contractuels	8	-	(8)	-
Modifications des estimations entraînant des pertes sur les contrats déficitaires ou une reprise de ces pertes	4	(12)	-	(8)
Contrats initialement comptabilisés dans la période	(6)	2	7	3
Variations liées au service actuel	10	(4)	(11)	(5)
Marge sur services contractuels reconnue pour les services fournis	-	-	(11)	(11)
Modification de l'ajustement pour risque non financier pour le risque expiré	-	(4)	-	(4)
Ajustements d'expérience - relatifs aux charges de services d'assurance	10	-	-	10
Variations liées au service passé	3	1	-	4
Flux de trésorerie	10	-	-	10
Primes reçues	48	-	-	48
Flux de trésorerie d'acquisition payés	(14)	-	-	(14)
Sinistres et autres charges payées	(20)	-	-	(20)
Autres charges directement rattachables payées	(4)	-	-	(4)
Charges financières des contrats d'assurance émis	1	-	-	1
Autre	-	-	-	-
Contrats d'assurance émis au 31.12.2024	40	12	5	57

(1) Inclut les nouveaux contrats et contrats évalués avec la méthode rétrospective lors de la transition.

Note 14 Comptes de régularisation et passifs divers

<i>(en millions d'euros)</i>	31.12.2025	31.12.2024
Dettes fournisseurs	88	49
- Entreprises liées (1)	47	45
- dont activités d'assurance	2	2
- Hors groupe	41	4
- dont activités d'assurance	1	2
Dettes Financières	2	3
- dont activités d'assurance	1	2
Etat et autres organismes sociaux	8	12
- dont activités d'assurance	5	9
Charges à payer	38	28
- Entreprises liées	3	5
- dont activités d'assurance	3	2
- Hors groupe	35	23
- dont activités d'assurance	15	6
Autres créiteurs divers	75	58
- Entreprises liées	10	12
- dont activités d'assurance	10	12
- Hors groupe	65	46
- dont activités d'assurance	58	43
Produits constatés d'avance	8	4
- Entreprises liées	-	-
- dont activités d'assurance	-	-
- Hors groupe	8	4
- dont activités d'assurance	5	-
Autres comptes de régularisation	-	2
- Hors groupe	-	2
Total	219	156

(1) Il s'agit principalement de refacturations des frais informatiques et de l'assistance technique avec Stellantis Auto SAS.

Note 15 Provisions

<i>(en millions d'euros)</i>	31.12.2024	Variations	Ecart de conversion	31.12.2025
Provisions pour pensions et retraites	-	-	-	-
Provision pour risques fiscaux	1	1	-	2
Provisions pour litiges commerciaux et fiscaux	2	13	-	15
Autres provisions	1	-	-	1
Total	4	14	-	18

Note 16 Instruments financiers à terme

Politique du groupe en matière de gestion des risques financiers

(cf. paragraphe "Facteurs de risque et gestion des risques" du rapport de gestion)

Risque de taux :

La politique de la banque vise à neutraliser l'effet des variations de taux d'intérêt sur la marge opérationnelle de chaque entité du groupe par l'utilisation d'instruments financiers appropriés permettant d'assurer la convergence effective des structures de taux d'intérêt des actifs et des passifs.

Risque de change :

La politique suivie n'autorise que des positions de change opérationnelles limitées. Entité par entité, les actifs et passifs sont adossés par l'utilisation d'instruments financiers appropriés.

Risque de contrepartie :

Les risques sont limités aux opérations de placement de liquidité à très court terme avec des contreparties de premier plan. En ce qui concerne le risque de crédit sur la clientèle, se reporter à la Note 24.

Dans le cadre de sa politique de placement, Stellantis Financial Services Europe limite le risque au maximum. Les excédents de liquidité, en dehors de dépôts sur des comptes bancaires et sur les comptes de banques centrales, ont été placés ponctuellement sur des dépôts bancaires d'une maturité inférieure à 3 mois.

Position de change résiduelle de Stellantis Financial Services Europe consolidée

A. Positions de change opérationnelles

La position résiduelle à fin décembre est non significative (+1 millions d'euros au 31 décembre 2025 contre -0,4 millions d'euros à fin 2024).

B. Positions de change structurelles

Les positions structurelles (Titres de participation détenus en devises après déductions des provisions pour dépréciations) et les résultats futurs ne font pas l'objet de couverture. La durée de l'activité de la filiale étant indéterminée par définition, toute couverture représenterait une position nette ouverte sur le long terme.

(en millions d'euros)

	ARS	CNY	PLN	BRL	TOTAL
Position de change au 31.12.2025	22	-	17	214	253
<i>Rappel de la position au 31.12.2024</i>	-	68	17	158	243

La position de change structurelle des titres de participation des filiales argentine, et brésilienne est basée sur l'évolution des devises respectives des pays.

Note 17 Echéanciers et risques de liquidité

La gestion du risque de liquidité est décrite dans le paragraphe "Sécurité de la liquidité" du rapport de gestion.

Les échéanciers, pour les deux postes concernés, sont donnés dans la note 6.4 pour les Prêts et créances sur la clientèle et dans la note 10.3 pour les Dettes envers les établissements de crédit.

Covenants

Stellantis Financiamentos Sociedade de Crédito, Fin. e Inv. S.A. détient des facilités de crédit engagées inutilisées à hauteur de 62 millions d'euros.

Note 18 Juste valeur des actifs et passifs financiers

(en millions d'euros)	Juste valeur		Valeur au bilan	
	31.12.2025	31.12.2024	31.12.2025	31.12.2024
Actif				
Caisse, banques centrales	814	894	814	894
Actifs financiers à la juste valeur par résultat (1)(2)	105	97	105	97
Instruments dérivés de couverture (1)	1	-	1	-
Titres au coût amorti	21	18	23	18
Prêts et créances sur les établissements de crédit, au coût amorti (3)(4)	802	752	776	729
Prêts et créances sur la clientèle, au coût amorti (5)	2 582	1 265	2 524	1 280
Passif				
Banques centrales	-	-	-	-
Passifs financiers à la juste valeur par résultat (1)	2	-	2	-
Instruments dérivés de couverture (1)	1	-	1	-
Dettes envers les établissements de crédit (6)	1 274	750	1 273	748
Dettes envers la clientèle (3)	46	108	43	104
Dettes représentées par un titre (6)	1 154	322	1 170	329

A l'exception des prêts et créances sur la clientèle, des prêts subordonnés et des dettes représentées par un titre, la valeur au bilan est conservée : dans ce cas, la juste valeur est déterminée à partir de techniques de valorisation utilisant des données observables sur les marchés (niveau 2), à l'exception des OPCVM réévalués à la valeur de liquidation publiée (niveau 1).

(1) Les instruments comptabilisés à la juste valeur par résultat, ainsi que les instruments dérivés de couverture, sont évalués par application d'une technique de valorisation faisant référence à des taux cotés sur le marché interbancaire (Euribor,...) et à des cours de change fixés quotidiennement par la Banque Centrale de référence de la région.

(2) Les titres de participation non consolidés, comptabilisés en "Actifs financiers à la juste valeur par résultat" depuis le 01 janvier 2018, ont une juste valeur estimée à la valeur de la dernière transaction, qui correspond à l'acquisition des titres. Dans les cas où des pertes durables sont anticipées, une dépréciation est constatée.

(3) Les prêts et créances sur établissement de crédit (hormis les prêts subordonnés), tout comme les dettes envers la clientèle, sont à court terme et principalement à taux révisable. Ils ont en conséquence une juste valeur proche de leur coût amorti.

Conformément à la norme IFRS 13, le processus de détermination de la juste valeur est détaillé ci-après :

- au paragraphe (4) pour les prêts subordonnés ;
- au paragraphe (5) pour les prêts et créances sur la clientèle ;
- au paragraphe (6) pour les dettes envers les établissements de crédit et les dettes représentées par un titre.

(4) Les prêts subordonnés sont comptabilisés au coût amorti et ne font pas l'objet de couverture. La juste valeur présentée ci-dessus représente essentiellement l'évolution du risque propre de Stellantis Financial Services Europe sur les marchés financiers. Cette juste valeur est déterminée en valorisant sur la base d'informations recueillies auprès de nos partenaires financiers. Dans ce cas, la juste valeur est déterminée à partir de techniques de valorisation utilisant de manière significative au moins une donnée non observable (niveau 3).

(5) Les prêts et créances sur la clientèle sont évalués au bilan au coût amorti. La juste valeur présentée ci-dessus est estimée en actualisant les flux futurs au taux moyen clientèle des trois derniers mois. Dans ce cas, la juste valeur est déterminée à partir de techniques de valorisation utilisant de manière significative au moins une donnée non observable (niveau 3).

(6) Les dettes de financement sont comptabilisées au coût amorti. Les dettes couvertes par des swaps de taux d'intérêts font l'objet d'une comptabilité de couverture de juste valeur. L'application de la comptabilité de couverture entraîne l'ajustement de la valeur des dettes, sur la base du taux de refinancement sans risque actualisé. Le montant de cet écart de réévaluation a été cumulé au coût amorti dans la valeur au bilan. La juste valeur présentée ci-dessus représente essentiellement l'évolution du risque propre de Stellantis Financial Services Europe sur les marchés financiers. Elle est déterminée selon les deux cas suivants :

- Pour la dette représentée par un titre, en valorisant sur la base des cotations disponibles sur le marché (niveau 1).
- Pour la dette envers les établissements de crédit, en valorisant sur la base des informations recueillies auprès de nos partenaires financiers. Dans ce cas, la juste valeur est déterminée à partir de techniques de valorisation utilisant de manière significative au moins une donnée non observable (niveau 3).

Note 19 Autres engagements

19.1 Autres engagements

<i>(en millions d'euros)</i>	31.12.2025	31.12.2024
Engagements de financement		
Engagements reçus d'établissements de crédit (1)	62	177
Engagements de garantie		
Garanties données en faveur d'établissements de crédit	251	500
Garanties données en faveur de la clientèle	-	-
- Stellantis Financial Services Europe	-	-
Autres engagements reçus		
Titres reçus en garantie	-	-

(1) Il s'agit de lignes de crédit confirmées non tirées. (cf. Note 19.2)

Stellantis Financial Services Europe ne comptabilise pas les garanties reçues des clients, et n'en tient pas compte dans ses calculs d'exposition au risque de crédit.

19.2 Sécurité financière

La sécurité financière de Stellantis Financial Services Europe correspond à la réserve de liquidité et aux lignes de crédit confirmées non tirées.

<i>(en millions d'euros)</i>	31.12.2025	31.12.2024
Réserve de liquidité	1 128	1 008
- Dépôts sur les comptes de banques centrales (cf. Note 3)	814	894
- OPCVM qualifiées en tant qu'équivalent trésorerie (cf. Note 4)	-	-
- Comptes ordinaires débiteurs (cf. Note 5)	100	61
- Comptes et prêts financiers au jour le jour (cf. Note 5)	214	53
Lignes de crédit confirmées non tirées	62	177
- Lignes de crédit bilatérales revolving (1)	62	177
Total	1 190	1 185

(1) Constituent des engagements reçus de financement, principalement à long terme.

Note 20 Intérêts et produits au coût amorti

<i>(en millions d'euros)</i>	31.12.2025	31.12.2024
Ventes à crédit	372	155
- dont entreprises liées	-	-
- dont encours titrisés	3	-
Location avec option d'achat	4	15
- dont entreprises liées	-	-
Rémunérations des apporteurs	(33)	(16)
- Vente à crédit	(31)	(11)
- Location avec option d'achat	(2)	(5)
Autres coûts d'acquisition	(10)	(4)
Total	333	150

Note 21 Intérêts sur emprunts auprès des établissements de crédit

<i>(en millions d'euros)</i>	31.12.2025	31.12.2024
Intérêts sur opérations de trésorerie et opérations interbancaires	(141)	(67)
- dont entreprises liées	(120)	(18)
Total	(141)	(67)

Note 22 Intérêts et charges sur dettes représentées par un titre

<i>(en millions d'euros)</i>	31.12.2025	31.12.2024
Charges sur dettes représentées par un titre	(71)	(20)
- dont entreprises liées	(1)	-
- dont titrisation : obligations placées	-	-
Produits sur prêts subordonnés	19	26
- dont entreprises liées	19	26
Total	(52)	6

Note 23 Charges générales d'exploitation

<i>(en millions d'euros)</i>	31.12.2025	31.12.2024
Frais de personnel	(21)	(22)
- Rémunérations	(16)	(18)
- Charges sociales	(3)	(3)
- Intéressement et participation	(2)	(1)
Autres charges générales d'exploitation	(27)	(18)
- Charges externes	(179)	(164)
- dont entreprises liées	(152)	(155)
- Refacturation	152	146
- dont entreprises liées	148	145
Total	(48)	(40)

Les informations concernant la rémunération des principaux dirigeants sont données dans le rapport sur la gouvernance d'entreprise.

Répartition géographique des charges générales d'exploitation

<i>(en millions d'euros)</i>	31.12.2025	31.12.2024
Code ISO pays :		
AR	(3)	(2)
FR	10	7
MT	(17)	(11)
BR	(38)	(27)
TR	1	(2)
CN	(1)	(5)
Total	(48)	(40)

Note 24 Coût du risque

24.1 Coût du risque et évolution de l'encours

<i>(en millions d'euros)</i>	31.12.2024	Production nette et écart de conversion (1)	Coût du risque au 31.12.2025	Bilan au 31.12.2025
Retail				
Créances stage 1	1 321	1 262	-	2 583
Créances stage 2	17	30	-	47
Créances stage 3	24	44	(17)	51
Dépôts de garantie	-	-	-	-
Encours brut	1 362	1 336	(17)	2 681
Dépréciations créances stage 1	(12)	1	(20)	(31)
Dépréciations créances stage 2	(3)	-	(8)	(11)
Dépréciations créances stage 3	(9)	1	(14)	(22)
Dépréciations	(24)	2	(42)	(64)
Eléments intégrés au coût amorti	(62)	(33)	-	(95)
Encours net (A - cf. renvoi B de la Note 6.2)	1 276	1 305	(59)	2 522
Coût du risque Retail			(59)	
Corporate et assimilés				
Créances stage 1	4	(2)	-	2
Créances stage 2	-	-	-	-
Créances stage 3	-	-	-	-
Encours brut	4	(2)	-	2
Dépréciations	-	-	-	-
Eléments intégrés au coût amorti	-	-	-	-
Encours net (C - cf. renvoi C de la Note 6.2)	4	(2)	-	2
Récupérations sur créances amorties			5	
Coût du risque Corporate et assimilés			5	
Encours total				
Créances stage 1	1 325	1 260	-	2 585
Créances stage 2	17	30	-	47
Créances stage 3	24	44	(17)	51
Dépôts de garantie	-	-	-	-
Encours brut	1 366	1 334	(17)	2 683
Dépréciations créances stage 1	(12)	1	(20)	(31)
Dépréciations créances stage 2	(3)	-	(8)	(11)
Dépréciations créances stage 3	(9)	1	(14)	(22)
Dépréciations	(24)	2	(42)	(64)
Eléments intégrés au coût amorti	(62)	(33)	-	(95)
Encours net (cf. renvoi Note 6.2)	1 280	1 303	(59)	2 524
Récupérations sur créances amorties			5	
Total Coût du risque			(54)	

En ce qui concerne les créances soumises à dépréciation, le coût du risque est majoré du montant des intérêts facturés, qui restent en intérêts sur opérations avec la clientèle.

(1) L'écart de conversion est dû à la différence entre le taux de clôture appliqué aux bilans des sociétés hors zone euro et les taux moyens mensuels appliqués mois par mois aux éléments de résultat de ces mêmes sociétés.

24.2 Evolution du coût du risque

(en millions d'euros)	Retail	Corporate réseaux	Corporate et assimilés	31.12.2025	31.12.2024
Créances stage 1					
Dotations pour dépréciations	(20)	-	-	(20)	(10)
Reprises de dépréciations	-	-	-	-	-
Créances stage 2					
Dotations pour dépréciations	(8)	-	-	(8)	(2)
Reprises de dépréciations	-	-	-	-	1
Créances stage 3					
Dotations pour dépréciations	(14)	-	-	(14)	(6)
Reprises de dépréciations	-	-	-	-	1
Pertes sur créances irrécupérables	(17)	-	-	(17)	(8)
Récupérations sur créances amorties	5	-	-	5	2
Coût du risque	(54)	-	-	(54)	(22)

Note 25 Impôt sur les bénéfices

25.1 Evolution des postes de bilan

(en millions d'euros)	31.12.2024	Résultat	Capitaux propres	Règlements	Ecart de conversion et autres (1)	31.12.2025
Impôts courants						
Actif	15					25
Passif	(38)					(49)
Total	(23)	(41)	-	37	3	(24)
Impôts différés						
Actif	27					57
Passif	(6)					(7)
Total	21	27	-	-	2	50

(1) L'écart de conversion est dû à la différence entre le taux de clôture appliqué aux bilans des sociétés hors zone euro et les taux moyens mensuels appliqués mois par mois aux éléments de résultat de ces mêmes sociétés.

25.2 Charge d'impôts sur les résultats des sociétés intégrées

La charge de l'impôt courant est égale aux montants d'impôts sur les bénéfices dus aux administrations fiscales au titre de la période, en fonction des règles et des taux d'imposition en vigueur dans les différents pays.

Certaines différences entre les résultats fiscaux des sociétés et les résultats inclus en consolidation donnent lieu à la constatation d'impôts différés. Ces différences résultent principalement des règles retenues pour la comptabilisation des opérations de crédit-bail et de location longue durée, et des dépréciations des créances douteuses.

Les impôts différés sont déterminés selon la méthode comptable précisée dans le dernier paragraphe du chapitre A de la Note 2 Principes comptables du Rapport annuel 2025.

A compter du 1er Janvier 2022, le taux d'imposition auquel est soumis Stellantis Financial Services Europe est passé de 28,41% à 25,83%.

(en millions d'euros)	31.12.2025	31.12.2024
Impôts courants	(41)	(9)
Impôts différés	27	(7)
Impôts différés de l'exercice	27	(9)
Impôts différés sur actifs sur déficits non reconnus et pertes de valeur	-	2
Total	(14)	(16)

25.3 Preuve d'impôt de Stellantis Financial Services Europe

<i>(en millions d'euros)</i>	31.12.2025	31.12.2024
Résultat avant impôt	275	425
Neutralisation de la quote-part du résultat net des entreprises mises en équivalence	(227)	(325)
Différences permanentes	34	14
Total imposable	82	114
<i>Taux d'impôt légal applicable pour la période</i>	<i>25,8%</i>	<i>25,8%</i>
Charge d'impôt théorique	(21)	(29)
Effet des différences de taux à l'étranger	(5)	(4)
Régularisation au titre de l'exercice antérieur	-	1
Reprise de la dépréciation Créance crédit impôt italien s/dividendes	-	-
Remboursement d'impôt aux sociétés d'assurance	11	15
Autres	1	(1)
Impôt sur les bénéfices avant pertes de valeur sur actifs sur déficits reportables	(14)	(18)
Impôts différés actifs sur déficits reportables :		
- Dotation pour dépréciation	-	-
- Reprise de dépréciation	-	2
Impôt sur les bénéfices	(14)	(16)
<i>Taux effectif d'impôt groupe</i>	<i>5,0%</i>	<i>3,9%</i>

25.4 Impôts différés actifs sur déficits reportables

<i>(en millions d'euros)</i>	31.12.2024	Nouveaux déficits générés	Utilisations de déficits	Dotation / Reprise pour dépréciations	Impôts différés décomptabilisés	Ecart de conversion et autres	31.12.2025
Impôts différés actifs sur déficits reportables	12	1	(5)	-	-	-	8
Dépréciations	-	-	-	-	-	-	-
Total	12	1	(5)	-	-	-	8

Note 26 Information sectorielle

Les informations sectorielles IFRS 8 sont présentées avant mise en équivalence des coentreprises en partenariat et après élimination des opérations réciproques.

26.1 Eléments de Bilan

Au 31 décembre 2025

<i>(en millions d'euros)</i>	Bilan information sectorielle IFRS 8 au 31.12.2025	Mise en équivalence de la part du groupe dans les JV	Bilan consolidé au 31.12.2025
Actif			
Prêts et créances sur la clientèle, au coût amorti	53 858	(51 334)	2 524
- Corporate Réseau	13 508	(13 508)	-
- Client final	40 350	(37 826)	2 524
Actifs financiers à la juste valeur par résultat	161	(56)	105
Titres au coût amorti	232	(209)	23
Prêts et créances sur les établissements de crédit, au coût amorti	2 227	(1 451)	776
Actifs d'impôts différés	347	(290)	57
Participations dans les entreprises mises en équivalence (1)	-	3 220	3 220
Autres postes de l'Actif	8 513	(7 295)	1 218
Total de l'actif	65 338	(57 415)	7 923
Passif			
Dettes envers les établissements de crédit	25 652	(24 379)	1 273
Dettes envers la clientèle	12 692	(12 649)	43
Dettes représentées par un titre	14 216	(13 046)	1 170
Contrats d'assurance émis – Passif	114	(29)	85
Passifs d'impôts différés	982	(975)	7
Autres postes du Passif	3 406	(3 117)	289
Capitaux propres	8 276	(3 220)	5 056
Total du passif	65 338	(57 415)	7 923

(1) Cf. Note 8 Participations dans les entreprises mises en équivalence.

Au 31 décembre 2024

<i>(en millions d'euros)</i>	Bilan information sectorielle IFRS 8 au 31.12.2024	Mise en équivalence de la part du groupe dans les JV	Bilan consolidé au 31.12.2024
Actif			
Prêts et créances sur la clientèle, au coût amorti	50 032	(48 752)	1 280
- Corporate Réseau	13 381	(13 381)	-
- Client final	36 651	(35 371)	1 280
Actifs financiers à la juste valeur par résultat	155	(58)	97
Titres au coût amorti	240	(222)	18
Prêts et créances sur les établissements de crédit, au coût amorti	1 697	(968)	729
Actifs d'impôts différés	171	(144)	27
Participations dans les entreprises mises en équivalence (1)	-	3 115	3 115
Autres postes de l'Actif	8 616	(7 152)	1 464
Total de l'actif	60 911	(54 181)	6 730
Passif			
Dettes envers les établissements de crédit	24 375	(23 627)	748
Dettes envers la clientèle	12 396	(12 292)	104
Dettes représentées par un titre	11 737	(11 408)	329
Contrats d'assurance émis – Passif	112	(27)	85
Passifs d'impôts différés	848	(842)	6
Autres postes du Passif	3 201	(2 870)	331
Capitaux propres	8 242	(3 115)	5 127
Total du passif	60 911	(54 181)	6 730

(1) Cf. Note 8 Participations dans les entreprises mises en équivalence.

26.2 Eléments de Résultat

Au 31 décembre 2025

(en millions d'euros)	Compte de résultat IFRS 8 hors PPA OVF au 31.12.2025	Impact PPA OVF au 31.12.2025	Compte de résultat IFRS 8 au 31.12.2025	Différences de présentation IFRS8 / Résultat consolidé	Mise en équivalence de la part du groupe dans les JV	Compte de résultat consolidé au 31.12.2025
Produit net bancaire	2 125	-	2 125	-	(1 880)	245
- Activités de financement	1 749	-	1 749	-	(1 570)	179
- Corporate Réseau	294	-	294	-	(294)	-
- Client final	1 246	-	1 246	-	(1 155)	91
- Eléments non répartis	209	-	209	-	(121)	88
- Assurances et services	376	-	376	-	(310)	66
Coût du Risque	(227)	-	(227)	-	173	(54)
- Activités de financement	(227)	-	(227)	-	173	(54)
- Corporate Réseau	(12)	-	(12)	-	12	-
- Client final	(215)	-	(215)	-	161	(54)
Résultat après coût du risque	1 898	-	1 898	-	(1 707)	191
- Activités de financement	1 522	-	1 522	-	(1 397)	125
- Corporate Réseau	282	-	282	-	(282)	-
- Client final	1 031	-	1 031	-	(994)	37
- Eléments non répartis	209	-	209	-	(121)	88
- Assurances et services	376	-	376	-	(310)	66
Charges générales d'exploitation et assimilées	(708)	-	(708)	-	587	(121)
Résultat d'exploitation	1 190	-	1 190	-	(1 120)	70
Quote-part du résultat net des entreprises mises en équivalence (1)	-	-	-	-	227	227
Autres éléments	(509)	-	(509)	-	487	(22)
Résultat avant impôt	681	-	681	-	(406)	275
Impôt sur les bénéfices	(193)	-	(193)	-	179	(14)
Résultat net	488	-	488	-	(227)	261

(1) Cf. Note 8 Participations dans les entreprises mises en équivalence.

Au 31 décembre 2024

(en millions d'euros)	Compte de résultat IFRS 8 hors PPA OVF au 31.12.2024	Impact PPA OVF au 31.12.2024	Compte de résultat IFRS 8 au 31.12.2024	Différences de présentation IFRS8 / Résultat consolidé	Mise en équivalence de la part du groupe dans les JV	Compte de résultat consolidé au 31.12.2024
Produit net bancaire	1 878	(1)	1 877	-	(1 681)	196
- Activités de financement	1 513	(1)	1 512	-	(1 359)	153
- Corporate Réseau	311	-	311	-	(311)	-
- Client final	950	-	950	-	(899)	51
- Eléments non répartis	252	(1)	251	-	(149)	102
- Assurances et services	365	-	365	-	(322)	43
Coût du Risque	(156)	-	(156)	-	134	(22)
- Activités de financement	(156)	-	(156)	-	134	(22)
- Corporate Réseau	2	-	2	-	(2)	-
- Client final	(158)	-	(158)	-	136	(22)
Résultat après coût du risque	1 722	(1)	1 721	-	(1 547)	174
- Activités de financement	1 357	(1)	1 356	-	(1 225)	131
- Corporate Réseau	313	-	313	-	(313)	-
- Client final	792	-	792	-	(763)	29
- Eléments non répartis	252	(1)	251	-	(149)	102
- Assurances et services	365	-	365	-	(322)	43
Charges générales d'exploitation et assimilées	(661)	-	(661)	-	590	(71)
Résultat d'exploitation	1 061	(1)	1 060	-	(957)	103
Quote-part du résultat net des entreprises mises en équivalence (1)	-	-	-	-	325	325
Autres éléments	(41)	-	(41)	-	38	(3)
Résultat avant impôt	1 020	(1)	1 019	-	(594)	425
Impôt sur les bénéfices	(285)	-	(285)	-	269	(16)
Résultat net	735	(1)	734	-	(325)	409

(1) Cf. Note 8 Participations dans les entreprises mises en équivalence.

Note 27 Informations relatives aux implantations

Ces informations sont données pour répondre à l'obligation déclarative décrite dans l'article L. 511-45 du code monétaire et financier.

Note 27.1 Implantations par pays

Code ISO pays	Entité	Méthode de consolidation		Localisation	Nature de l'activité (code NACE)
		31.12.2025	Dec. 2024		
AR	PSA Finance Argentina Compania Financiera S.A.	MEE	MEE	Buenos Aires	K64
	FCA Compania Financiera S.A.	MEE	-	Buenos Aires	K64
	Stellantis Insurance Compania de Seguros S.A.U.	IG	IG	Buenos Aires	K65
AT	Stellantis Bank S.A., succursale en Autriche	MEE	MEE	Vienne	K64
BE	Stellantis Financial Services Belux	MEE	MEE	Bruxelles	K64
	FT Auto ABS Belgium Loans 2019 SA	-	MEE	Bruxelles	K64
BR	Stellantis Financiamentos Sociedade de Crédito, Fin. e Inv. S.A.	IG	IG	Sao Paulo	K64
	Stellantis Corretora de Seguros E Serviços LTDA	IG	IG	Sao Paulo	K65
	Stellantis Financiamentos Mobility I	IG	-	Sao Paulo	K64
	Stellantis Financiamentos Mobility II	IG	-	Sao Paulo	K64
CN	Stellantis Leasing Services Co.,Ltd	-	IG	Pékin	N77
	Stellantis Bank S.A., succursale en Allemagne	MEE	MEE	Rüsselsheim	K64
	FT Auto ABS German Lease Master 2019	MEE	MEE	Luxembourg	K64
	FT Auto ABS German VAC 2021	MEE	MEE	Francfort	K64
	FT Auto ABS German Lease Master 2021	MEE	MEE	Luxembourg	K64
	E-Carat DE SA 2024-1	MEE	MEE	Luxembourg	K64
	Ecarat DE SA, Lease 2025.2	MEE	-	Rüsselsheim	K64
DZ	Ecarat DE SA (Lux), Lease 2025.1	MEE	-	Luxembourg	K64
	BPF Algérie	IG	IG	Alger	K64
ES	Stellantis Financial Services Espana, E.F.C., S.A.	MEE	MEE	Madrid	K64
	FT Auto ABS Spanish Loans 2018	-	MEE	Madrid	K64
	FT Auto ABS Spanish Loans 2020-1	-	MEE	Madrid	K64
	Auto ABS Spanish Loans 2022-1	MEE	MEE	Madrid	K64
	Auto ABS Spanish Loans 2024-1	MEE	MEE	Madrid	K64
	Stellantis Financial Services Europe S.A.	IG	IG	Poissy	K64
	Crédipar	MEE	MEE	Poissy	K64
	CLV	MEE	MEE	Poissy	N77
	Banque Stellantis France	MEE	MEE	Poissy	K64
	FCT Auto ABS French Loans Master	MEE	MEE	Paris	K64
FR	FCT Auto ABS DFP Master Compartment France 2013	MEE	MEE	Paris	K64
	FCT Auto ABS French Leases Master	MEE	MEE	Paris	K64
	FCT Auto ABS LT Leases Master	-	MEE	Paris	K64
	Stellantis Bank S.A	MEE	MEE	Poissy	K64
	Ecarat 10 Germany	-	MEE	Paris	K64
	FCT Auto ABS French Leases 2021 - Fonds G	-	MEE	Paris	K64
	Auto ABS French Leases 2023	MEE	MEE	Paris	K64
	Auto ABS French Loans 2024	MEE	MEE	Paris	K64
	Auto ABS French Lease 2025	MEE	-	Paris	K64
	Stellantis Financial Services UK Limited	MEE	MEE	Redhill	K64
	Auto ABS UK Loans plc	-	MEE	Londres	K64
	GB	Ecarat UK 2024-1 PLC	MEE	MEE	Londres
Ecarat 11 PLC		-	MEE	Londres	K64
Ecarat 12 PLC		-	MEE	Londres	K64
Stellantis Renting S.P.A.		MEE	MEE	Milan	N77
IT	Stellantis Financial Services Italia S.P.A.	MEE	MEE	Milan	K64
	Auto ABS Italian Loans 2019	MEE	MEE	Conegliano	K64
	Auto ABS Italian Rainbow Loan 2020-1 S.r.l.	MEE	MEE	Conegliano	K64
	Auto ABS Italian Rainbow Loan S.r.l.	MEE	MEE	Conegliano	K64
	Auto ABS Italian Stella Loans 2023-1 S.R.L.	MEE	MEE	Conegliano	K64
	Auto ABS Italian Stella Loans S.R.L. 2024-1	MEE	MEE	Conegliano	K64
	Auto ABS Italian Stella Loans S.R.L. 2024-2	MEE	MEE	Conegliano	K64
	Auto ABS Italian Stella Loans S.R.L.	MEE	-	Conegliano	K64
Auto ABS Italian Stella Loans S.R.L. 2025-2	MEE	-	Conegliano	K64	
MT	Stellantis Services Ltd	IG	IG	Ta' Xbiex	K64
	Stellantis Insurance Ltd	IG	IG	Ta' Xbiex	K65
	Stellantis Life Insurance Ltd	IG	IG	Ta' Xbiex	K65
	Stellantis Insurance Manager Ltd	IG	IG	Ta' Xbiex	K65
	Stellantis Insurance Europe Ltd	MEE	MEE	Ta' Xbiex	K65
	Stellantis Life Insurance Europe Ltd	MEE	MEE	Ta' Xbiex	K65
NL	PSA Finance Nederland B.V.	-	IG	Amsterdam	K64
	PSA Financial Holding B.V.	IG	IG	Amsterdam	K64
	Stellantis Financial Services Nederland B.V.	MEE	MEE	Amsterdam	K64
PL	Stellantis Consumer Financial Services Polska sp. z o.o.	MEE	MEE	Varsovie	K64
	Stellantis Financial Services Polska sp. z o.o.	MEE	MEE	Varsovie	K64
TR	BPF Pazarlama A.H.A.S.	-	IG	Atasehir - Istanbul	K64

Les natures d'activité sont présentées selon les codes NACE des entités :

- Section K : Services financiers et assurances
 - K64 - Services financiers, à l'exclusion des assurances et caisses de retraite
 - K65 - Services d'assurance, de réassurance et de caisses de retraite, à l'exclusion de la sécurité sociale obligatoire
- Section N : Activités de services administratifs et de soutien
 - N77 - Location et location-bail

Note 27.2 Eléments du compte de résultat et effectifs par pays

Au 31 décembre 2025

(en millions d'euros)

Code ISO pays	Subventions publiques reçues	Chiffre d'affaires (1)	Produit net bancaire	Eléments du compte de résultat					Effectifs (2)
				Résultat avant impôt		dont quote-part du résultat net des entreprises mises en équivalence			
				Total	Impôt courant	Impôt différé			
AR	-	37	26	30	7	(7)	(3)	7	
AT	-			8	8				
BE	-			5	5				
BR	-	441	142	50	-	(27)	17	365	
CN	-	5	2	(1)	-	-	-	-	
DE	-			62	62				
DZ	-	-	-	-	-	-	-	-	
ES	-			(5)	(5)				
FR	-	48	46	186	173	(15)	-	-	
GB	-			(118)	(118)				
IT	-			57	57				
MT	-	111	22	(13)	24	11	13	83	
NL	-	3	4	7	7	(2)	-	-	
PL	-			7	7				
TR	-	3	3	-		(1)	-	10	
Total	-	648	245	275	227	(41)	27	465	

(1) Conformément à l'instruction donnée par l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution, le chiffre d'affaires communiqué correspond à l'intégralité des produits d'exploitation bancaires.

(2) Il s'agit de l'effectif en équivalent temps plein directement salarié des différentes filiales et succursales de Stellantis Financial Services Europe consolidées par intégration globale au 31 décembre 2025.

Les éléments du compte de résultat sont présentés avant élimination des opérations réciproques.

Les éléments "Chiffre d'affaires", "Produit net bancaire", "Impôt courant" et "Impôt différé" ne concernent que les entités consolidées par intégration globale.

Note 28 Honoraires des Commissaires aux Comptes

	Deloitte		Mazars		Autres	
	31.12.2025	31.12.2024	31.12.2025	31.12.2024	31.12.2025	31.12.2024
<i>(en millions d'euros)</i>						
Audit						
- Commissariat aux Comptes, certification, examen des comptes individuels						
- Emetteur	0,2	0,2	0,2	0,2	-	-
- Filiales intégrées globalement	0,3	0,3	-	-	-	-
- dont France	-	-	-	-	-	-
Autres prestations rendues aux filiales intégrées globalement						
- Juridique, fiscal et social	-	-	-	-	-	-
- Autres	-	-	-	-	0,5	0,2
Honoraires afférents à la certification des informations en matière de durabilité						
	-	-	-	-	-	-
Total	0,5	0,5	0,2	0,2	0,5	0,2

Note 29 Événements postérieurs à la clôture

Entre le 31 décembre 2025 et le 24 février 2026, date d'arrêté des comptes par le Conseil d'Administration de SFS, aucun autre événement, susceptible d'influer de manière significative sur les décisions économiques prises sur la base des présents états financiers, n'est survenu.

III. Rapport sur les Comptes Annuels



45, rue Kléber
92300 Levallois-Perret



6, place de la Pyramide
92800 Puteaux – Paris La Défense Cedex

Stellantis Financial Services Europe

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2025

Forvis Mazars SA
45 rue Kléber - 92300 Levallois-Perret
S.A. à directoire et conseil de surveillance au apital de 8 320 000 €
RCS Nanterre 784 824 153

Commissaire aux Comptes
Membre de la compagnie régionale de Versailles et du Centre

Deloitte & Associés
6 place de la Pyramide
92800 Puteaux - Paris-La Défense Cedex
S.A.S. au capital de 2 201 424 €
RCS Nanterre 434 209 797

Commissaire aux Comptes
Membre de la compagnie régionale de Versailles et du Centre

Stellantis Financial Services Europe

Société anonyme
RCS Versailles 325 952 224

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2025

À l'assemblée générale de la société Stellantis Financial Services Europe,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par l'assemblée générale, nous avons établi en date du 2 mars 2026, un rapport dit "de carence" dans lequel nous indiquons l'impossibilité de procéder au contrôle des comptes annuels et du rapport de gestion, ceux-ci n'ayant pas été établis dans les délais prévus par la loi.

Ces derniers nous ayant été communiqués en date du 11 mars 2026, nous sommes désormais en mesure de vous présenter notre rapport sur les comptes annuels.

Nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société Stellantis Financial Services Europe relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2025, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

L'opinion formulée ci-dessus est cohérente avec le contenu de notre rapport au comité d'audit.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes sur la période du 1^{er} janvier 2025 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par l'article 5, paragraphe 1, du règlement (UE) n° 537/2014.

Observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur la note 1 « Principes comptables » de l'annexe aux comptes annuels qui expose les incidences liées au changement de méthodes comptables relatif à la première application du règlement de l'Autorité des normes comptables ANC n° 2023-03 du 7 juillet 2023 modifiant le règlement ANC n° 2014-07 du 26 novembre 2014 relatif aux comptes des entreprises du secteur bancaire.

Justification des appréciations - Points clés de l'audit

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les points clés de l'audit relatifs aux risques d'anomalies significatives qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importants pour l'audit des comptes annuels de l'exercice, ainsi que les réponses que nous avons apportées face à ces risques.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Evaluation des titres de participation et des parts dans les entreprises liées

Risque identifié	Notre réponse
<p>Les titres de participation et les parts dans les entreprises liées, figurant au bilan de la société Stellantis Financial Services Europe au 31 décembre 2025 pour un montant net de 2 220 M€, représentent un poste significatif du bilan.</p> <p>Comme indiqué dans les notes 1-B et 5 de l'annexe aux comptes annuels, ils sont comptabilisés à leur prix d'acquisition hors frais accessoires, et dépréciés sur la base de leur valeur d'utilité.</p> <p>La détermination de cette valeur d'utilité requiert l'exercice de jugements par la direction, notamment dans son choix des éléments à considérer selon les titres concernés. Ces éléments peuvent correspondre à des éléments historiques comme la quote-part d'actif net retraité conformément aux principes du groupe lorsqu'il s'agit de sociétés mères des sous-groupes. Ils peuvent également correspondre à une analyse multicritère tenant compte notamment de l'actif net social et des éléments prévisionnels comme les perspectives de rentabilité, issues généralement des Plans Moyen Terme préparés dans le cadre de la gouvernance des partenariats.</p> <p>La conjoncture et l'environnement économiques auxquels sont confrontées les participations et les entreprises liées peuvent avoir un impact sur l'évolution de leurs résultats et la marche des affaires.</p>	<p>Nos travaux ont consisté à mettre en œuvre les procédures présentées ci-après.</p> <p>Pour la détermination de la valeur d'utilité reposant sur des éléments historiques :</p> <ul style="list-style-type: none">analyser la concordance entre les actifs nets retenus dans le calcul de la valeur d'utilité et les comptes des entités ayant fait l'objet d'un audit ;étudier la documentation des ajustements et des retraitements opérés sur les actifs nets retenus. <p>Pour la détermination de la valeur d'utilité reposant sur des éléments prévisionnels :</p> <ul style="list-style-type: none">apprécier la cohérence des perspectives de rentabilité utilisées avec les données prévisionnelles issues des derniers plans stratégiques approuvés par la gouvernance des entités concernées, en prenant en compte le contexte macro-économique, géopolitique et logistique particulier de l'exercice clos le 31 décembre 2025 ;analyser les perspectives de rentabilité utilisées par le passé en les comparant aux données financières correspondantes réalisées.

Dans ce contexte et du fait des incertitudes inhérentes à l'établissement de prévisions, nous avons considéré l'évaluation des titres de participation et des parts dans les entreprises liées comme un point clé de l'audit. Nous avons également vérifié l'exactitude arithmétique du calcul de la valeur d'utilité des titres évalués.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Informations données dans le rapport de gestion et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires.

Nous attestons de la sincérité et de la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement mentionnées à l'article D.441-6 du code de commerce.

Rapport sur le gouvernement d'entreprise

Nous attestons de l'existence, dans le rapport du conseil d'administration sur le gouvernement d'entreprise, des informations requises par l'article L.225-37-4 du code de commerce.

Autres vérifications ou informations prévues par les textes légaux et réglementaires

Désignation des commissaires aux comptes

Nous avons été nommés commissaires aux comptes de la société Stellantis Financial Services Europe par l'assemblée générale du 12 avril 2005 pour le cabinet Forvis Mazars SA et du 10 avril 2024 pour le cabinet Deloitte & Associés.

Au 31 décembre 2025, le cabinet Forvis Mazars SA était dans la 21^{ème} année de sa mission sans interruption et le cabinet Deloitte & Associés dans la 2^{ème} année.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives

à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Il incombe au Comité d'Audit et des Risques de suivre le processus d'élaboration de l'information financière et de suivre l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques, ainsi que le cas échéant de l'audit interne, en ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration.

Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Objectif et démarche d'audit

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.

En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude

ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Rapport au comité d'audit

Nous remettons au comité d'audit un rapport qui présente notamment l'étendue des travaux d'audit et le programme de travail mis en œuvre, ainsi que les conclusions découlant de nos travaux. Nous portons également à sa connaissance, le cas échéant, les faiblesses significatives du contrôle interne que nous avons identifiées pour ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Parmi les éléments communiqués dans le rapport au comité d'audit figurent les risques d'anomalies significatives, que nous jugeons avoir été les plus importants pour l'audit des comptes annuels de l'exercice et qui constituent de ce fait les points clés de l'audit, qu'il nous appartient de décrire dans le présent rapport.

Nous fournissons également au comité d'audit la déclaration prévue par l'article 6 du règlement (UE) n° 537-2014 confirmant notre indépendance, au sens des règles applicables en France telles qu'elles sont fixées notamment par les articles L.821-27 à L.821-34 du code de commerce et dans le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes. Le cas échéant, nous nous entretenons avec le comité d'audit des risques pesant sur notre indépendance et des mesures de sauvegarde appliquées.

Les Commissaires aux comptes

Levallois-Perret et Paris-La Défense, le 13 mars 2026

Forvis Mazars SA

Deloitte & Associés

Maguette Diop

Marjorie Blanc Lourme

Julien Koscién

Associée

Associée

Associé

Signed by:

F3813B43C99C4FD...

Signed by:

5FA01132039B4E5...

Signed by:

FB6A959C05A54FE...

3.1 Commentaires sur les comptes et le bilan 2025 de la société Stellantis Financial Services Europe

Les états financiers de Stellantis Financial Services Europe ("SFSE") arrêtés au 31 décembre 2025 traduisent les évolutions de la banque dans les deux domaines d'activités qui sont les siens :

- en tant que société holding de filiales implantées en France et à l'étranger ;
- en tant que facilitateur de paiement avec l'activité de E-payment en soutien aux opérations commerciales du Groupe Stellantis en Europe.

Stellantis Financial Services Europe est par ailleurs la holding d'un sous-groupe de sociétés d'assurance constitué notamment de sociétés d'assurance, vie et non vie, sous le contrôle du Malta Financial Services Authority (MFSA).

Faits marquants de la période

L'année 2025 s'inscrit dans la continuité des exercices précédents, avec la poursuite du développement des activités de Stellantis Financial Services Europe au sein de son organisation paneuropéenne, et une croissance soutenue en Amérique du Sud, en particulier au Brésil et en Argentine. L'exercice est également marqué par la finalisation de transactions structurantes engagées en 2024, ainsi que par la poursuite des actions de diversification des sources de refinancement.

En Europe, malgré un marché sous tension, une baisse des volumes d'immatriculations et un mix canal défavorable, la performance de SFSE a continué à bénéficier de l'extension de l'offre de produits à l'ensemble des marques Stellantis, mais aussi des effets bénéfiques de la rationalisation des structures. Par ailleurs, le coût du risque reste maîtrisé, malgré une légère hausse en % des encours nets moyens suite à la revue des modèles. Cependant, la performance au Royaume-Uni a été très négativement impactée par l'action en cours du régulateur local, le Financial Conduct Authority (« FCA ») : la provision au titre du risque de devoir indemniser les clients ayant souscrit des contrats entre 2007 et 2024, sans avoir été informés qu'une partie du coût couvrirait des commissions versées aux distributeurs, a dû être augmentée dans les comptes de l'entité anglaise, mais également pour 13 millions d'euros dans les comptes de SFSE au titre des contrats produits avant la coopération avec Santander. Les calculs ont été réalisés sur une base multi-scénarios et des analyses de sensibilités ont été menées sur le taux de réclamation des clients. À la date d'arrêt, l'issue des travaux du FCA, ainsi que les modalités et impacts financiers potentiels pour l'industrie, demeurent incertains.

En Amérique du Sud, la dynamique commerciale au Brésil s'est poursuivie, avec à partir de juillet la reprise des financements de la marque Fiat, entraînant un doublement des encours en 2025 vs. 2024. Cette croissance a été assurée grâce au renforcement continu des moyens financiers de Stellantis Financiamentos Sociedade de Crédito, Financiamento e Investimento S.A.: deux augmentations de capital pour un total de 1 milliard de BRL, deux opérations de titrisation publiques non déconsolidantes portant sur 2 milliards de BRL d'encours, et enfin l'émission d'une première offre publique de "Letras Financeiras" ("LF"), pour un montant total de 1,7 milliard de BRL. Cette opération, la plus importante émission de LF réalisée par une banque captive au Brésil, constitue une étape clé de la stratégie de diversification et d'expansion des sources de refinancement visant à soutenir la croissance de l'activité. Il est à noter que la seconde augmentation de capital dans la filiale brésilienne a été entièrement souscrite par Stellantis Automóveis Brasil LTDA, la participation de SFSE passant ainsi de 100 % à 69,98 %.

Par ailleurs, les opérations annoncées fin 2024 ont été menées à bien : en Chine, PSA Finance Nederland B.V., filiale de SFSE, a finalisé la cession de Stellantis Leasing Services Co.,Ltd. En Argentine, après l'obtention des autorisations nécessaires, SFSE a finalisé l'acquisition de 50% des titres de FCA Compañía Financiera S.A., auprès de Fidis S.p.A., dans le cadre de la réorganisation des activités de financement de Stellantis dans le pays. Enfin l'activité en Turquie a pu être cédée en toute fin d'année.

Compte de résultat

Le résultat net de l'exercice 2025 s'établit à 365 millions d'euros, contre 219 millions d'euros en 2024, soit une progression de 146 millions d'euros. Cette évolution s'explique principalement par les éléments suivants :

- Le Produit Net Bancaire progresse de 136 millions d'euros, une évolution principalement portée par l'augmentation de 152 millions d'euros des dividendes perçus au cours de l'exercice.
Cette hausse est toutefois partiellement compensée par une diminution de 17 millions d'euros des produits d'intérêts liés à la baisse des dépôts réalisés auprès de la Banque Centrale.
- Les charges générales d'exploitation s'établissent à 4 millions d'euros, en hausse de 2 millions par rapport à l'exercice 2024.
- Les dotations aux amortissements atteignent 30 millions d'euros, contre 18 millions d'euros en 2024. Cette hausse s'explique principalement par la mise au rebut de développements logiciels liés au projet New Retailer Model de Stellantis dans les pays non déployés, pour un montant de 9 millions d'euros.

- Les gains et pertes sur cessions d'actifs immobilisés s'élèvent à un gain net de 2,5 millions d'euros. Ce résultat intègre notamment un produit de 15 millions d'euros, correspondant aux reprises de provisions pour dépréciation des titres de participation enregistrées au cours de l'exercice et une charge de 14,4 millions d'euros, liée à la

constitution d'une provision couvrant les risques associés au mécanisme de réparation (« redress scheme ») que le régulateur britannique, le Financial Conduct Authority, envisage d'imposer à l'ensemble du secteur.

Bilan

Le total du bilan atteint 3 615 millions d'euros à fin 2025, contre 3 713 millions d'euros à fin 2024. Les principales variations observées sont les suivantes.

A l'actif

- La réserve de liquidités de Stellantis Financial Services Europe s'établit à 817 millions d'euros au 31 décembre 2025, contre 903 millions d'euros au 31 décembre 2024. Cette baisse est principalement liée au non-renouvellement de la ligne bancaire bilatérale reçue de 60 millions d'euros et pour le solde à la diminution des dépôts réalisés auprès de la Banque de France.
- Les parts dans les entreprises liées et coentreprises atteignent 2 220 millions d'euros au 31 décembre 2025, contre 2 063 millions d'euros au 31 décembre 2024.

L'augmentation de 157 millions d'euros résulte principalement : de l'augmentation de capital de Stellantis Financiamentos Sociedade de Crédito Financiamento e Investimento S.A. pour 48 millions d'euros et de Stellantis Bank pour 75 millions d'euros, de l'acquisition de 50 % de la

société FCA Compañía Financiera S.A. pour près de 21 millions d'euros, ainsi qu'une reprise de provisions sur titres de participation pour 14 millions d'euros.

Au passif

- Les comptes ordinaires bancaires sont en baisse de 42 millions d'euros suite à la diminution des avances de fonds réalisées par la filiale PSA Financial Holding B.V. via le compte de Stellantis Financial Services Europe ouvert auprès d'elle.
- Les capitaux propres enregistrent une baisse nette de 35 millions d'euros résultant du résultat net 2025 de 365 millions d'euros et de la distribution de dividendes pour 400 millions d'euros au cours de l'exercice.

Hors-bilan

Les engagements de garantie donnés diminuent de 500 millions d'euros à 251 millions d'euros, principalement en raison de l'expiration d'une garantie de 250 millions d'euros accordée à Santander Consumer Finance. Par ailleurs, les engagements de garantie reçus passent de 60 millions d'euros à 0 million d'euro, conséquence du non-renouvellement de la ligne de crédit bilatérale de 60 millions d'euros.

3.3 Bilan au 31 Décembre 2025

<i>(en milliers d'euros)</i>	Notes	31.12.2025	31.12.2024
Actif			
Opérations interbancaires et assimilées		1 209 295	1 481 103
- Caisse, banques centrales, CCP	2	813 563	894 336
- Créances sur les établissements de crédit	3	395 732	586 767
Opérations avec la clientèle	4	378	1
Parts dans les entreprises liées, participations et autres titres détenus à long terme	5	2 220 129	2 062 642
Immobilisations incorporelles	6	124 933	116 912
Immobilisations corporelles	6	-	634
Autres actifs	7	51 181	41 626
Comptes de régularisation	8	9 269	10 019
Total de l'actif		3 615 185	3 712 937
Passif			
Opérations interbancaires et assimilées		27 346	69 687
- Dettes envers les établissements de crédit	9	27 346	69 687
Opérations avec la clientèle	10	32	31 299
Autres passifs	11	57 120	60 278
Comptes de régularisation	12	15 787	16 009
Provisions	13	15 286	1 400
Capitaux propres	14	3 499 614	3 534 264
- Capital souscrit		199 620	199 620
- Primes d'émission		642 815	642 815
- Réserves		619 902	319 962
- Report à nouveau		1 671 813	2 152 798
- Résultat de l'exercice		365 464	219 069
Total du passif		3 615 185	3 712 937

Les totaux du bilan actif et passif ventilés en Euros/Devises est détaillé dans la Note 15.

3.4 Hors-bilan au 31 Décembre 2025

<i>(en milliers d'euros)</i>	31.12.2025	31.12.2024
Engagements donnés		
Engagements de garantie	251 221	500 239
- En faveur d'établissements de crédit, entreprises liées	251 100	500 000
- En faveur d'établissements de crédit, hors groupe	-	-
- En faveur de la clientèle, entreprises liées	121	239
- En faveur de la clientèle, hors groupe	-	-
Engagements reçus		
Engagements de financement	-	60 000
- Reçus d'établissements de crédit, entreprises liées	-	-
- Reçus d'établissements de crédit, hors groupe	-	60 000
Engagements de garantie	-	-
- Reçus d'établissements de crédit, entreprises liées	-	-
- Reçus d'établissements de crédit, hors groupe	-	-

3.5 Compte de résultat au 31 Décembre 2025

<i>(en milliers d'euros)</i>	Notes	31.12.2025	31.12.2024
Intérêts et produits assimilés		48 346	65 734
- Sur opérations avec les établissements de crédit	16	25 642	35 329
- Sur opérations avec la clientèle	17	22 704	30 405
- Sur obligations et autres titres à revenu fixe	18	-	-
Intérêts et charges assimilées		(1 846)	(2 186)
- Sur opérations avec les établissements de crédit	16	(1 447)	(1 629)
- Sur opérations avec la clientèle	17	(382)	(528)
- Sur obligations et autres titres à revenu fixe	18	(17)	(29)
Revenus des titres à revenu variable	19	345 425	193 165
Commissions (Produits)	20	5 616	4 971
Commissions (Charges)	20	(533)	(975)
Gains / pertes sur opérations des portefeuilles de placement et assimilé			
Autres produits d'exploitation bancaire	21	6 687	6 567
Autres charges d'exploitation bancaire	21	(2)	-
Produit net bancaire		403 693	267 276
Charges générales d'exploitation	22	4 136	1 808
Dotations aux amortissements et dépréciations des immobilisations incorporelles et corporelles	6	(29 954)	(18 276)
Résultat brut d'exploitation		377 875	250 808
Coût du risque		-	-
Résultat d'exploitation		377 875	250 808
Gains ou pertes sur actifs immobilisés	23	2 496	(16 393)
Résultat exceptionnel	24	-	(925)
Résultat courant avant impôt		380 371	233 490
Impôt sur les bénéfices	25	(14 907)	(14 421)
Résultat de l'exercice		365 464	219 069
<i>Résultat par action (en euros)</i>		<i>29,29</i>	<i>17,56</i>

3.6 Notes annexes aux états financiers pour les exercices clos en 2025 et 2024

Notes Annexes

Note 01	Principes comptables
Note 02	Caisse, banques centrales, CCP
Note 03	Créances sur les établissements de crédit
Note 04	Opérations avec la clientèle
Note 05	Parts dans les entreprises liées, participations et autres titres détenus à long terme
Note 06	Immobilisations incorporelles et corporelles
Note 07	Autres actifs
Note 08	Comptes de régularisation actif
Note 09	Dettes envers les établissements de crédit
Note 10	Opérations avec la clientèle
Note 11	Autres passifs
Note 12	Comptes de régularisation passif
Note 13	Provisions
Note 14	Variation des capitaux propres
Note 15	Ventilation actif passif en Euros / Devises
Note 16	Intérêts et assimilés sur opérations avec les établissements de crédit
Note 17	Intérêts et assimilés sur opérations avec la clientèle
Note 18	Intérêts et assimilés sur opérations sur obligations et autres titres à revenu fixe
Note 19	Revenus des titres à revenu variable
Note 20	Commissions
Note 21	Autres produits et Charges d'exploitation bancaire
Note 22	Charges générales d'exploitation
Note 23	Gains ou pertes sur actifs immobilisés
Note 24	Résultat exceptionnel
Note 25	Impôts sur les bénéfices
Note 26	Résultat par secteur d'activité
Note 27	Evènements postérieurs à la clôture

Les états financiers du 31 décembre 2025 de la société Stellantis Financial Services Europe sont établis et présentés conformément aux principes applicables en France aux établissements de crédit, notamment le règlement n° 2014-07 du 26 novembre 2014 relatif aux comptes des entreprises du secteur bancaire qui est entré en vigueur le 1^{er} janvier 2015 et amendé par le règlement n° 2020-10 du 22 décembre 2020.

Le règlement ANC n° 2023-03, d'application obligatoire à compter du 1^{er} janvier 2025, a modifié divers règlements de l'ANC en coordination avec le règlement ANC n° 2022-06 relatif à la modernisation des états financiers. Ainsi, le transfert de charges a été supprimé du règlement ANC n° 2014-07 relatif aux comptes des entreprises du secteur bancaire. Stellantis Financial Services Europe n'ayant pas recours à cette technique, ce changement de méthode comptable n'a pas eu d'effet sur ses comptes annuels.

Les principes comptables utilisés sont décrits aux paragraphes A à G ci-dessous.

A. Immobilisations

Immobilisations incorporelles

Les coûts de développement des logiciels informatiques à usage interne, pour la partie relative aux coûts internes ou externes affectés directement à la création ou à l'amélioration des performances sont portés à l'actif du bilan. Les immobilisations incorporelles ainsi créées, sont amorties linéairement sur leur durée d'utilisation, avec un maximum de 12 ans. Les autres coûts d'acquisition et de développement sont immédiatement portés en charges.

Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées à leur coût d'acquisition. Les immobilisations corporelles autres que les terrains sont amorties linéairement sur les durées de vie suivantes :

- Constructions	20 à 30 ans
- Autres immobilisations corporelles	4 à 10 ans

B. Titres

Conformément aux dispositions du règlement n° 2014-07 du 26 novembre 2014 relatif aux comptes des entreprises du secteur bancaire, les titres sont classés en fonction de l'intention qui préside à leur détention.

Titres d'investissement

Les titres d'investissement comprennent exclusivement des titres à revenu fixe acquis avec l'intention de les conserver de façon durable, en principe jusqu'à leur échéance. Ils sont comptabilisés à leur valeur de remboursement. Lorsque le prix d'acquisition des titres à revenu fixe est supérieur à leur prix de remboursement, la différence est amortie sur la durée de vie résiduelle des titres. Lorsque le prix d'acquisition des titres à revenu fixe est inférieur à leur prix de remboursement, la différence est portée en produits sur la durée de vie résiduelle des titres.

L'étalement de ces différences est réalisé en utilisant la méthode actuarielle.

Lorsque la dégradation de la qualité de la signature des émetteurs est susceptible de compromettre le remboursement des titres, une dépréciation est comptabilisée.

Titres de placement

Les titres de placement regroupent les titres acquis dans l'intention de les détenir pour une période supérieure à six mois, sans intention de les conserver jusqu'à leur échéance.

Les titres sont enregistrés pour leur prix d'achat hors frais d'acquisition. Lorsque le prix d'acquisition des titres à revenu fixe est supérieur à leur prix de remboursement, la différence est amortie sur la durée de vie résiduelle des titres. Lorsque le prix d'acquisition des titres à revenu fixe est inférieur à leur prix de remboursement, la différence est portée en produits sur la durée de vie résiduelle des titres. L'étalement de ces différences est réalisé en utilisant la méthode actuarielle.

Lorsque le prix de marché à la date de clôture est inférieur à la valeur comptable au bilan, une dépréciation est comptabilisée.

Les plus-values latentes ne sont pas comptabilisées. Les intérêts sont inscrits au compte de résultat dans la rubrique « Intérêts et produits assimilés ».

Titres de transaction

Il n'y a pas d'activité sur titres de transaction, autrement dit, sur titres détenus dans le cadre d'une activité de négociation rapide avec intention de revente à brève échéance dans un délai maximum de six mois.

Titres de participation et parts dans les entreprises liées

Les titres dont on estime la possession durable utile à l'activité de la banque sont classés dans cette catégorie conformément au règlement n° 2014-07 du 26 novembre 2014 relatif aux comptes des entreprises du secteur bancaire. Ces titres sont enregistrés à leur prix d'acquisition, hors frais accessoires d'achat.

La valeur d'inventaire des participations est déterminée par la valeur d'utilité fondée généralement sur la quote-part d'actif net retraité conformément aux principes du groupe, ou consolidé lorsqu'il s'agit de sociétés mères des sous-groupes. Les autres participations sont estimées d'après leur valeur d'utilité fondée sur une analyse multicritères tenant compte notamment de l'actif net social et des perspectives de rentabilité, issue généralement des Plans Moyen Terme préparés dans le cadre de la gouvernance des partenariats. Lorsque la valeur d'inventaire des titres est inférieure à la valeur comptable au bilan, une dépréciation est constituée dans les livres à hauteur de la différence.

Lorsque la valeur d'inventaire est négative, et si la situation le justifie, une provision est alors constituée.

C. Créances sur la clientèle

C.1 Opérations avec la clientèle

La valeur brute des financements de vente à crédit inclut les intérêts courus. Les intérêts des financements sont enregistrés en produits financiers sur la durée des contrats selon la méthode actuarielle. Les commissions et autres rémunérations versées aux apporteurs de clientèle, ainsi que les frais administratifs directs externes sont enregistrées en « Intérêts et charges assimilées sur opérations avec la clientèle » et sont étalées de manière symétrique aux produits comptabilisés sur les contrats. Les autres frais engagés pour l'obtention et le suivi des contrats sont passés en charges au moment où ils sont exposés et enregistrés en « Commissions » sur opérations avec la clientèle.

La valeur brute des financements de stock aux réseaux comprend le montant principal avancé et les intérêts courus qui sont comptabilisés en produits financiers sur une base mensuelle.

Classement en créances douteuses

Conformément au règlement n° 2014-07 du 26 novembre 2014 relatif aux comptes des entreprises du secteur bancaire, les engagements présentant des échéances impayées de plus de 90 jours ou de plus de 270 jours pour les Administrations locales, sont classés en créances douteuses.

Notion de statut immunisant : l'application d'un statut immunisant permet le report du déclassement en créances douteuses dans la limite de 150 jours pour la clientèle « Retail », de 451 jours pour la clientèle « Corporate » et de 631 jours pour les Administrations locales et dans la mesure où les impayés ne sont que la conséquence d'événements techniques non liés à la solvabilité du client.

Notion de statut forçant : l'utilisation d'un statut forçant en cas de risque aggravé permet le déclassement avant 91 jours ou 271 jours.

Pour la clientèle autre que « Retail », dès l'apparition du premier impayé et au plus tard lors de son déclassement par le délai, une analyse du risque au dossier est formalisée dans un document nommé « Rapport Flash ». L'existence du « Rapport Flash » est reconnue dans les systèmes et joue le rôle de statut forçant.

Dépréciation et provisions sur créances clientèle

Les dépréciations et provisions sur créances à la clientèle « Retail » :

- En ce qui concerne les créances saines, l'existence d'un impayé caractérise le risque de perte de valeur de la créance. Dès le premier jour d'impayé, la totalité de l'encours restant dû est déprécié en fonction de sa probabilité de passage en créances douteuses et du taux de pertes moyennes actualisées. La provision calculée est classée au passif du bilan.

- En ce qui concerne les créances douteuses, telles que définies précédemment, Stellantis Financial Services Europe a constitué une base de données historiques, qui intègre les données de recouvrement effectif de ces créances. Cette base permet d'apprécier le taux de pertes moyennes actualisées, sur la base duquel est calculée la dépréciation sur créances douteuses.

Les dépréciations des créances à la clientèle autre que « Retail » :

- Dès l'apparition du premier impayé et au plus tard lors de son déclassement, une analyse du risque au dossier est formalisée dans un document nommé « Rapport Flash », qui précise le montant éventuel de la dépréciation.

A la demande du régulateur, un modèle de dépréciation a été développé prenant en compte différents indicateurs (secteurs, zones à risques, etc...). A ce titre, Stellantis Financial Services Europe enregistre une dépréciation collective sur l'encours sain Corporate depuis fin 2014.

Passages en pertes :

Dès lors qu'une créance est considérée comme irrécouvrable, elle est passée en pertes. A partir de ce moment, la dépréciation précédente est reprise par résultat et tout montant recouvré ultérieurement est crédité au compte de résultat.

C.2 Commissions reçues et coûts marginaux de transaction étalés

Les commissions reçues comprennent essentiellement les bonifications d'intérêts versées par les marques Peugeot, DS et Citroën et les frais de dossiers facturés aux clients. Elles font l'objet d'un étalement actuariel sur la durée des contrats, au prorata du capital restant dû.

Les coûts marginaux de transaction comprennent essentiellement les commissions versées aux apporteurs d'affaires. Ils font l'objet d'un étalement actuariel sur la durée des contrats, au prorata du capital restant dû.

D. Dettes représentées par un titre

Les dettes représentées par un titre regroupent les bons de caisse, les emprunts obligataires, les titres du marché interbancaire et les titres de créances négociables, à l'exclusion des titres subordonnés classés parmi les dettes subordonnées.

Les intérêts courus attachés à ces titres sont enregistrés dans un compte de dettes rattachées.

Les primes d'émission des emprunts obligataires sont amorties de façon linéaire sur la durée de vie des emprunts. Les primes d'émission des titres de créances négociables sont également amorties de façon linéaire, sur la durée de vie des titres. La charge correspondante est inscrite au compte de résultat dans la rubrique « Intérêts sur dettes représentées par un titre ».

Conformément à l'option fiscale d'étalement retenue, les frais d'émission sont amortis et comptabilisés dans les mêmes conditions que les primes d'émission.

E. Instruments financiers à terme

E.1 Nature des opérations

Les encours consentis par les sociétés du groupe à la clientèle sont essentiellement accordés à taux fixe, le refinancement est en majeure partie indexé sur des taux révisables ou variables.

L'impact des variations de taux d'intérêt sur la marge des sociétés du groupe est couvert en contractant des dérivés auprès de banques externes. Ces dérivés permettent l'adéquation globale des structures de taux de l'actif et du passif et sont qualifiés de macro-couverture.

En outre, les opérations permettant de limiter le risque de taux sur les excédents de liquidité de Stellantis Financial Services Europe sont qualifiées de micro-couverture (au sens de la réglementation bancaire française). C'est aussi le cas des dérivés qui ramènent à taux variable la partie du refinancement contracté à taux fixe.

Les opérations effectuées par Stellantis Financial Services Europe dans le cadre de la centralisation de la trésorerie et par les sociétés du groupe hors zone euro, sont donc essentiellement des opérations de couverture.

Les dérivés le plus souvent utilisés sont les instruments d'échange de taux d'intérêt (swaps de taux), les opérations assimilées (caps, floors, swaptions,...) et les instruments d'échange de devises (swaps de devises).

E.2 Principes d'enregistrement

Les dérivés en vie à la date de clôture figurent dans les engagements hors bilan. Les dérivés de taux et de change sont enregistrés conformément aux dispositions du règlement n° 2014-07 du 26 novembre 2014 relatif aux comptes des entreprises du secteur bancaire.

Les montants inscrits dans les comptes de hors bilan correspondent aux engagements nominaux et représentent le volume des opérations et non les risques qui leur sont associés.

Opérations de macro-couverture

Pour les opérations qualifiées de macro-couverture, les charges et les produits sont inscrits prorata-temporis en compte de résultat.

Les résultats relatifs aux opérations qui couvrent l'activité de financement des filiales, via les prêts interbancaires qui leurs sont accordés, figurent au poste « Intérêts sur opérations de trésorerie et opérations interbancaires » (cf. Note 17).

Opérations de micro-couverture

Pour les opérations de Stellantis Financial Services Europe qualifiées d'opérations de micro-couverture, les charges et les produits relatifs aux dérivés utilisés, affectés dès l'origine à un élément ou à un ensemble homogène d'éléments identifiés, sont constatés dans les résultats de manière symétrique à la prise en compte des produits et des charges sur les éléments couverts.

Traitement des soultes

Les soultes constatées lors de la conclusion d'un contrat sont rapportées au compte de résultat sur la durée de vie du contrat.

Les soultes constatées lors de la résiliation ou de l'assignation d'un contrat, ou de son remplacement par un autre contrat, sont rapportées immédiatement au compte de résultat si position isolée. Elles sont en revanche amorties prorata-temporis pour les opérations de macro-couverture et les opérations de micro-couverture.

Traitement des acomptes sur résultat futur des swaps

Dans le cas de swaps avec acompte payé ou reçu sur résultat futur :

- l'acompte payé est comptabilisé en « charges payées d'avance »,
- l'acompte reçu est comptabilisé en « produits constatés d'avance ».

Traitement des swaptions de couverture de la production future d'encours de crédit à taux fixe

La prime payée est étalée linéairement entre la date de paiement de la prime et la date d'échéance de l'option.

A l'échéance, la valeur intrinsèque de l'option est étalée linéairement sur la durée de vie des swaps de macro-couverture mis en place en couverture de l'encours de crédit à taux fixe.

E.3 Risque de contrepartie

Les risques sont limités aux opérations sur produits dérivés négociés dans le cadre de contrats FBF ou ISDA et à des opérations de placement de liquidités à très court terme avec des contreparties de premier plan.

F. Opérations en devises

Conformément au règlement n° 2014-07 du 26 novembre 2014 relatif aux comptes des entreprises du secteur bancaire, les créances, dettes et engagements libellés en monnaies étrangères sont comptabilisés dans leur devise d'origine. A

chaque arrêté comptable, les éléments du bilan et du hors bilan en devises étrangères sont réévalués en euros au cours du jour de clôture. Les gains et pertes de change résultant des réévaluations ci-dessus sont enregistrés au compte de résultat.

Les opérations en devises sont systématiquement couvertes par la mise en place d'instruments dérivés de couverture de change. L'impact en résultat de ces dérivés compense celui des opérations décrites précédemment. En conséquence, le résultat de change est structurellement non significatif.

G. Entreprises liées

Les « entreprises liées » correspondent aux entités ayant entre elles des liens de contrôle exclusif, contrôle conjoint ou influence notable.

Note 02 Caisse, banques centrales, CCP

<i>(en milliers d'euros)</i>	31.12.2025	31.12.2024
Caisse & CCP	-	-
Banques centrales	813 518	894 261
- dont réserves obligatoires auprès de la Banque de France		
Créances rattachées	45	75
Total	813 563	894 336

Note 03 Créances sur les établissements de crédit**Ventilation par nature**

<i>(en milliers d'euros)</i>	31.12.2025	31.12.2024
Créances à vue sur établissements de crédit	3 787	8 643
Comptes ordinaires débiteurs	3 786	8 630
Prêts au jour le jour	-	-
Créances rattachées	1	13
Créances à terme sur établissements de crédit	391 945	578 124
Prêts et pensions à terme	388 500	573 500
Créances rattachées	3 445	4 624
Total	395 732	586 767
<i>Dont entreprises liées</i>	<i>391 965</i>	<i>577 927</i>

Ventilation par durée résiduelle

<i>(en milliers d'euros)</i>	31.12.2025	31.12.2024
Non réparti	7 232	13 267
Inférieur à 3 mois		150 000
De 3 mois à 1 an		
De 1 à 5 ans	20 000	11 000
Supérieur à 5 ans	368 500	412 500
Total	395 732	586 767

Note 04 Opérations avec la clientèle

4.1 - Analyse des créances nettes totales

Ventilation par nature

<i>(en milliers d'euros)</i>	31.12.2025	31.12.2024
Comptes ordinaires débiteurs	378	1
Comptes ordinaires	378	1
Créances rattachées	-	-
Total	378	1
<i>Dont entreprises liées</i>	378	-

Ventilation par durée résiduelle

<i>(en milliers d'euros)</i>	31.12.2025	31.12.2024
Non réparti	378	1
Inférieur à 3 mois	-	-
De 3 mois à 1 an	-	-
De 1 à 5 ans	-	-
Supérieur à 5 ans	-	-
Total	378	1

Note 05 Parts dans les entreprises liées, participations et autres titres détenus à long terme

(en milliers d'euros)	31.12.2024	Augmentation	Diminution	Autres variations	31.12.2025
Parts dans les entreprises liées	379 725	48 497	11 620	-	439 842
Etablissements de crédit					
- Brut	392 324	48 497	(968)	-	439 853
- Dépréciations	(12 599)	-	12 588	-	(11)
Parts détenues dans les coentreprises	1 682 917	95 825	1 545	-	1 780 287
- Brut	1 684 462	95 825	-	-	1 780 287
- Dépréciations	(1 545)	-	1 545	-	-
Participations et autres titres détenus à long terme	-	-	-	-	-
Total	2 062 642	144 322	13 165	-	2 220 129

Détails des parts dans les entreprises liées

(en milliers d'euros)	31.12.2024	Augmentation	Diminution	Autres variations	31.12.2025
Valeurs brutes					
Etablissements de crédit	392 324	48 497	(968)	-	439 853
- PSA Financial Holding B.V.	NL 138 389	-	-	-	138 389
- BPF Pazarlama AHAS	TR 968	-	(968)	-	-
- Stellantis Insurance Compania de Seguros S.A.U.	AR 2 665	-	-	-	2 665
- Banque PSA Finance Algérie	DZ 12	-	-	-	12
- Stellantis Services Ltd	MT 56 255	-	-	-	56 255
- Stellantis Financiamentos Sociedade de Crédito, Financiamento e Investimento S.A. (1)	BR 194 035	48 497	-	-	242 532
Autres	-	-	-	-	-
Dépréciations des titres					
Etablissements de crédit	(12 599)	-	12 588	-	(11)
- BPF Pazarlama AHAS	TR -	-	-	-	-
- Banque PSA Finance Algérie	DZ (11)	-	-	-	(11)
- Stellantis Financiamentos Sociedade de Crédito, Financiamento e Investimento S.A.	BR (12 588)	-	12 588	-	-
Autres	-	-	-	-	-
Total	379 725	48 497	11 620	-	439 842

Détails des parts détenues dans les coentreprises

(en milliers d'euros)	31.12.2024	Augmentation	Diminution	Autres variations	31.12.2025
Valeurs brutes	1 684 462	95 825	-	-	1 780 287
- Banque Stellantis France (1)	FR 469 711	-	-	-	469 711
- PSA Finance Argentina Compania Financiera SA.(3)	AR 13 159	-	-	-	13 159
- Stellantis Financial Services Espana, E.F.C., S.A. (1)	ES 167 339	-	-	-	167 339
- Stellantis Financial Services Italia S.P.A. (1)	IT 294 402	-	-	-	294 402
- Stellantis Financial Services Polska sp. z o.o. (1)	PL 18 128	-	-	-	18 128
- Stellantis Bank S.A (2)	FR 721 707	75 000	-	-	796 707
- Olympia SAS (2)	FR 16	-	-	-	16
- FCA Compania Financiera SA (3)	AR -	20 825	-	-	20 825
Dépréciations des titres	(1 545)	-	1 545	-	-
- PSA Finance Argentina Compania Financiera SA.(3)	AR (1 545)	-	1 545	-	-
Total	1 682 917	95 825	1 545	-	1 780 287

(1) Coentreprises détenues 50/50 avec Santander Consumer Finance.

(2) Coentreprises détenues 50/50 avec BNP Paribas Personal Finance

(3) Coentreprise détenue 50/50 avec Banco Bilbao Vizcaya Argentaria en Argentine

Note 06 Immobilisations incorporelles et corporelles

Les immobilisations se répartissent ainsi :

(en milliers d'euros)	31.12.2025			31.12.2024		
	Valeur Brute	Amortissements	Valeur Nette	Valeur Brute	Amortissements	Valeur Nette
Immobilisations corporelles	1 128	(1 128)	-	1 128	(494)	634
- Terrains et constructions	-	-	-	-	-	-
- Matériel de transport	-	-	-	-	-	-
- Matériel et outillage	10	(10)	-	10	(10)	-
- Autres	1 118	(1 118)	-	1 118	(484)	634
Immobilisations incorporelles	378 166	(253 233)	124 933	349 815	(232 903)	116 912
- Fonds de commerce	-	-	-	-	-	-
- Frais d'établissement	-	-	-	-	-	-
- Logiciels	378 165	(253 233)	124 932	349 814	(232 903)	116 911
- Autres	1	-	1	1	-	1
Total	379 294	(254 361)	124 933	350 943	(233 397)	117 546

Tableau de variation des valeurs brutes

(en milliers d'euros)	31.12.2024				31.12.2025
	Valeur brute Immobilisations	Acquisitions	Cessions	Autres mouvements (1)	Valeur brute Immobilisations
Immobilisations corporelles	1 128	-	-	-	1 128
- Terrains et constructions	-	-	-	-	-
- Matériel de transport	-	-	-	-	-
- Matériel et outillage	10	-	-	-	10
- Autres	1 118	-	-	-	1 118
Immobilisations incorporelles	349 815	37 341	-	(8 990)	378 166
- Fonds de commerce	-	-	-	-	-
- Frais d'établissement	-	-	-	-	-
- Logiciels	349 814	37 341	-	(8 990)	378 165
- Autres	1	-	-	-	1
Total	350 943	37 341	-	(8 990)	379 294

Tableau de variation des amortissements

(en milliers d'euros)	31.12.2024				31.12.2025
	Amortissements Immobilisations	Dotations	Reprises	Autres mouvements (1)	Amortissements Immobilisations
Immobilisations corporelles	(494)	(634)	-	-	(1 128)
- Terrains et constructions	-	-	-	-	-
- Matériel de transport	-	-	-	-	-
- Matériel et outillage	(10)	-	-	-	(10)
- Autres	(484)	(634)	-	-	(1 118)
Immobilisations incorporelles	(232 903)	(29 320)	-	8 990	(253 233)
- Fonds de commerce	-	-	-	-	-
- Frais d'établissement	-	-	-	-	-
- Logiciels	(232 903)	(29 320)	-	8 990	(253 233)
- Autres	-	-	-	-	-
Total	(233 397)	(29 954)	-	8 990	(254 361)

(1) Mise au rebut des développements de logiciels dédiés au projet New Retailer Model de Stellantis sur les pays non déployés

Note 07 Autres actifs

Ventilation par nature

(en milliers d'euros)	31.12.2025	31.12.2024
Etat et organismes sociaux (1)	2 278	5 151
Fond de garantie des dépôts	1 228	1 228
Autres actifs (2)	47 675	35 247
Ecart de conversion	-	-
Total (2)	51 181	41 626
<i>Dont entreprises liées</i>	<i>47 130</i>	<i>35 080</i>

(1) Dont 1,2 millions d'euros correspondant à la TVA déductible provisionnée dans le cadre de l'assistance technique de Stellantis Auto SAS au 31 12 2025 contre 2,3 millions d'euros au 31 12 2024.

(2) Dont dividendes à recevoir, sur le premier trimestre de l'exercice suivant, de Stellantis Services LTD pour 22,4 millions d'euros au 31 12 2025 contre 10,3 millions d'euros au 31 12 2024.

Note 08 Comptes de régularisation actif

Ventilation par nature

(en milliers d'euros)	31.12.2025	31.12.2024
Charges payées d'avance	285	299
Charges à répartir sur prime d'émission des titres	-	-
Autres charges à répartir	-	3
Autres charges payées d'avance	285	296
Produits à recevoir	8 962	9 720
Sur instruments financiers à terme	-	-
Autres produits à recevoir	8 962	9 720
Autres comptes de régularisation	22	-
Ajustement devises	-	-
Comptes de régularisation divers	22	-
Total	9 269	10 019

Note 09 Dettes envers les établissements de crédit

Ventilation par nature

<i>(en milliers d'euros)</i>	31.12.2025	31.12.2024
Dettes à vue envers les établissements de crédit	27 346	69 687
Comptes ordinaires créditeurs (1)	27 269	69 201
Comptes et emprunts au jour le jour	-	-
Dettes rattachées	77	486
Dettes à terme envers les établissements de crédit	-	-
Total	27 346	69 687
<i>Dont entreprises liées</i>	<i>27 314</i>	<i>69 387</i>

(1) Compte de SFSE ouvert chez PSA Financial Holding B.V.

Ventilation par durée résiduelle

<i>(en milliers d'euros)</i>	31.12.2025	31.12.2024
Non réparti	27 346	69 687
Inférieur à 3 mois	-	-
De 3 mois à 1 an	-	-
De 1 à 5 ans	-	-
Supérieur à 5 ans	-	-
Total	27 346	69 687

Note 10 Opérations avec la clientèle

Ventilation par nature

<i>(en milliers d'euros)</i>	31.12.2025	31.12.2024
Dettes à vue sur opérations avec la clientèle	32	31 299
Comptes ordinaires créditeurs (1)	-	31 223
Autres sommes dues	-	-
Dettes rattachées sur comptes ordinaires créditeurs	32	76
Dettes à terme sur opérations avec la clientèle	-	-
Total	32	31 299
<i>Dont entreprises liées</i>	<i>32</i>	<i>28 572</i>

(1) Dont comptes ordinaires de Stellantis Services LTD et Stellantis Insurance Management LTD pour 28,5 millions d'euros au 31 12 2024, comptes clôturés au 31 12 2025.

Ventilation par durée résiduelle

<i>(en milliers d'euros)</i>	31.12.2025	31.12.2024
Non réparti	32	31 299
Inférieur à 3 mois	-	-
De 3 mois à 1 an	-	-
De 1 à 5 ans	-	-
Supérieur à 5 ans	-	-
Total	32	31 299

Note 11 Autres passifs

Ventilation par nature

(en milliers d'euros)	31.12.2025	31.12.2024
Etat	10 972	16 661
Organismes sociaux	5	-
Dettes fournisseurs (1)(2)	46 143	43 617
Autres passifs	-	-
Total	57 120	60 278
<i>Dont entreprises liées</i>	<i>57 024</i>	<i>60 110</i>

(1) En France, Stellantis Financial Services Europe règle ses fournisseurs dans un délai maximum de 45 jours fin de mois à compter de la date de la facture, en conformité avec les dispositions de la Loi de Modernisation de l'Economie (article L. 441-6 du Code de commerce).

(2) Ce poste est principalement constitué des refacturations de fin d'année de Stellantis Auto SAS à hauteur de 38 millions d'euros et de 6 millions d'euros correspondant aux charges provisionnées dans le cadre de l'assistance technique.

Note 12 Comptes de régularisation passif

Ventilation par nature

(en milliers d'euros)	31.12.2025	31.12.2024
Charges à payer	12 406	10 018
Sur Instruments Financiers à Terme	-	-
Autres charges à payer	12 406	10 018
Autres comptes de régularisation	3 381	5 991
Comptes de régularisation divers	3 381	5 991
Total	15 787	16 009

Note 13 Provisions

(en milliers d'euros)	31.12.2024	Dotations	Reprises		31.12.2025
			Utilisées	Non utilisées	
France					
- Provision pour risques fiscaux	-	889	-	-	889
- Provisions pour risques et charges (1)	1 400	12 997	-	-	14 397
Total	1 400	13 886	-	-	15 286

(1) Provision de 14,4 millions d'euros couvrant les risques liés au mécanisme de réparation (redress scheme) que le régulateur britannique (Financial Conduct Authority) envisage d'appliquer à l'ensemble de l'industrie.

Note 14 Variation des capitaux propres

(en milliers d'euros)	31.12.2024	Affectation du résultat	Augmentation de capital	Distribution exceptionnelle	Résultat de l'exercice	31.12.2025
Capital (1)	199 620			-		199 620
Primes d'émission, d'apport, de fusion	642 815			-		642 815
Autres réserves	300 000	549 964		(250 024)		599 940
Réserve légale	19 962					19 962
Report à nouveau	2 152 798	(480 985)		-		1 671 813
Résultat	219 069	(219 069)		-	365 464	365 464
Total	3 534 264	(150 090)	-	(250 024)	365 464	3 499 614
Dividendes versés		150 090		250 024		

(1) Au 31/12/2025, le capital social de 199 619 936 euros, intégralement libéré, est composé de 12 476 246 actions émises. Stellantis Financial Services Europe est détenue par la société Stellantis NV (9 348 181 actions représentant 74,93% du capital) et par deux de ses filiales : la société Automobiles Peugeot S.A. (qui détient 2 002 862 actions soit 16,05% du capital) et la société Automobiles Citroën S.A. (qui détient 1 125 203 actions soit 9,02% du capital).

Note 15 Ventilation actif passif en Euros / Devises

(en milliers d'euros)	31.12.2025	31.12.2024
Actif en devises	34	290
Actif en euros	3 615 151	3 712 647
Total Actif	3 615 185	3 712 937
Passif en devises	34	290
Passif en euros	3 615 151	3 712 647
Total Passif	3 615 185	3 712 937

Note 16 Intérêts et assimilés sur opérations avec établissement de crédit**Ventilation par nature***(en milliers d'euros)*

	31.12.2025	31.12.2024
Produits		
Intérêts sur comptes, prêts et pensions	25 642	35 329
<i>Dont banques centrales</i>	22 610	31 228
Impact net de la macro couverture (activité de financement des filiales)	-	-
Impact net de la micro couverture des emprunts	-	-
Résultat net de change	-	-
Total	25 642	35 329
<i>Dont entreprises liées</i>	2 719	4 075
Charges		
Intérêts sur comptes et emprunts	(1 446)	(1 625)
<i>Dont banques centrales</i>	-	-
Impact net de la macro couverture (activité de financement des filiales)	-	-
Résultat net de change	(1)	(4)
Total	(1 447)	(1 629)
<i>Dont entreprises liées</i>	(1 391)	(1 445)

Ventilation par zone géographique*(en milliers d'euros)*

	31.12.2025	31.12.2024
Produits		
France	22 923	31 254
Etranger	2 719	4 075
Total	25 642	35 329
Charges		
France	(55)	(180)
Etranger	(1 392)	(1 449)
Total	(1 447)	(1 629)

Note 17 Intérêts et assimilés sur opérations avec la clientèle

Ventilation par nature

<i>(en milliers d'euros)</i>	31.12.2025	31.12.2024
Produits		
Intérêts sur créances à la clientèle		
- Vente à crédit	-	-
- Autres (dont crédits à l'équipement, crédits revolving)	-	-
Intérêts sur comptes et prêts	-	-
Intérêts sur prêts subordonnés	22 704	30 405
Total	22 704	30 405
<i>Dont entreprises liées</i>	<i>22 704</i>	<i>30 405</i>
Charges		
Intérêts sur comptes et emprunts	-	-
Coûts d'acquisition (1)	(382)	(528)
Total	(382)	(528)
<i>Dont entreprises liées</i>	<i>(382)</i>	<i>(528)</i>

(1) Il s'agit principalement des rémunérations apporteur.

Ventilation par zone géographique

<i>(en milliers d'euros)</i>	31.12.2025	31.12.2024
Produits		
France	8 717	13 221
Etranger	13 987	17 184
Total	22 704	30 405
Charges		
France	-	-
Etranger	(382)	(528)
Total	(382)	(528)

Note 18 Intérêts et assimilés sur opérations sur obligations et autres titres à revenu fixe

Ventilation par nature

<i>(en milliers d'euros)</i>	31.12.2025	31.12.2024
Produits		
Sur autres titres détenus à revenu fixe		-
Impact net de la micro couverture des titres de créances négociables émis	-	-
Total	-	-
Charges		
Sur obligations et autres titres émis à revenu fixe		
- Titres de créances négociables émis	(17)	(29)
Total	(17)	(29)

Ventilation par zone géographique

<i>(en milliers d'euros)</i>	31.12.2025	31.12.2024
Produits		
France	-	-
Etranger	-	-
Total	-	-
Charges		
France	(17)	(29)
Etranger	-	-
Total	(17)	(29)

Note 19 Revenus des titres à revenu variable

<i>(en milliers d'euros)</i>	31.12.2025	31.12.2024
Revenus des parts dans les entreprises liées		
Dividendes encaissés par le siège		
- reçus de sociétés françaises	110 239	177 947
- reçus de sociétés étrangères	235 186	15 218
Total	345 425	193 165

Note 20 Commissions

Ventilation par nature

<i>(en milliers d'euros)</i>	31.12.2025	31.12.2024
Produits		
Sur opérations de trésorerie et opérations interbancaires	5 013	3 807
Sur opérations avec la clientèle	1	5
Sur instruments financiers à terme	-	-
Sur prestations de service	602	1 159
Total	5 616	4 971
<i>Dont entreprises liées</i>	<i>387</i>	<i>846</i>
Charges		
Sur opérations de trésorerie et opérations interbancaires	(508)	(972)
Sur opérations avec la clientèle	-	-
Sur opérations sur titres	(25)	(3)
Sur opérations de change	-	-
Sur instruments financiers à terme	-	-
Sur prestations de service	-	-
Sur autres engagement de hors-bilan	-	-
Total	(533)	(975)
<i>Dont entreprises liées</i>	<i>-</i>	<i>(1)</i>

Note 21 Autres Produits et Charges d'exploitation bancaire

Ventilation par nature

<i>(en milliers d'euros)</i>	31.12.2025	31.12.2024
Produits		
Quote part sur opérations faites en commun	1 192	1 151
Autres (1)	5 495	5 416
Total	6 687	6 567
<i>Dont entreprises liées</i>	-	-
Charges		
Moins-value de cession VO	-	-
Autres	(2)	-
Total	(2)	-

(1) Ce poste enregistre la marge que dégage Stellantis Financial Services Europe dans le cadre de la refacturation des prestations d'assistance et des frais informatiques aux filiales et coentreprises.

Note 22 Charges générales d'exploitation

Ventilation par nature

<i>(en milliers d'euros)</i>	31.12.2025	31.12.2024
Frais de personnel	-	-
Salaires	-	-
Autres charges sociales	-	-
Autres produits et charges générales d'exploitation	4 136	1 808
Total	4 136	1 808
<i>Dont entreprises liées</i>	144	200

Note 23 Gains ou pertes sur actifs immobilisés

(en milliers d'euros)	31.12.2025	31.12.2024
Sur parts dans les entreprises liées, participations et autres titres		
Gains	15 493	1 302
Pertes (1)	(12 997)	(17 695)
Résultat de cession des succursales		
Gains	-	-
Total	2 496	(16 393)

(1) Les pertes enregistrées concernent la provision de 14,4 millions d'euros couvrant les risques liés au mécanisme de réparation (redress scheme) que le régulateur britannique (Financial Conduct Authority) envisage d'appliquer à l'ensemble de l'industrie.

Note 24 Résultat exceptionnel

(en milliers d'euros)	31.12.2025	31.12.2024
Produits	-	-
Charges	-	(925)
Total	-	(925)

Note 25 Impôt sur les bénéfices

Stellantis Financial Services Europe est filiale à 100 % de Stellantis NV et de deux de ses filiales. A ce titre, elle a donné son accord pour être incluse dans le périmètre du régime d'intégration fiscale du groupe Stellantis, défini aux articles 223 et suivants du Code Général des Impôts. Ses résultats fiscaux sont intégrés à ceux de sa société-mère, à qui elle verse l'impôt sur les sociétés correspondant.

Le principe retenu est que la charge fiscale de SFSE soit identique à celle que la société aurait supportée si elle n'avait pas été membre du Groupe.

Pour l'année 2025, Stellantis Financial Services Europe est en résultat fiscal bénéficiaire. L'impôt sur les bénéfices est de 14 907 k€ au titre de l'impôt sur la société.

La charge d'impôt courant est égale aux montants d'impôts sur les bénéfices dus à l'administration fiscale au titre de l'exercice, en fonction des règles et des taux d'imposition en vigueur dans le pays.

Par ailleurs, SFSE n'enregistre aucun impôt différé.

Note 26 Résultat par secteur d'activité

Pour 2025

(en milliers d'euros)	Activités de financement				Refinancem ent et placements	31.12.2025
	Corporate Réseau	Client final		Eléments non répartis		
		Retail	Corporate et assimilés			
Produit net bancaire (1)	602	-	76	379 369	23 646	403 693
Coût du Risque	-	-	-			-
Résultat après coût du risque	602	-	76	379 369	23 646	403 693
Charges générales d'exploitation				4 136		4 136
Dotations aux amortissements et dépréciations des immobilisations incorporelles corporelles				(29 954)		(29 954)
Résultat d'exploitation	602	-	76	353 551	23 646	377 875

(1) Les éléments non répartis sur ce poste correspondent principalement, à hauteur de 345 millions d'euros, aux dividendes reçus par Stellantis Financial Services Europe de ses filiales (cf. Note 19) et des intérêts sur prêts subordonnés précisés dans la note 17.

Pour 2024

(en milliers d'euros)	Activités de financement				Refinancem ent et placements	31.12.2024
	Corporate Réseau	Client final		Eléments non répartis		
		Retail	Corporate et assimilés			
Produit net bancaire (1)	1 140	-	65	233 375	32 696	267 276
Coût du Risque	-	-	-			-
Résultat après coût du risque	1 140	-	65	233 375	32 696	267 276
Charges générales d'exploitation				1 808		1 808
Dotations aux amortissements et dépréciations des immobilisations incorporelles corporelles				(18 276)		(18 276)
Résultat d'exploitation	1 140	-	65	216 907	32 696	250 808

Note 27 Événements postérieurs à la clôture

Entre le 31 décembre 2025 et le 24 février 2026, date d'arrêté des comptes par le Conseil d'Administration de SFSE, aucun événement, susceptible d'influer de manière significative sur les décisions économiques prises sur la base des présents états financiers, n'est survenu.

3.7 FILIALES ET PARTICIPATIONS AU 31 décembre 2025

Sociétés ou groupes de sociétés	Capital	Réserves et report à nouveau avant affectation des résultats	Quote-part du capital détenue en % direct	Valeur comptable des titres détenus		Prêts et avances consentis par la société et non encore remboursés	Montant des cautions et avals donnés par la société	PNB du dernier exercice écoulé	Bénéfice ou perte (-) du dernier exercice clos	Dividendes encaissés par la société au cours de l'exercice
				Brute	Nette					
<i>(en milliers d'euros)</i>										
1) Filiales détenues à plus de 50% (directement ou indirectement)										
Stellantis Services Ltd Mediterranean Building 53, Abate Rigord Street XBX Malte	32 705	228 821	100	56 255	56 255	378	-	36 094	21 064	35 839
Stellantis Insurance Compania de Seguros S.A.U. Maipù 942 -20ième étage C1006ACN - Ciudad Autonoma de Buenos Aires	7	16 124	100	2 665	2 665	-	-	25 910	13 733	-
PSA Financial Holding B.V. Lemelerbergweg 12,1101 DV Amsterdam Pays-Bas	57 800	42 257	100	138 389	138 389	-	-	8 749	1 114	4 721
Banque PSA Finance Algérie Plateau des Annassers, 16000 ALGER Algérie	327	(276)	2	12	1	-	-	-	-	-
Stellantis Financiamentos Sociedade de Crédito, Financiamento e Investimento S.A. Rua Eng. Francisco Pitta Brito, 779 3º andar Sao Paulo SP Cep. 04753-080 - Brésil	313 788	(16 951)	70	242 531	242 531	-	-	121 508	31 099	-
2) Coentreprises détenues à 50%										
PSA Finance Argentina Compania Financiera S.A. Maipù 942 -20ième étage C1006ACN - Ciudad Autonoma de Buenos Aires	31	21 209	50	13 159	13 159	-	-	27 978	13 205	-
Banque Stellantis France 43, rue Jean Pierre Timbaud 78300 Poissy	144 843	1 147 878	50	469 711	469 711	-	-	153 168	147 746	151 385
Stellantis Financial Services Espana, E.F.C., S.A. C/Eduardo Barreiros N°110. 28041 Madrid Espagne	314 132	86 885	50	167 338	167 338	-	-	116 635	(21 672)	-
Stellantis Financial Services Italia S.P.A. Via Gallarate 199, 20151 Milano Italie	140 309	666 291	50	294 401	294 401	-	-	288 549	112 207	3 004
Stellantis Financial Services Polska sp. z o.o. ul.Domaniewska 44 a 02-672 Warszawa Pologne	31 301	50 549	50	18 127	18 127	-	-	33 622	12 933	-
Stellantis Bank S.A. 43, rue Jean Pierre Timbaud 78300 Poissy	139 430	1 800 442	50	796 707	796 707	-	-	36 981	28 872	-
FCA Compania Financiera SA Carlos Maria Della Paolera 265,Piso 22, Ciudad Autonoma de Buenos Aires	422	26 463	50	20 825	20 825	-	-	19 209	9 464	-
3) Participation										
Automobiles Citroën 43, rue Jean Pierre Timbaud 78300 Poissy	159 000	(29 039)	-	-	-	-	-	-	197 306	-

3.8 RESULTATS FINANCIERS DE LA SOCIETE AU COURS DES CINQ DERNIERS EXERCICES

(Articles D133, D135, D148 du décret du 23 mars 1967)

<i>(en milliers d'euros)</i>	Exercice 2025	Exercice 2024	Exercice 2023	Exercice 2022	Exercice 2021
Capital en fin d'exercice					
Capital social	199 620	199 620	199 620	199 620	199 620
Nombre d'actions émises	12 476 246	12 476 246	12 476 246	12 476 246	12 476 246
Résultat global des opérations de l'exercice					
Chiffre d'affaires hors taxes	438 489	299 581	347 785	178 943	355 577
Résultat avant impôt, amortissements et provisions	408 997	264 141	377 856	128 081	344 238
Impôt sur les bénéfices	(14 907)	(14 421)	(14 365)	(239)	(1 482)
Résultat après impôt, amortissements et provisions	365 464	219 069	367 841	118 898	351 251
Montant des bénéfices distribués	400 113	-	-	-	106 048
Résultat des opérations réduit à une seule action, en Euro					
Résultat après impôts, mais avant amortissements et provisions	31,59	20,02	29,13	10,25	27,47
Résultat après impôts, amortissements et provisions	29,29	17,56	29,48	9,53	28,15
Dividende net attribué à chaque action :					
- dividende distribué	32,07	-	-	-	8,50
- avoir fiscal néant (Intégration fiscale)	-	-	-	-	-
Personnel					
Effectif moyen des salariés employés pendant l'exercice	-	-	-	-	7
Montant de la masse salariale de l'exercice	-	-	-	-	282
Montant des sommes versées au titre des avantages sociaux (Sécurité Sociale, oeuvres sociales, etc..)	-	-	-	-	42

IV. Rapport spécial des commissaires aux comptes sur les conventions réglementées



45, rue Kléber
92300 Levallois-Perret



6, place de la Pyramide
92800 Puteaux – Paris La Défense Cedex

Stellantis Financial Services Europe

Rapport spécial des commissaires aux comptes sur les conventions réglementées

Assemblée générale d'approbation des comptes de l'exercice clos le 31
décembre 2025

Forvis Mazars SA
45, rue Kléber - 92300 Levallois-Perret
S.A. à directoire et conseil de surveillance
Capital de 8 320 000 euros - RCS Nanterre 784 824 153

Commissaire aux Comptes
Membre de la compagnie régionale de Versailles et du Centre

Deloitte & Associés
6 place de la Pyramide
92800 Puteaux - Paris-La Défense Cedex
S.A.S. au capital de 2 201 424 €
RCS Nanterre 434 209 797

Commissaire aux Comptes
Membre de la compagnie régionale de Versailles et du Centre

Stellantis Financial Services Europe

Société anonyme
RCS Versailles 325 952 224

Rapport spécial des commissaires aux comptes sur les conventions réglementées

Assemblée générale d'approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2025

À l'assemblée générale de la société Stellantis Financial Services Europe,

En notre qualité de commissaires aux comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques, les modalités essentielles ainsi que les motifs justifiant de l'intérêt pour la société des conventions dont nous avons été avisés ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient, selon les termes de l'article R.225-31 du code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Par ailleurs, il nous appartient, le cas échéant, de vous communiquer les informations prévues à l'article R.225-31 du code de commerce relatives à l'exécution, au cours de l'exercice écoulé, des conventions déjà approuvées par l'assemblée générale.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

Conventions soumises à l'approbation de l'assemblée générale

Conventions autorisées et conclues au cours de l'exercice écoulé

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention autorisée et conclue au cours de l'exercice écoulé à soumettre à l'approbation de l'assemblée générale en application des dispositions de l'article L.225-38 du code de commerce.

Conventions déjà approuvées par l'assemblée générale

Conventions approuvées au cours d'exercices antérieurs

Conventions dont l'exécution s'est poursuivie au cours de l'exercice écoulé

En application de l'article R.225-30 du code de commerce, nous avons été informés que l'exécution des conventions suivantes, déjà approuvées par l'assemblée générale au cours d'exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours de l'exercice écoulé.

1. Avec les sociétés Fidis S.p.A et FCA Automobiles Argentina S.A.

▪ Nature et objet

Dans le cadre du projet dénommé « Tango » portant sur la réorganisation des activités de financement de Stellantis en Argentine au travers d'une société commune avec le partenaire bancaire BBVA Argentina qui sera, à terme, dédiée aux services de financement pour l'ensemble des véhicules des marques de Stellantis en Argentine, une convention réglementée a été conclue le 18 décembre 2024.

Cette convention, autorisée par le Conseil d'administration de STELLANTIS FINANCIAL SERVICES EUROPE lors de la séance en date du 16 décembre 2024 porte sur l'acquisition par STELLANTIS FINANCIAL SERVICES EUROPE de 50% des titres de la société de droit argentin FCA Compañia Financiera S.A. (ci-après « FCA FC »).

La convention susvisée conclue par STELLANTIS FINANCIAL SERVICES EUROPE d'une part et Fidis et FCA FC, d'autre part, entre dans le champ d'application de l'article L.225-38 du code de commerce dans la mesure où Monsieur Philippe de Rovira, membre/Président du Conseil d'Administration de STELLANTIS FINANCIAL SERVICES EUROPE est également membre/Président du Conseil d'Administration de Fidis. Ainsi, conformément aux dispositions de l'article L225-40 du Code de commerce il n'a donc pas pris part, lors de la séance du 16 décembre 2024 au vote de la décision.

A la suite de l'obtention de l'ensemble des autorisations administratives requises, la réalisation effective de l'opération a eu lieu le 10 décembre 2025 de telle sorte que depuis STELLANTIS FINANCIAL SERVICES EUROPE et BBVA Argentina sont dorénavant les actionnaires à 50/50 de FCA FC.

Au 31 décembre 2025, l'impact financier sur les comptes de STELLANTIS FINANCIAL SERVICES EUROPE est la prise de participation pour +20,8 M€ en parts dans les entreprises liées et titres détenus à long terme.

2. Avec les sociétés BNP Paribas Personal Finance S.A.

▪ Nature et objet

Dans le cadre du projet Omega portant sur la réorganisation des activités de financement du groupe Stellantis, dont fait partie votre société, votre conseil d'administration du 11 mars 2022 a autorisé la signature de la convention dénommée « Share Purchase Agreement » conclue le 31 mars 2022. Cette convention porte sur l'acquisition par la société Stellantis Bank de la société PSA Bank Deutschland (ayant ensuite été absorbée par la société Stellantis Bank le 2 novembre 2023).

La cession des titres des sociétés susvisées est intervenue lors du Closing du projet Omega (i.e. le 3 avril 2023), étant précisé que, dans le cadre de cette convention, votre société a fourni à la société Stellantis Bank un certain nombre de garanties de passif pouvant donner lieu à indemnisation. La durée de validité de ces garanties de passif varie en fonction des sujets.

STELLANTIS FINANCIAL SERVICES EUROPE avait également fourni un certain nombre de garanties dans le cadre de l'acquisition des titres PSA Bank Deutschland, à la suite de contrôles lancés par l'administration fiscale, Stellantis Bank a mis en jeu la garantie de passif à titre conservatoire le 21 février 2024.

Le montant devant être indemnisé à Stellantis Bank lié aux conséquences de ces contrôles a été communiqué le 20 octobre 2025 aux vendeurs. STELLANTIS FINANCIAL SERVICES EUROPE a payé 50% du montant, soit 32 K€ en janvier 2026.

Les Commissaires aux comptes

Levallois-Perret et Paris-La Défense, le 13 mars 2026

Forvis Mazars SA

Deloitte & Associés

Maquette Diop
Associée

Marjorie Blanc Lourme
Associée

Julien Koscién
Associé

Signed by:
 Maquette DIOP
F3813B43C99C4FD...

Signed by:

5FA01132039B4E5...

Signed by:
 Julien KOSCIEN
FB6A959C05A54FE...